

# Projet territorial de développement durable : Agenda 21

## VILLE DE MABLY



# DIAGNOSTIC PARTAGÉ

# Introduction, préambule...

L'actualité d'un Agenda 21 c'est aussi la prise en compte de cette nécessité incontournable d'une redéfinition de la place de chaque citoyen dans l'élaboration des politiques publiques, sans remise en cause de la démocratie de représentation.

En effet, complexification des modes d'organisation de nos collectivités, la rapidité des modes de pensées et de leur concrétisation, renforcée par l'accélération redoutable des technologies utilisées, éloignent chacun des centres de décision et fragilisent nos démocraties par risque de la centralisation décisionnelle.

La co-élaboration de l'Agenda 21 est l'une des réponses apportées à ce souci participatif. Elle permet en tout premier lieu l'établissement d'un diagnostic partagé, connaissance parfaite et réelle de la situation sociale, environnementale, économique de notre commune.

L'Agenda 21 permet ensuite de co-élaborer un ensemble de réponses précises, adaptées, rapidement opérationnelles, véritable changement culturel applicable par l'équipe municipale dans ses choix politiques, les services municipaux dans leur politique fonctionnelle, les habitants de notre commune dans leur comportement personnel, les associations dans l'approche de leurs projets, nos partenaires économiques et sociaux dans la définition de leurs objectifs et de leur développement.

L'Agenda 21 c'est enfin, une démarche territoriale qui dépasse largement les limites de notre commune. Il n'est pas possible de ne pas citer le lien étroit avec la Communauté d'agglomération d'aujourd'hui et encore plus celle de demain, à travers son schéma d'agglomération, son plan de déplacements urbains, son plan climat territorial...

Comment ne pas citer non plus le Schéma de Cohérence Territoriale établi par le SYEPAR (Syndicat d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement du Territoire Roannais), le lien avec le Roannais Pays de Rhône-Alpes, l'Agenda 21 établi par nos voisins de la CoPLER (Communauté de communes du Pays entre Loire Et Rhône).

De cette multitude de territoires, de leurs projets de plus en plus partagés sur une nécessaire réforme, émerge une véritable vision où le citoyen a toute sa place.

**Jean-Jacques Ladet,  
Maire de Mably,  
Vice-Président de Grand Roanne  
Agglomération**

# Sommaire

<b>PRESENTATION CONTEXTUELLE, METHODOLOGIQUE, TERRITORIALE</b>	
<b>Chapitre 1 - CONTEXTE DU PROJET ET METHODOLOGIE APPLIQUEE</b>	<b>5</b>
1.1 - Decision d'engagement d'un projet territorial de developpement durable : contexte du projet.	<b>5</b>
1.2 - Agenda 21, programme d'actions pour le 21 <sup>e</sup> siecle, objectifs fondamentaux et methodologie retenue.	<b>6</b>
1.3 - Elaboration et mise en oeuvre : les differentes etapes.	<b>7</b>
<b>Chapitre 2 - PRESENTATION DU TERRITOIRE</b>	<b>17</b>
2.1 - Situation geographique et administrative.	<b>18</b>
2.2 - Contexte territorial.	<b>18</b>
2.3 - Evolution du contexte territorial et de l'intercommunalite.	<b>23</b>
2.4 - Formation et developpement de la commune : un territoire modelé par les evolutions de l'activite economique.	<b>25</b>
2.5 - Les dynamiques de population.	<b>29</b>
<b>ORGANISATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	
<b>Chapitre 3 - URBANISME ET HABITAT</b>	<b>35</b>
3.1 - Structuration urbaine.	<b>35</b>
3.2 - Documents "cadre" et analyse de l'habitat.	<b>45</b>
<b>Chapitre 4 - INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ENJEUX</b>	<b>55</b>
4.1 - Infrastructures et deplacements	<b>55</b>
4.2 - Mobilites : enjeux de deplacements et politiques developpees.	<b>64</b>
<b>BILAN ..... 73</b>	
<b>ACTIONS SOCIALES .....</b>	
<b>Chapitre 5 - CULTURE, EDUCATION, SPORTS ET LOISIRS : VIE ASSOCIATIVE ET ACTION MUNICIPALE</b>	<b>77</b>
5.1 - Action culturelle et equipements.	<b>77</b>
5.2 - Vie associative et action sports et loisirs.	<b>83</b>
5.3 - Education : equipements et action municipale.	<b>86</b>
<b>Chapitre 6 - SOLIDARITES ET ACTIONS SOCIALES</b>	<b>91</b>
6.1 - Des constats en termes de precarite des populations necessitant une politique sociale affirmee	<b>91</b>
6.2 - Precarite et actions sociales	<b>93</b>
6.3 - Familles, parentalite, enfance et jeunesse	<b>95</b>
6.2 - Precarite et actions sociales	<b>98</b>
<b>BILAN ..... 103</b>	

## **ÉCOLOGIE, PAYSAGES ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS**

<b>Chapitre 7 - ÉCOLOGIE, PAYSAGES ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS</b>	<b>106</b>
7.1 - Relief et contexte géologique.	<b>106</b>
7.2 - Hydrogéologie et pédologie	<b>107</b>
7.3 - Paysages naturels	<b>107</b>
7.4 - Patrimoine naturel et biodiversité : préservation et valorisation.	<b>110</b>
7.5 - Les objectifs de développement à poursuivre : trame verte et bleue.	<b>120</b>
<b>Chapitre 8 - ENVIRONNEMENT : GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE ET PRÉVENTION DES RISQUES ET NUISANCES</b>	<b>123</b>
8.1 - Réseau hydrographique et qualité des eaux.	<b>123</b>
8.2 - Ressource en eau et modes de gestion.	<b>125</b>
8.3 - Maîtrise des déchets.	<b>129</b>
8.4 - Maîtrise de l'énergie.	<b>133</b>
8.5 - Risques, nuisances et santé publique.	<b>135</b>
<b>BILAN</b> .....	<b>143</b>

## **EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

<b>Chapitre 9 - ÉCONOMIE</b>	<b>148</b>
9.1 - Contexte général	<b>148</b>
9.2 - L'activité économique sur la commune	<b>149</b>
9.3 - Emploi	<b>157</b>
9.4 - Perspectives de développement	<b>159</b>

<b>BILAN</b> .....	<b>166</b>
--------------------	------------

## **FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHÉ INTERNE EXEMPLAIRE**

<b>Chapitre 10 - FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE</b>	<b>171</b>
10.1 - L'homme au cœur du développement durable	<b>171</b>
10.2 - Gestion du patrimoine et des équipements collectifs	<b>174</b>
10.3 - Commande publique et achats durables	<b>176</b>
10.4 - La concertation au cœur de la gouvernance et de l'action municipale	<b>178</b>
10.5 - La mise en œuvre d'une culture "développement durable-démocratie participative" partagée par les élus et le personnel municipal	<b>182</b>

<b>BILAN</b> .....	<b>186</b>
--------------------	------------

<b>ANNEXES</b>	<b>189</b>
----------------	------------

# Présentation contextuelle, méthodologique, territoriale







# Contexte du projet et méthodologie appliquée

## 1.1 - DECISION D'ENGAGEMENT D'UN PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE : CONTEXTE DU PROJET

La volonté politique de la municipalité de Mably d'engager la commune dans le respect des principes du développement durable s'exprime depuis plusieurs années et s'est traduite par différentes actions conduites dans ce sens.

En 2008, l'objectif "développement durable" est inscrit au chapitre des priorités de la politique municipale : une délégation spécifique, une commission "**développement durable - agenda 21 - démocratie participative**" sont constituées. Le service "développement durable – démocratie participative" est créé avec recrutement d'une chargée de projet pour la mise en œuvre des missions afférentes et l'élaboration d'un projet territorial de développement durable.

Parallèlement, un cycle de formation de l'ensemble du personnel municipal est lancé afin d'acquérir une connaissance et un langage communs, de développer une culture interne du développement durable et d'initier une première réflexion pour l'élaboration d'un agenda 21 interne "Mairie". (voir chapitre 10)

Fin 2008, la collectivité décide de s'engager dans une démarche globale et cohérente conduite à l'échelle du territoire. Dans le même temps, la commune de Mably participe à la réalisation du "Bilan carbone" conduit sur l'agglomération puis s'engage dans le Plan Climat de Grand Roanne Agglomération en tant que commune membre de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

En janvier 2009, la démarche méthodologique visant à élaborer un agenda 21 local est validée et le 6 février 2009, le conseil municipal approuve cette démarche et décide de lancer l'élaboration du projet d'Agenda 21.

## 1.2 - AGENDA 21, PROGRAMME D' ACTIONS POUR LE 21<sup>e</sup> SIECLE, OBJECTIFS FONDAMENTAUX ET METHODOLOGIE RETENUE

Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des plans d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle, les agendas 21 locaux. La méthodologie, retenue et validée par le conseil municipal, s'appuie sur le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux, établi par le ministère :

L'Agenda 21, plan d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle, fondé sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé.

Ce projet territorial de développement durable vise à répondre à **5 finalités** :

- **La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère**
- **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie**
- **Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

**Ainsi, l'objectif du projet se traduira par un plan d'actions répondant à une ou plusieurs des 5 finalités du développement durable et ce, sans être préjudiciable à l'une ou l'autre d'entre elles.**

La démarche engagée veillera à respecter cinq éléments déterminants :

- Une stratégie d'amélioration continue
- La participation des acteurs du territoire
- L'organisation du pilotage
- La transversalité des approches
- L'évaluation partagée.

Ce projet de développement durable est donc avant tout un processus : il implique de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, et la mise en place d'une organisation permettant la coproduction et la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration continue. La démarche suivie est fondamentale pour la réussite du projet, des moyens, notamment organisationnels, doivent être mis en œuvre pour permettre un déroulé optimum.

## 1.3 - ELABORATION ET MISE EN OEUVRE : LES DIFFERENTES ETAPES

1<sup>ère</sup>  
phase

### Organisation du pilotage et actions de sensibilisation au développement durable et de formation

- Mise en place de sessions de formation "développement durable/démocratie participative" à l'attention des élus municipaux (formation, échanges d'expériences avec les élus d'autres territoires, visites de sites). *(action détaillée chapitre 10)*
- Création d'un comité de pilotage ayant pour rôle de valider le projet, l'engagement et le suivi. Il est composé des élus (Maire, adjoints, membres de la commission développement durable/démocratie participative), du comité de direction, du service développement durable/démocratie participative et des partenaires institutionnels associés.  
Ont été sollicités pour participer à ce Comité de Pilotage, les personnes suivantes ou leurs représentants : M. Le Préfet de la Loire - M. Le Président du Conseil Régional - M. Le Président du Conseil Général - M. Le Président du Pays Roannais - M. Le Président de Grand Roanne Agglomération - M. Le Directeur de la DIREN - M. Le Délégué régional de l'ADEME et tout partenaire dont le champ d'intervention et de compétence rejoint les finalités de ce projet.
- Création d'un comité technique (Groupe de Travail Inter-services chargé de coordonner le projet sur un plan opérationnel) et d'un comité partenarial (réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et d'actions communes entre les acteurs du territoire).

#### Moyens engagés :

Afin d'élaborer l'Agenda 21 local, la collectivité s'est doté d'un service "Développement Durable - Démocratie Participative".

- La conduite opérationnelle de la démarche, menée en transversalité avec les services, est confiée à un chef de projet spécifiquement recruté.
- Seront menées en interne, dans le cadre des missions confiées au chef de projet et selon la méthodologie présentée ci-dessus, les actions suivantes : diagnostic, élaboration des axes stratégiques et du programme d'actions, élaboration du dispositif d'évaluation, rédaction des rapports et documents.
- En revanche, certaines actions se verront confiées à des prestataires extérieurs : actions de formation des élus locaux, conception et réalisation d'outils de communication (plaquettes, panneaux d'exposition...), publication des documents de synthèse.

2<sup>e</sup>  
phase

## Organisation des modes de concertation et de participation pour la réalisation du diagnostic partagé et la co-élaboration du programme d'actions

### Rédaction d'une "Charte de la participation"

La troisième session de formation à l'attention de l'ensemble des élus municipaux a permis de définir le niveau de concertation souhaité et l'organisation des modes de participation retenus pour l'élaboration de l'Agenda 21.

Les élus ont ensuite collectivement rédigé une "charte de la participation" (voir Annexes) dont on retiendra ici les éléments essentiels pour la conduite du projet.

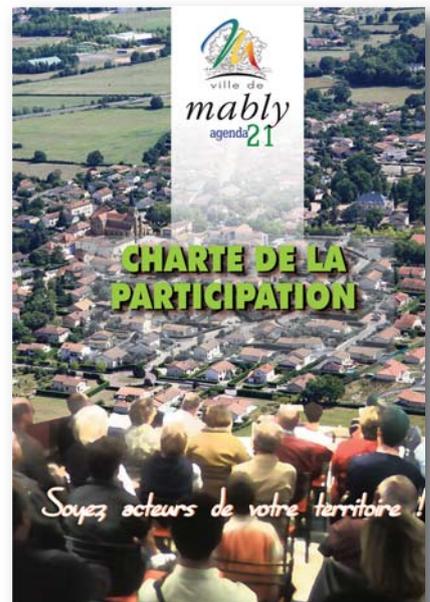
**Principes énoncés :** Transparence, Ecoute, Dialogue

**Engagements :**

- Information complète et pédagogique
- Encouragement à l'expression
- Respect de la parole de chacun
- Mise à disposition des moyens nécessaires au bon fonctionnement de la participation et de la médiation
- Traçabilité des dires de chacun (compte rendus)
- Explication des décisions

**Objectifs de la participation :**

- Co-construire un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs : habitants, associations, personnels des services municipaux et élus de la Ville de Mably...
- Déterminer des axes stratégiques sur le court, moyen et long terme
- Effectuer les choix et définir un programme d'actions
- Engager le programme des actions, d'assurer leur suivi
- Evaluer les actions constitutives de l'Agenda 21



**Modalités de la participation :**

La participation va permettre de mieux cerner les priorités et les enjeux du territoire, d'adapter les projets aux attentes de la population, d'élaborer les actions en tenant compte de l'expertise des habitants.

- Réalisation d'un questionnaire (voir Annexes) adressé à l'ensemble de la population afin de mieux appréhender les opinions, attentes et engagements des habitants en matière de développement durable. Ce questionnaire a été envoyé avec la Charte de la participation à l'ensemble des foyers Mablyrots, mis à disposition à l'accueil de la mairie et également mis en ligne sur le site de la Ville.

- Réalisation d'un questionnaire à destination des plus jeunes (voir Annexes) : dans le cadre d'une après-midi de sensibilisation au développement durable organisée par la Ville et à destination de l'ensemble des classes de CM2 de la commune, 93 élèves ont apporté leur vision de la commune, leurs pratiques et points de vue en matière de développement durable.
- Mise en place des instances participatives : engagement d'une réflexion avec les citoyens, acteurs socio-économiques (entreprises, associations, établissements publics) et les partenaires de la commune dans le cadre de forums et d'ateliers participatifs qui seront organisés pour la mise en œuvre des deux phases suivantes.

3<sup>e</sup>  
phase

### Etats des lieux et diagnostic partagé

- Réalisation d'un diagnostic du territoire et identification des enjeux : situation actuelle et tendances d'évolution dans les domaines environnementaux, sociaux, économiques, culturels, démographiques... Le diagnostic initial (base technique support du diagnostic partagé) a été notamment réalisé à partir des documents PLU (approuvé en juillet 2009) et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS- Diagnostic territorial 2009), des différentes études conduites sur la période dans les domaines concernés (voir Annexes).
- Analyse des politiques communales : analyse de la pertinence des projets et des politiques menées au regard des cinq finalités du développement durable.

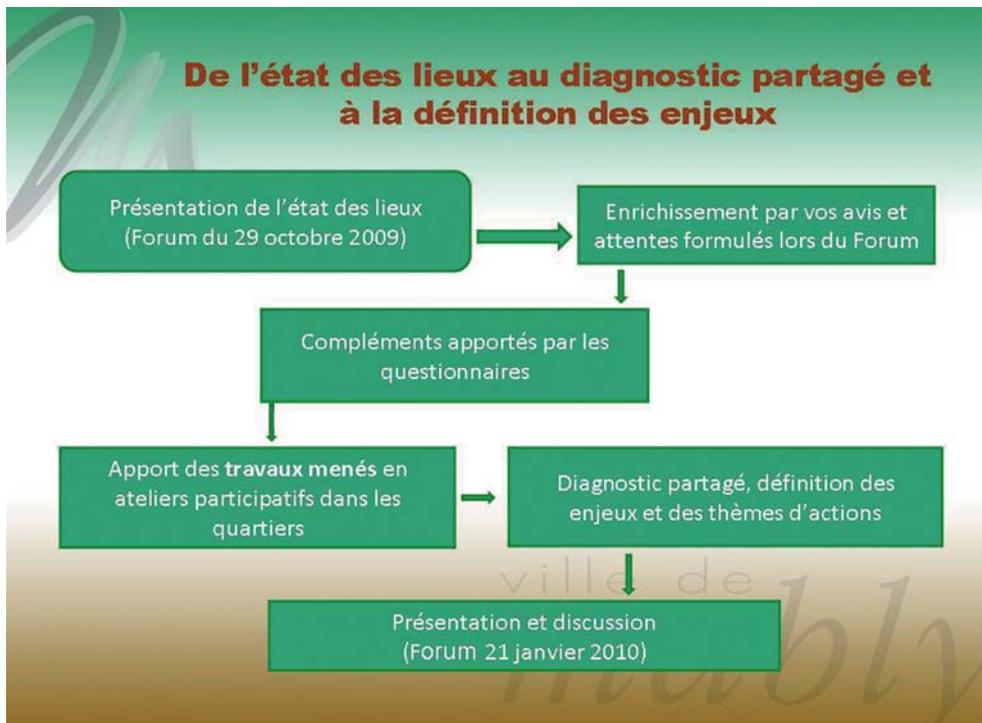


- Organisation d'un premier forum en octobre 2009 : présentation de la démarche Agenda 21, illustration par la projection d'un film explicatif (Développement Durable et Collectivités), reprise de la Charte de la participation envoyée précédemment, présentation du diagnostic "Etat des lieux : une photographie à discuter", débats.



- Organisation d'ateliers participatifs (novembre et décembre 2009) dans les différents quartiers de la commune afin d'aller au plus près des habitants :  
 enrichissement du diagnostic, discussion autour des enjeux identifiés, présentation des premiers résultats des questionnaires concernant plus particulièrement des éléments de type diagnostic et enjeux.

- Présentation complète du diagnostic partagé lors du second Forum participatif : validation des enjeux et des pistes d'actions identifiées.



*Le diagnostic final présente ainsi un regard croisé entre le diagnostic technique, l'analyse des politiques communales et les avis et attentes formulées par les habitants et acteurs du territoire.*

Elaboration du programme d'actions : le programme d'actions va être décliné à partir des axes stratégiques et présenté sous forme de fiches-actions. Chaque action fera l'objet d'un cahier des charges précisant le contexte, les objectifs attendus, le descriptif et les moyens à engager, le calendrier de réalisation, les résultats attendus, le pilote de l'action et les partenaires associés, le budget, les indicateurs d'évaluation.

### **Concertation et élaboration du programme d'actions**

Le second forum organisé en janvier 2010 -après validation du diagnostic partagé, des thèmes de travail et des pistes d'actions émanant des ateliers participatifs- lance la phase de co-élaboration du programme d'actions.

- Mise en place de groupes de travail réunissant habitants, élus, services, acteurs socio-économiques, partenaires extérieurs : des ateliers participatifs ont été organisés en juin 2010 autour des thématiques suivantes : Préservation et valorisation du patrimoine naturel - Habitat, urbanisme et énergies - Cohésion sociale, solidarités et lien social - Déplacements - Déchets - Economie locale et emploi (2011)
- Ces ateliers ont eu pour objectif d'élaborer les fiches actions du programme Agenda 21 de Mably. Ils vont être à nouveau réunis en janvier et février 2011 pour examen et validation par chaque groupe des fiches actions qui auront été entretemps travaillées par les services concernés et présentées à l'ensemble des élus.



## **“Agenda 21 Interne” : pistes d’actions émanant des “comités inter-personnels”**

Suite à la formation Développement Durable / Démocratie Participative de l’ensemble du personnel, des commissions internes appelées “comités inter-personnels” ont été mises en place pour réfléchir à des pistes d’actions. Ainsi ces “comités inter-personnels” au nombre de 6 ont travaillé sur les thèmes suivants :

- Achats publics / Achats durables
- Lien social
- Déplacements
- Environnements / déchets
- Energies
- Veille / communication.

Ces comités réunissent les personnels volontaires désireux de réfléchir sur ces thématiques, qui ne sont pas nécessairement en rapport avec leurs missions quotidiennes ou leur poste. Ces comités ont donné lieu ensuite à la création de groupes de travail pour travailler plus finement sur les actions, après validation des élus pour la poursuite de l’étude de faisabilité de ces pistes d’actions.

Les propositions d’actions ont fait également l’objet de fiches-actions, soumises à validation pour intégration dans le plan d’actions Agenda 21 global.

## **Analyse technique et pré-validation politique**

Les propositions d’actions émises lors de la concertation ont fait l’objet d’une étude de faisabilité (validité réglementaire, financière et technique) engagée à la suite des premiers ateliers “thématiques”. Des partenaires extérieurs, techniques, ont été associés à cette phase directement ou indirectement par le biais des réunions de travail -dans le domaine de l’action- des services concernés. Cette étude a permis l’écriture plus précise des fiches actions travaillées en ateliers participatifs afin d’élaborer un projet de programme, soumis aux élus municipaux pour pré-validation.

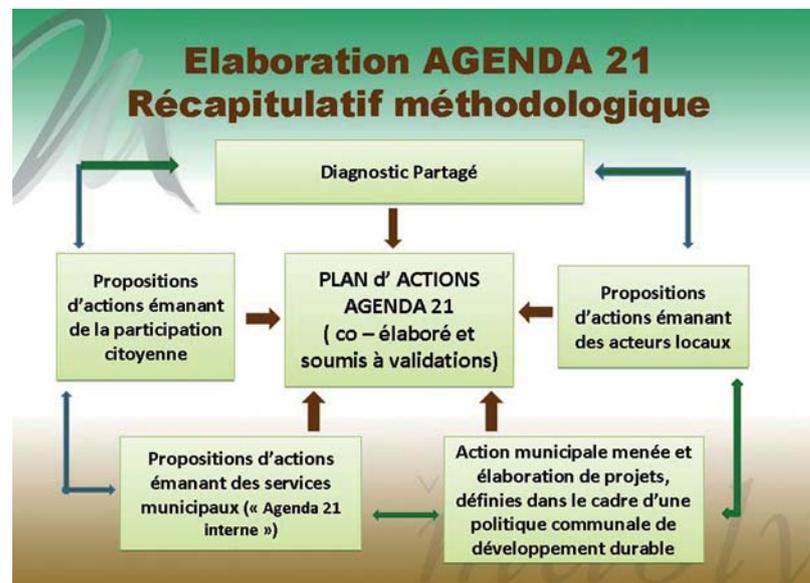
Ainsi une réunion municipale spécifique organisée en novembre 2010 est venue valider le plan d’actions issu des réunions de concertation et de l’étude technique et vient prioriser celui-ci, notamment au vu des priorités municipales et de la cohérence avec les politiques conduites sur le territoire (soit au-delà de l’échelle communale).

## Poursuite de la politique communale de développement durable et mise en œuvre de projets

Des actions concrètes vont être engagées par la Ville de Mably parallèlement et en lien avec l'engagement des différentes phases de la démarche. Cet engagement permet de témoigner de l'exemplarité des services, de poursuivre dans la dynamique engagée, de produire des résultats à court terme, de créer les conditions favorables à la mobilisation des acteurs locaux.

Ces actions, dites "actions pilotes" sont intégrées dans le plan d'actions Agenda 21 global.

(Exemples d'actions pilotes : plan de réduction des produits phytosanitaires et signature d'une charte "zéro pesticides", introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire...).



## Territoire / lien avec les dispositifs existants

Le projet d'Agenda 21 porte sur le territoire de la commune de Mably. La commune, membre de la communauté d'agglomération de Grand Roanne Agglomération, participe par ailleurs aux actions menées dans le cadre du développement durable à l'échelle intercommunale. Le projet Agenda 21 de Mably a été construit en veillant à s'inscrire dans une cohérence territoriale et en associant les différents échelons territoriaux et partenaires institutionnels.

## Dispositif d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation du programme d'actions Agenda 21 est conçu -en amont- dans le même cadre participatif. Les ateliers participatifs "thématiques" organisés en 2010/2011 vont être réunis à nouveau pour le suivi et l'évaluation des actions engagées.

L'évaluation va s'appuyer sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ces indicateurs ont été définis lors de l'élaboration des fiches-actions. Ils permettront de vérifier l'état d'avancement du plan, de mesurer l'adéquation entre les objectifs et les résultats, d'améliorer l'efficacité, de corriger et de réorienter si nécessaire et d'enrichir le plan d'actions.

5<sup>e</sup>  
phase

### Rédaction du programme d'actions final, validation et diffusion

Le plan d'actions Agenda 21 final (co-élaboré et après différentes étapes de validation politique et citoyenne) a été soumis à la validation du comité de pilotage puis au vote du conseil municipal en mai 2011.

#### Rédactions et Publications :

- Rédaction du diagnostic partagé et du programme d'actions : remise des documents au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement dans le cadre du 6<sup>e</sup> appel à reconnaissance des Agenda 21 locaux en 2011.
- Rédaction de rapports intermédiaires et rédaction du programme d'actions Agenda 21 : diffusion du programme auprès des acteurs locaux et des partenaires institutionnels ayant participé à sa conception.
- Réalisation d'un document de synthèse, pédagogique, illustré : diffusion de celui-ci à l'ensemble de la population.
- Diffusion sur le site de la ville : [www.ville-mably.fr](http://www.ville-mably.fr)

## CALENDRIER

Les différentes phases ont été engagées selon un calendrier prévisionnel établi sur une durée de 2 ans et demi, soit du lancement du projet en janvier 2009 à la rédaction du programme d'actions Agenda 21 et son approbation par le Conseil Municipal en mai 2011 :

1<sup>ère</sup>  
phase

**Organisation du pilotage et actions de formation et de sensibilisation au développement durable :** de janvier à avril 2009.

2<sup>e</sup>  
phase

**Concertation et participation :** menée sur la durée de la démarche, à partir de mai 2009.

3<sup>e</sup>  
phase

**Etats des lieux puis diagnostic partagé :** de mai 2009 à janvier 2010 (validation).

4<sup>e</sup>  
phase

**Elaboration du programme d'actions :** de février 2010 à février 2011, dont :

- Engagement d'actions concrètes, actions "pilotes" : à partir de mars 2009
- Comité inter-personnels : réunis à partir de fin 2008
- Engagement d'actions de sensibilisation et de communication auprès de la population, des acteurs locaux et partenaires : de mars 2009 et sur toute la durée d'élaboration.

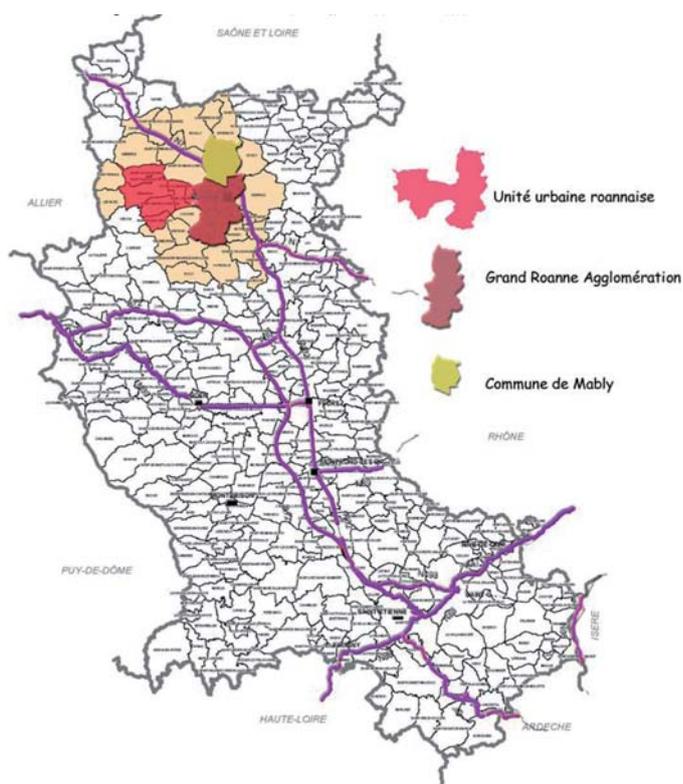
5<sup>e</sup>  
phase

**Rédaction et publication de l'Agenda 21 :** 2010 / 2011.



## 2.1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

### Présentation générale, découpage de l'aire urbaine Roannaise



L'arrondissement de Roanne compte un peu plus de 150 000 habitants mais le bassin de vie roannais, débordant sur les départements limitrophes, représente une zone d'influence de près de 200 000 habitants.

Mably, commune de 7503 habitants au dernier recensement INSEE de 2006, est située aux confins Nord de l'agglomération de Roanne, à 75 kilomètres de Saint-Étienne et 90 kilomètres de Lyon. Elle marque l'entrée Nord de l'Agglomération Roannaise. Elle est traversée dans sa partie Sud-Ouest par la N7, bordée à l'Est par le cours de la Loire.

D'une superficie de 3279 hectares, son origine agricole fait qu'aujourd'hui elle est la douzième commune la plus étendue du département.

Elle fait partie du canton de Roanne Nord, et constitue l'une des 16 communes du périmètre du Schéma directeur de l'Agglomération Roannaise.

Depuis 1991, elle fait aussi partie, avec les communes de Roanne, Riorges, Le Coteau, Villerest et Commelle-Vernay, du District devenu depuis 2000 Communauté d'Agglomération du Grand Roanne (appelé depuis 2005 "Grand Roanne Agglomération") qui représente 70606 habitants (base INSEE 2006).

Elle est contiguë aux communes de Roanne (37 655 habitants) et Riorges (10 068 habitants) au Sud, de Saint-Romain-La-Motte (1 384 habitants) à l'Ouest, Noailly (720 habitants) à l'Est, de Briennon (1 690 habitants) au Nord et Vougy (1 495 habitants) sur l'autre rive de la Loire.

## 2.2 - CONTEXTE TERRITORIAL

### Les structures intercommunales et supra communales

#### Grand Roanne Agglomération

Communauté d'Agglomération, le Grand Roanne est composé de :

- **3 communes péri-urbaines de faible densité démographique :** **Mably** au Nord, **Villerest** et **Commelle-Vernay** au Sud, accueillant environ 20 % de la population sur plus de 60 % du territoire.
- **3 communes de centre urbain :** la ville centre **Roanne**, et les deux communes d'extension, **Le Coteau** au Sud-Est, le long de la N7, et **Riorges** à l'Ouest.

La Communauté d'Agglomération regroupe **68 084 habitants** en 2008 mais elle rayonne sur un bassin de vie plus large, comptant plus de 150 000 habitants, couvrant le Nord du département de la Loire.



	population	superficie
<b>Roanne</b>	<b>36 126</b>	<b>1610</b>
<b>Riorges</b>	<b>10 255</b>	<b>1553</b>
<b>Mably</b>	<b>7 503</b>	<b>3280</b>
<b>Le Coteau</b>	<b>7 065</b>	<b>489</b>
<b>Villerest</b>	<b>4 392</b>	<b>1482</b>
<b>Commelle-Vernay</b>	<b>2 849</b>	<b>1241</b>

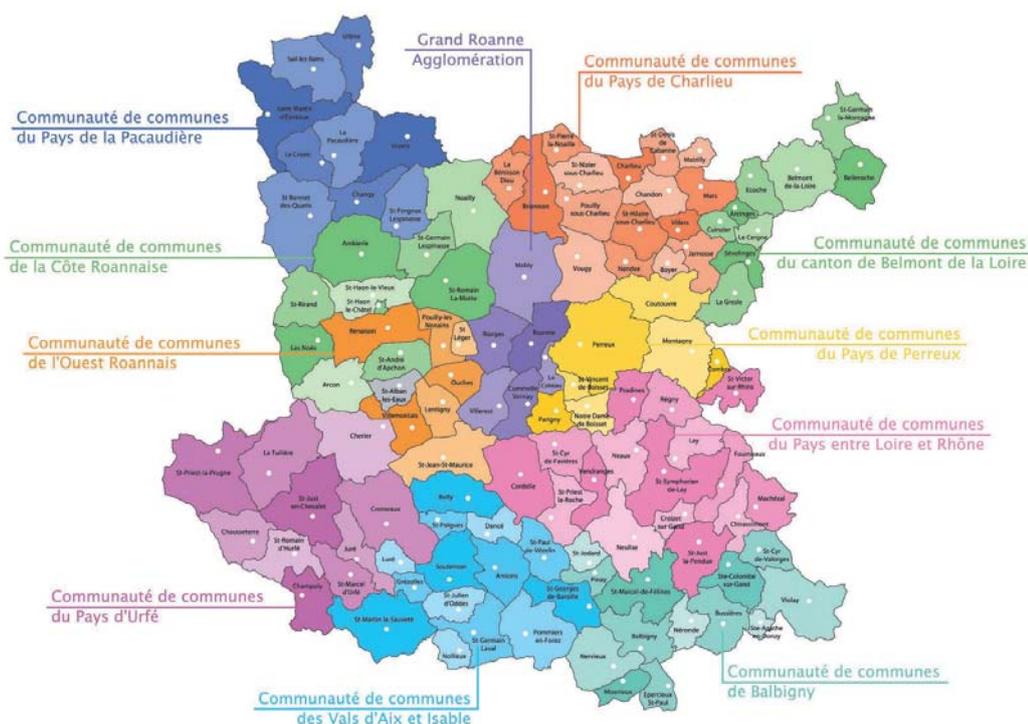
(base INSEE, recensement 2006)

Cet établissement public de coopération intercommunale détient trois grandes compétences en 2009 :

- **le développement** : développement économique, enseignement supérieur et formation, technologies de l'information, action touristique, aménagement du territoire et politiques contractuelles.
- **l'aménagement** : équilibre social de l'habitat, gens du voyage, politique de la ville, transports et déplacements urbains, sécurité routière, voiries et stationnement d'intérêt communautaire, voies de communication, grands équipements.
- **l'environnement** : déchets ménagers, assainissement, eaux pluviales, hydraulique, valorisation de l'environnement, lutte contre la pollution de l'air et le bruit.

## Syndicat mixte : Roannais, Pays de Rhône-Alpes

Constitué depuis le premier janvier 2004 en syndicat mixte, le Pays Roannais se compose des Communautés de communes des Pays de Charlieu, d'Urfé, de la Côte Roannaise, de la Pacaudière, Perreux, de Balbigny, entre Loire et Rhône, du Val d'Aix et d'Isable, de l'ouest roannais, de Belmont de la Loire, de la Communauté d'Agglomération du Grand Roanne et de la Commune de St-Alban-les-Eaux.



Le Pays intervient dans les domaines suivants : tourisme, économie, agriculture, aménagement, paysage, culture, services, communication, développement durable.

## **Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) pour le Roannais Pays de Rhône-Alpes :**

Le Pays s'est doté d'une nouvelle Charte 2010-2015 dont la stratégie répond à la volonté des élus du territoire de cibler l'intervention du Pays sur les préoccupations prioritaires en matière de développement durable.

Les orientations de la Charte de développement durable se traduisent par deux axes principaux et cinq objectifs :

- **Faire du Roannais un espace économique à "Haute Valeur Ajoutée"** (objectifs : conforter les filières économiques à fort ancrage territorial ; optimiser les compétences et la mise en mouvement des acteurs ; construire une politique d'accueil offensive)
- **Faire du Roannais le Pays de la "Haute Qualité de Vie"** (objectifs : s'appuyer sur le patrimoine du Roannais comme source de richesse ; engager le Roannais vers une gestion maîtrisée de son espace et une mobilité durable).

Les axes stratégiques et objectifs du CDDRA sont déclinés dans le contrat sous forme de fiches-actions.

### **Le SYEPAR**

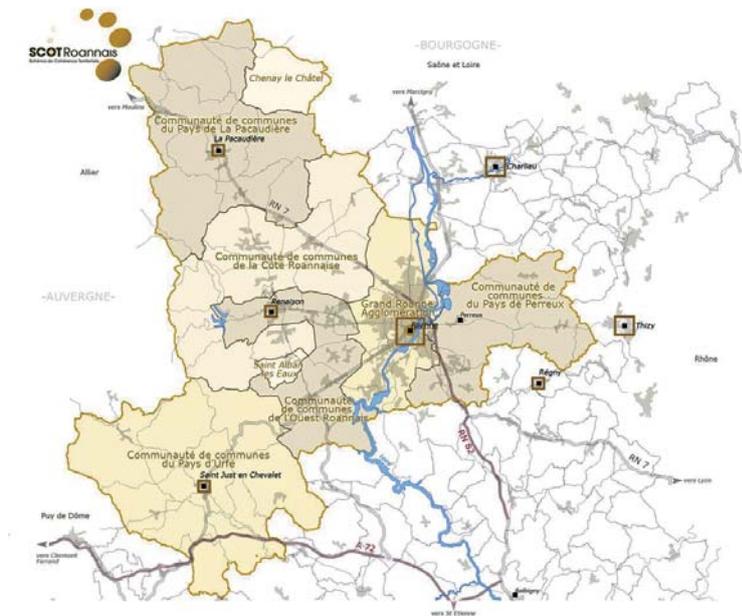
Initialement nommé "SIEPAR" (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Roannaise), le SIEPAR est devenu SYEPAR (Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération pour l'aménagement du Territoire) en étendant son périmètre sur d'autres collectivités territoriales afin de prendre en compte les habitudes de la population et le fonctionnement des roannais par rapport à leur espace.

Le SYEPAR a pour mission la mise en révision du Schéma Directeur de l'Agglomération Roannaise et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le Syndicat sera aussi chargé d'assurer son suivi, ses éventuelles modifications et sa mise en révision dans un délai de dix ans après son approbation.

Le périmètre du SCOT compte 51 communes et représente un document fédérateur dans les domaines d'intervention suivants : Urbanisme, Habitat et Mixité Sociale, Déplacements, Economie, Protection des sites et espaces naturels. Après les réalisations et validations d'études et diagnostics, le Document d'Orientations Générales (DOG) a été validé et le SCOT devrait l'être courant 2011.

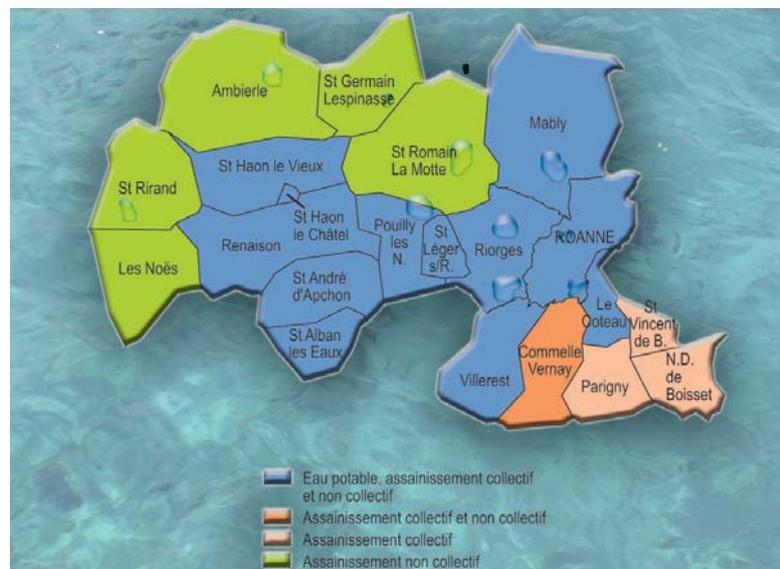
Par ailleurs, le SCOT du Roannais a intégré l'INTER-SCOT de la métropole lyonnaise fin 2007.



## La Roannaise de l'Eau

Créé en novembre 2004, ce syndicat mixte d'eau et d'assainissement regroupe 22 communes et la Communauté d'Agglomération de Roanne. Il exerce pour le compte de ses membres les compétences suivantes (*pour tout ou partie de ses compétences*) :

- Production, transport, distribution de l'eau potable et réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine.
- Collecte et traitement des eaux usées et réalisation de tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine ; collecte, évacuation, traitement des eaux pluviales.
- Contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif.



## Le SEEDR

Le Syndicat d'Etude et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) regroupe les 10 communautés de communes et la Communauté d'Agglomération de Roanne soit au total : **158 000 habitants**.

Cette structure est chargée de la valorisation et du traitement des déchets, avec l'organisation du traitement de **plus de 74 000 tonnes de déchets par an** (dont 49 200 tonnes de déchets ménagers résiduels et encombrants).

Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Mably accueille ainsi les déchets ménagers des habitants de l'arrondissement de Roanne depuis plus de 30 ans.

## Le SYMIROA

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Renaison, de l'Oudan et de leurs affluents est une structure chargée de la restauration de ces cours d'eau. Il a engagé en 2004 des travaux de réhabilitation des berges de l'Oudan sur tout l'itinéraire concernant la commune de Mably. D'autres travaux sont prévus sur cinq ans pour lutter contre l'envahissement de plantes indésirables, conforter certaines berges qui s'effondrent, restaurer des seuils et des petits ouvrages indispensables au bon écoulement des eaux par temps sec comme en cas de crue.

## Le SIEL

Créé en 1950, le "Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de la Loire" est une collectivité territoriale publique qui regroupe 327 communes de la Loire, 42 structures intercommunales et le Conseil Général. Ces collectivités confient au SIEL la gestion des réseaux de distribution électriques et gaziers communaux.

Il peut également assurer d'autres missions dans le cadre de l'adhésion à des compétences optionnelles :

- maîtrise d'ouvrage des travaux des communes et de leurs groupements pour l'éclairage public, les terrains de sports, la mise en valeur des bâtiments
- maintenance préventive des réseaux d'éclairage public
- études de gestion rationnelle de l'énergie
- développement des énergies renouvelables
- étude et réalisation de réseaux de chaleur et chaufferies bois...

## 2.3 - EVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DE L'INTERCOMMUNALITE

### Grand Roanne Agglomération : nouveaux transferts de compétences

L'agglomération et ses communes membres se sont engagées à confier à l'intercommunalité de nouvelles compétences jusqu'ici exercées directement par les communes. Cette évolution, inscrite au plan de mandat 2008-2014, sera effective à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011. Solidarité, équité et qualité du service public sont les objectifs de ces transferts.

- **Principe de solidarité entre les communes** : certains équipements dont les charges de gestion étaient supportées jusqu'ici par une seule commune profitent en fait à tous les habitants de l'agglomération. En gérant ces équipements à l'échelle intercommunale, ce sera l'ensemble des communes qui en partagera les charges à l'avenir.
- **Plus grande équité entre habitants** : il s'agit de mettre au même niveau l'accès aux services publics.
- **Un meilleur service rendu** : en regroupant certains de leurs moyens au niveau de l'agglomération, les communes vont pouvoir mieux répondre aux besoins des habitants. Certains services peuvent être plus efficaces à l'échelle de l'agglomération.

### LES NOUVEAUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCES SE RÉPARTISSENT ENTRE CINQ DOMAINES

- **action sociale** (accueil de la petite enfance, gérontologie, lutte contre la précarité),
- **équipements sportifs** (cinq équipements sportifs retenus comme étant d'intérêt communautaire),
- **soutien au sport de haut niveau**,
- **planification urbaine** (avec l'adoption à terme d'un schéma d'agglomération et d'un projet d'aménagement et de développement durable - PADD),
- **aménagement numérique**.

## Contexte territorial et réforme des collectivités locales

Un volet important de la loi adoptée par le Parlement en décembre 2010 concerne les intercommunalités, c'est à dire les communautés d'agglomérations et les communautés de communes. Cette loi a pour objectif d'organiser différemment les territoires pour répondre avec plus d'efficacité aux besoins et attentes des habitants. Elle donne une méthode, un cadre de travail et un calendrier pour faire avancer notre conception de l'organisation de l'intercommunalité et sera mise en œuvre en 2011.

A travers une nouvelle organisation territoriale, il s'agit de rechercher le périmètre d'action le plus efficace pour élaborer et faire vivre ensuite un projet de développement regardant vers les vingt ans qui viennent. Onze intercommunalités sont concernées : l'Agglomération du Grand Roanne et les dix Communautés de communes qui l'entourent.

### LES ENJEUX D'UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ :

- **développer le territoire de façon cohérente**
- **affirmer l'identité roannaise**
- **gagner en efficacité.**

Mably est favorable à une extension large interterritoriale, permettant le regroupement de communautés de communes avec la Communauté d'Agglomération de Grand Roanne en une seule entité. L'agglomération du Grand Roanne compte en effet 6 communes et constitue un périmètre réduit par rapport à l'aire urbaine Insee (47 communes), et au vu des deux autres communautés d'agglomération de la Loire, Saint-Etienne Métropole et Loire Forez comptant respectivement 43 et 45 communes.

L'année 2011 marquera donc une étape nouvelle pour l'organisation du territoire et ses modes de gouvernance (voir chapitre 9).

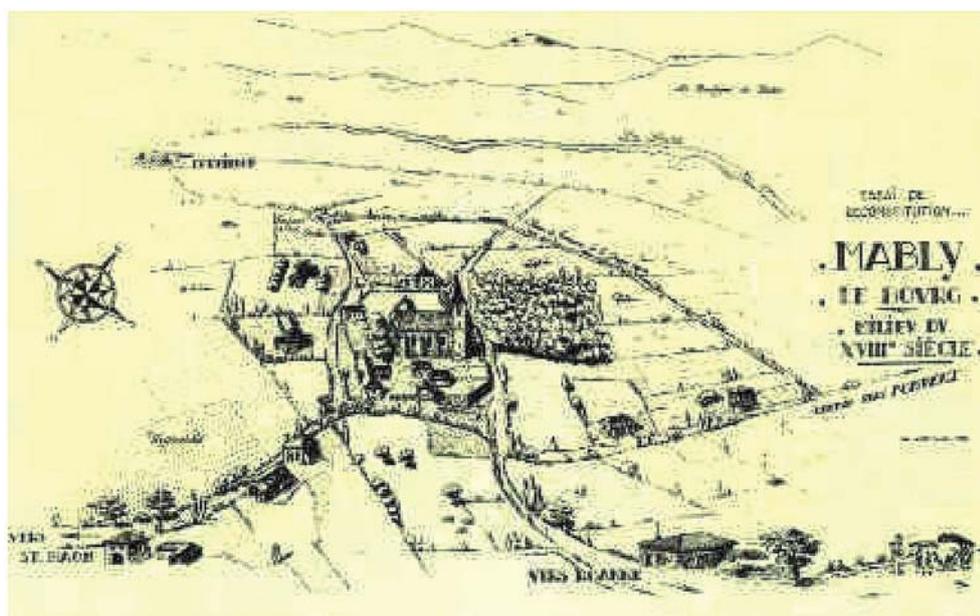
## 2.4 - FORMATION ET DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE : un territoire modelé par les évolutions de l'activité économique

### Des origines gallo-romaines à l'avènement de l'Arsenal

Le peuplement du territoire actuel de la commune est très ancien : l'établissement d'une communauté en bordure de la Loire remonterait à l'aube de l'ère chrétienne. Un zonage archéologique effectué par la DRAC mentionne en effet des traces d'habitations à différentes périodes sur la commune, notamment à l'époque gallo-romaine, dans le secteur de Bonvert, où des substructions d'une villa, des débris de tuiles romaines, des statuettes en terre cuite, et une médaille gauloise ont été trouvés.

Au Moyen-âge, deux très anciens chemins qui menaient de ROANNE à AUTUN passaient par la station gallo-romaine de Bonvert. Comme nous savons par ailleurs qu'à cette époque, le chemin de Roanne à Autun passait à la Livatte, il est logique de penser que cette route franchissait la Loire par un gué, situé sur le territoire de Bonvert. C'est le croisement du fleuve et de la route qui suscita l'établissement du premier noyau commercial dans ce secteur.

Au temps des grandes invasions, qui paralysèrent les échanges commerciaux, ce lieu de passage fut abandonné et le bourg fut déplacé vers son emplacement actuel. A cette époque, les habitants se replièrent sur les terres plus élevées du Bourg actuel, à l'abri des inondations, pour se convertir aux métiers d'éleveurs et de cultivateurs. La prospérité de la commune se manifesta, en 1331, par la création d'un étang pour la pisciculture, pour le seigneur de Bonvert et en 1406 par un nouveau port à Cornillon (comme Aiguilly et Briennon).



Le bourg de Mably n'a longtemps eu qu'une vocation agricole.

Pourtant, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> les premières tuileries et carrières d'argile sont apparues : en 1821, Mably comptait 770 habitants alors qu'en 1901, la commune de Mably comptait 1 723 habitants. 50 % de cet accroissement pourrait être attribué à l'activité des tuileries même si cette population compte encore 80 % d'agriculteurs. Cette activité va prendre de l'ampleur au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et le "hameau des tuileries" devient une "ville dans la ville" avec la création progressive d'équipements en rapport avec l'évolution économique et démographique.

Sous l'ère du paternalisme social, les entreprises "Tuileries de Mably" et "Tuileries Cancalon" vont transformer le quartier, nommé aujourd'hui "quartier des Tuileries" en un véritable centre de vie indépendant avec ses cités ouvrières, son école, sa chapelle, ses commerces et aires de sports et de loisirs.



Photo des Tuileries - 1900

Mais, ce n'est véritablement qu'au lendemain de la première guerre mondiale, après l'installation de l'Arsenal en 1917, que la vocation industrielle et l'évolution du bourg rural en ville est amorcée.

### **Evolution de la commune rurale en cité ouvrière et agricole et naissance des quartiers**

L'urbanisation de la commune de Mably s'est faite essentiellement au contact des villes de Roanne et de Riorges et sous l'influence de la construction d'un arsenal à Roanne.

L'avènement de cet établissement d'importance, implanté à cheval sur

les communes de Roanne et de Mably, a été accompagné de la construction dans un temps record de routes, de voies ferrées, canalisations d'eau, d'égouts, de lignes électriques...

L'Arsenal occupera en réalité 400 hectares sur les territoires de Roanne et Mably mais le projet initial (portant sur 1300 hectares et 25 000 emplois) engloutit 17 domaines agricoles de la commune et entraîne une modification structurelle importante de l'espace communal.

Le personnel devant être logé d'urgence, une **cité ouvrière** pouvant loger 1000 ménages, la **Cité Mably**, a été édifiée en 1918. Elle était composée de basses maisonnettes en briques avec petits pavillons d'extrémité et des jardins d'agrément d'environ 300 m<sup>2</sup>.

La construction simultanée de la **Cité Roanne** a entraîné le développement sur la commune de Mably du "quartier des Sables" à l'Ouest de la route de Briennon. De l'ensemble de ces faits résultent une profonde modification démographique de la commune dont la population se trouve doublée par l'apport de cette masse de salariés.



Cité Arsenal

Par la suite, dans les années 50, au lendemain de la seconde guerre mondiale, la crise du logement a amené une poussée sur la zone Sud-Ouest de la commune.

Le lotissement "Clair-Vivre" en a constitué la réalisation la plus spectaculaire. De multiples constructions privées ont également émergées entre les routes de Paris et de Briennon, tantôt groupées en bordure de

voies publiques, tantôt éparses. A noter que le bourg de Mably est longtemps resté à l'écart de cette dynamique.

En 1954, le recensement relève 5 020 habitants soit plus du triple par rapport à la population de 1900. Néanmoins, Mably est restée jusque là une commune essentiellement agricole avec ses grandes terres à seigle, ses topinambours, ses tubercules divers, ses fermes et ses prairies.

Au début des années 70, la commune est devenue un des exutoires à l'expansion de la ville de Roanne. Pour autant, Mably ne constitue pas une commune "dortoir" en ce sens qu'elle possède de nombreuses entreprises industrielles et commerciales.

Aujourd'hui, d'une surface de 3 280 hectares, l'espace urbain de la commune de Mably ne couvre qu'un cinquième de cette superficie. Le reste est rural et en grande partie agricole puisque la Surface Agricole Utile représente encore 59,6 % du territoire communal.

## Un présent marqué par un sentiment de "mi ville-mi campagne"

### Deux ambiances paysagères distinctes

Située au coeur de la plaine du Roannais, Mably marque la rencontre entre l'espace urbain, la RN 7 et le fleuve Loire. Lorsque l'on traverse cette commune, on découvre deux ensembles paysagers contrastés dans leurs composantes, leurs pratiques et leurs occupations du sol : un côté rural et agricole représentant environ 80 % du territoire de la commune et un côté urbanisé, continuité du développement de l'agglomération roannaise.

#### ● Une ambiance rurale :

La zone "de campagne", maillée par un réseau de petites routes communales et chemins ruraux propices aux promenades et randonnées, couvre la plus grande partie de la commune. Sur un relief peu accentué, elle est constituée de prés et de champs typiques du bocage de la plaine roannaise consacrés à l'élevage charolais. Les articulations du paysage sont soulignées par des bosquets et des haies souvent arbustives donnant un



aspect de parc à cette campagne.

Cette grande entité paysagère est marquée par la présence d'exploitations agricoles qui ont un impact visuel non négligeable dans le paysage agricole du fait de leur implantation en lignes de crête.

#### ● **Une ambiance urbaine :**

Sous l'influence de Roanne, la plaine apparaît fortement urbanisée et l'est d'autant plus à l'approche de l'agglomération. La zone urbanisée au Sud de la commune, constitue un prolongement de l'agglomération Roannaise.

Elle est composée d'habitat pavillonnaire pour l'essentiel (les Sables, Billodière), au Sud-Est du complexe de l'Arsenal et plus à l'Ouest, d'une zone d'activité (la Demi-Lieue) et d'un espace commercial (les Buttes).

## 2.5 - LES DYNAMIQUES DE POPULATION

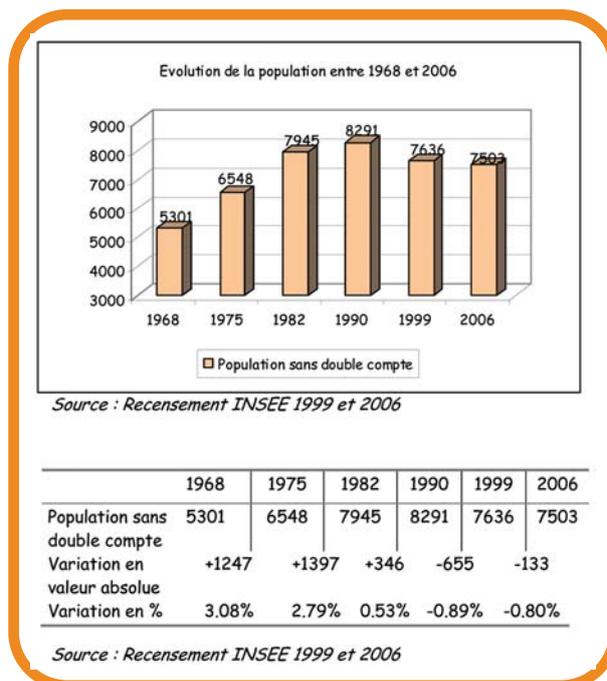
La commune de Mably comptait au dernier recensement de 2006, **7 503 habitants**, soit une densité de **230 habitants au km<sup>2</sup>**. Elle représente 1 % de la population départementale et 10 % de la population des communes du Schéma Directeur de l'Agglomération Roannaise.

Jusque dans les années 80, la croissance démographique a été relativement soutenue puisque l'on notait une augmentation de 33 % de la population entre les recensements de 1968 et 1982, soit + 2 644 habitants en 14 ans. Cette croissance a été particulièrement prononcée au début des années 70 où Mably est devenue un des exutoires de l'expansion de la ville de Roanne : entre 1968 et 1975, la population Mablyrote a en effet cru de plus de 23 % contre seulement 3,3 % pour la ville de Roanne.

### **L'amorce d'un déclin démographique à partir de 1990**

Entre 1982 et 1990, la croissance s'est essoufflée avec une variation annuelle de seulement 0,53 % contre 2,79 % pour la période précédente (1975-1982).

Les années 90 apparaissent comme une période charnière dans l'évolution démographique de la commune puisque pour la première fois la commune a enregistré une baisse de sa population de l'ordre de 9 % : - 655 habitants entre 1990 et 1999. Pour la période récente (1999-2006), le nombre d'habitants a continué de décroître (-1,7 % soit -133 habitants).



## Une stabilisation en cours

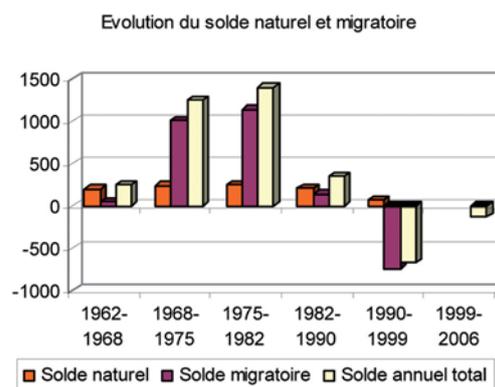
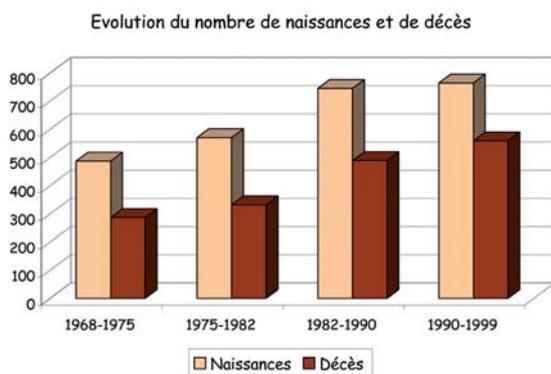
On note toutefois un ralentissement du déclin démographique depuis 2006. En 2006, le pays roannais compte 155 200 habitants, soit une évolution annuelle de +0,1 % depuis 99. Le territoire ne perd plus d'habitants mais cette légère augmentation n'est pas uniforme : elle ne profite pas à la ville centre et se fait principalement autour de Roanne (stabilisation pour Mably à confirmer par les données 2011).

## Le départ récent de nombreux habitants

Cette baisse de la population sur la commune de Mably s'explique essentiellement par deux phénomènes : une baisse du solde naturel et un déficit du solde migratoire.

En effet, à l'image de la situation nationale, la fécondité des femmes sur la commune de Mably, a fortement décru depuis les années 60 : de 15,8 enfants pour 1000 femmes en 1962, le taux de natalité est passé à seulement 9,7 ‰ en 1999. Le solde naturel, toujours positif sur la commune de Mably, connaît cependant depuis les années 75 une baisse continue. Cette situation s'explique d'une part par la croissance du nombre de décès (22 % d'augmentation entre 1975 et 1999) - (corrélation possible avec l'implantation de l'hôpital de Bonvert sur la commune en 1973) et d'autre part par le ralentissement voire la diminution depuis les années 90 du nombre des naissances.

Mais, au cours des années 90, c'est le déficit migratoire plus que le faible solde naturel qui a fortement contribué à la baisse de la population. En



Source : recensement INSEE 1999

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006
Taux de Natalité ‰	15.8	14.1	14.9	11.8	9.7	ND
Taux de Mortalité ‰	9.3	8.2	9.8	8.6	8.7	ND
Taux naturel annuel %	0.59	0.59	0.51	0.32	0.10	ND
Taux migratoire annuel %	0.15	2.49	2.28	0.22	-1.03	ND
Taux de variation annuel total %	0.79	3.08	2.79	0.53	-0.93	-0,24

effet, après une augmentation entre 1982 et 1990, le solde des entrées sur les sorties de population a pour la première fois enregistré un déficit pour la période 90-99. Celui-ci s'élève à 742 personnes.

Depuis 1999, la tendance à la baisse se confirme toutefois le taux de variation annuel total est nettement moins déficitaire : - 0,24 % entre 1999 et 2006.

## Une population vieillissante

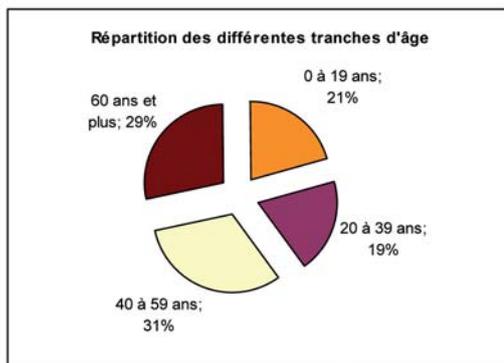
La structure par âge de la population communale présente une prédominance des classes les plus âgées puisqu'on note que les tranches d'âge 40 à 59 ans et des plus de 60 ans sont les plus représentées. En effet, leur proportion est d'environ 30 %.

A l'image de la situation nationale, les femmes de plus de 60 ans sont, sur la commune de Mably, plus nombreuses que les hommes : 1 238 femmes contre 918 hommes.

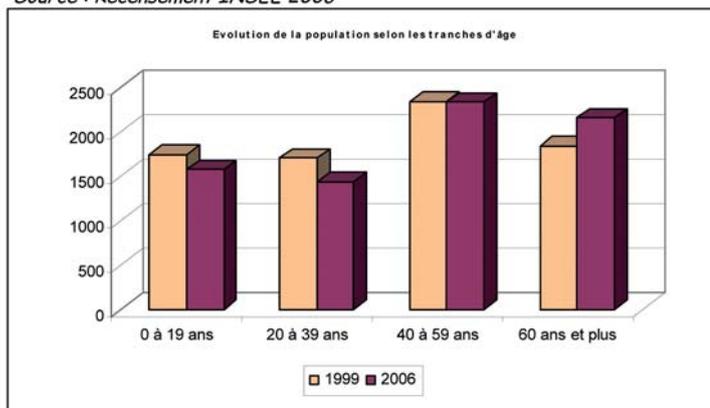
Tandis qu'avec 1 437 personnes, soit 19 % de la population communale, la tranche des 20 à 39 ans est celle qui est la moins représentée suivie par la tranche des moins de 19 ans qui représente 21 % de la population.

L'analyse de l'évolution de la population entre 1999 et 2006 nous permet d'observer que la commune de Mably n'échappe pas à la tendance lourde du vieillissement de la population qui caractérise la démographie de la société française.

La particularité de la pyramide des âges de Mably tient à la forte présence des générations du Baby-boom (45-54 ans) et de leurs enfants (10-19 ans). Les 70-89 ans sont nettement sous-représentés dans cette commune. On peut donc penser que l'on observera d'ici quelques années une forte augmentation du nombre de personnes âgées sur la commune.



Source : Recensement INSEE 2006



En effet, en l'espace de 7 ans, on observe sur la commune que la tranche d'âge des moins de 19 ans a diminué de 176 personnes et celle des 20 à 39 ans de 266 personnes. A l'inverse, les plus de 60 ans sont plus nombreux passant de 1 841 à 2 156 personnes soit 315 personnes supplémentaires.

### Diminution de nombre de personnes par ménage

Sur l'ensemble des communes de l'agglomération, depuis 1962, la taille moyenne des ménages ne cesse de diminuer, à l'image de la tendance départementale et nationale. Ainsi, un ménage était composé de 2,82 personnes en moyenne en 1962 pour 2,22 personnes en 2005.

Pour la commune de Mably, les 7 503 habitants de la commune représentent 3184 ménages. La taille moyenne des ménages ne cesse de diminuer avec 2,3 personnes par ménage en 2006 contre 2,8 en 1990.

Mably se caractérise ainsi par une population qui diminue malgré un nombre de ménages qui augmente.



**Le contexte démographique représente un enjeu majeur** pour l'ensemble du territoire roannais. Le renforcement de l'attractivité et le rééquilibrage des dynamiques démographiques constituent donc deux éléments majeurs dans la réflexion conduite dans le cadre de l'élaboration du projet Agenda 21.

# Organisation et aménagement de l'espace



## 3.1 - STRUCTURATION URBAINE

### Morphologie urbaine de l'agglomération

L'agglomération roannaise présente une morphologie urbaine largement héritée du passé, avec une imbrication des fonctionnalités économiques et résidentielles importantes et un grand nombre d'espaces délaissés ou en friche concentrés en cœur d'agglomération. Cette situation urbaine contribue à la diffusion d'une qualité urbaine pauvre et peu attractive pour les ménages et les entreprises.

Territoire de tradition industrielle, l'agglomération dispose en effet de nombreux tènements abandonnés liés à la mutation de son activité économique. Ces espaces en friche constituent des points noirs dans le paysage urbain et dans la mémoire collective des habitants. Mais ils constituent également une véritable opportunité de développement urbain en renouvellement plutôt que d'extension.

L'agglomération dispose également au sein de son tissu urbain, de secteurs d'habitat dégradés marqués par une déshérence commerciale, un habitat indigne et une vacance de logements qu'il est nécessaire de requalifier et de restructurer en profondeur.

La reconquête de ce tissu urbain inutilisé ou obsolète et la réutilisation de ce potentiel foncier et bâti, majoritairement localisé en cœur d'agglomération, doit donc être un levier majeur du renforcement de l'attractivité de l'agglomération.

### Morphologie urbaine de Mably

L'occupation du sol de la commune de Mably est la suivante :

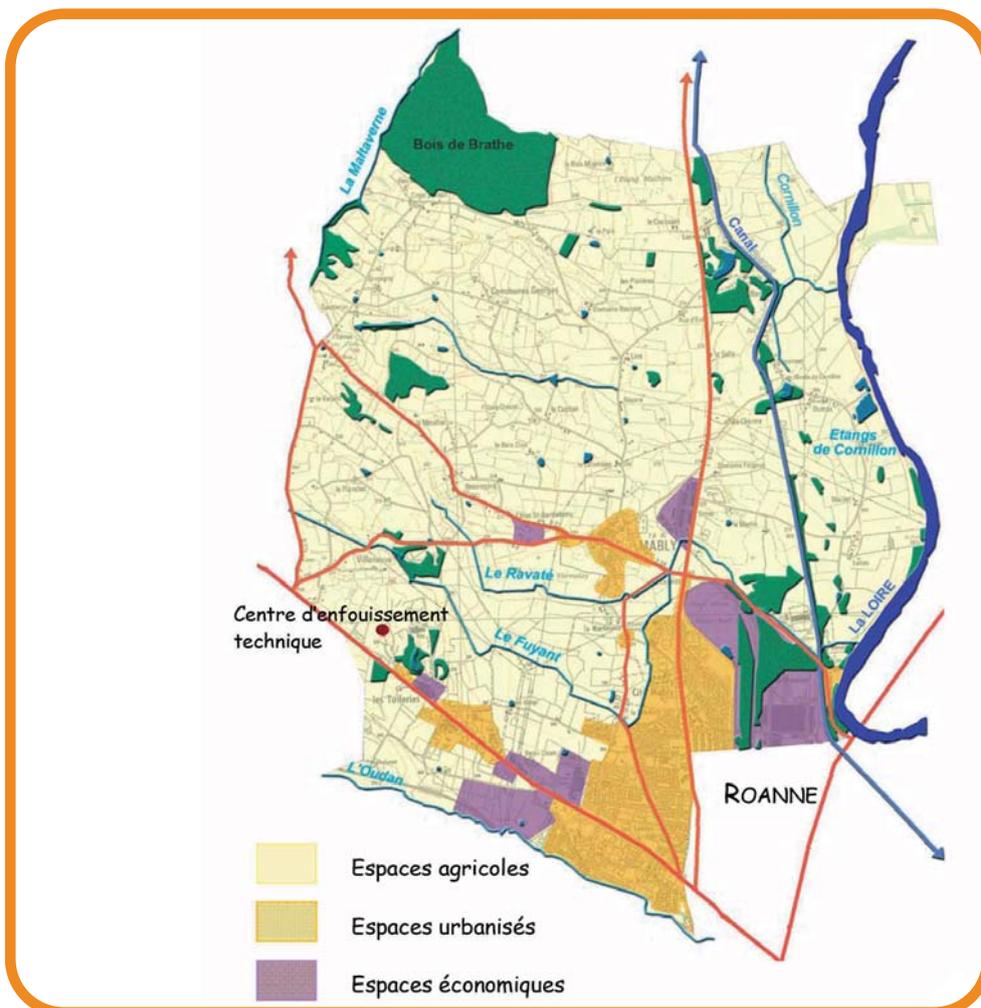
- Au Sud, **en continuité avec la ville de Roanne, l'urbanisation est fortement dominante**, avec un habitat très dense au Sud et Sud-est, plus diffus au Sud-Ouest (Les Tuileries) et autour du Bourg,

- **Sur l'essentiel du territoire, l'agriculture est bien présente**, avec essentiellement des prairies permanentes ou temporaires notamment à l'Ouest de la RD 43. Au Sud et à l'Est (vallée de la Loire), les prairies et terres labourées alternent ; à l'Est du canal, on retrouve les vastes prairies inondables des bords de Loire.

- **La pointe Nord-Ouest de la commune est occupée par une partie du bois de la Bulatière** (chênaie-charmaie). À noter que sur les 3 280 ha de la commune, 141 ha seulement sont recensés en boisement à l'inventaire communal de 1998.

- **Dans la vallée de la Loire subsistent des lambeaux de forêt alluviale**, d'un intérêt majeur en termes de diversité biologique. En bordure de la Loire, l'extraction de granulats a créé quelques plans d'eau de taille significative. La reconversion d'un ancien site aujourd'hui nommé "La Gravière aux oiseaux" permet une mise en valeur écologique et pédagogique de ces milieux spécifiques.

Dans les zones agricoles subsiste un maillage de haies plus ou moins dense (Chêne, Aubépine, Frêne, quelques Saules dans les secteurs frais ou humides...) qui assure une diversité paysagère, surtout sur les versants.



## La trame bâtie

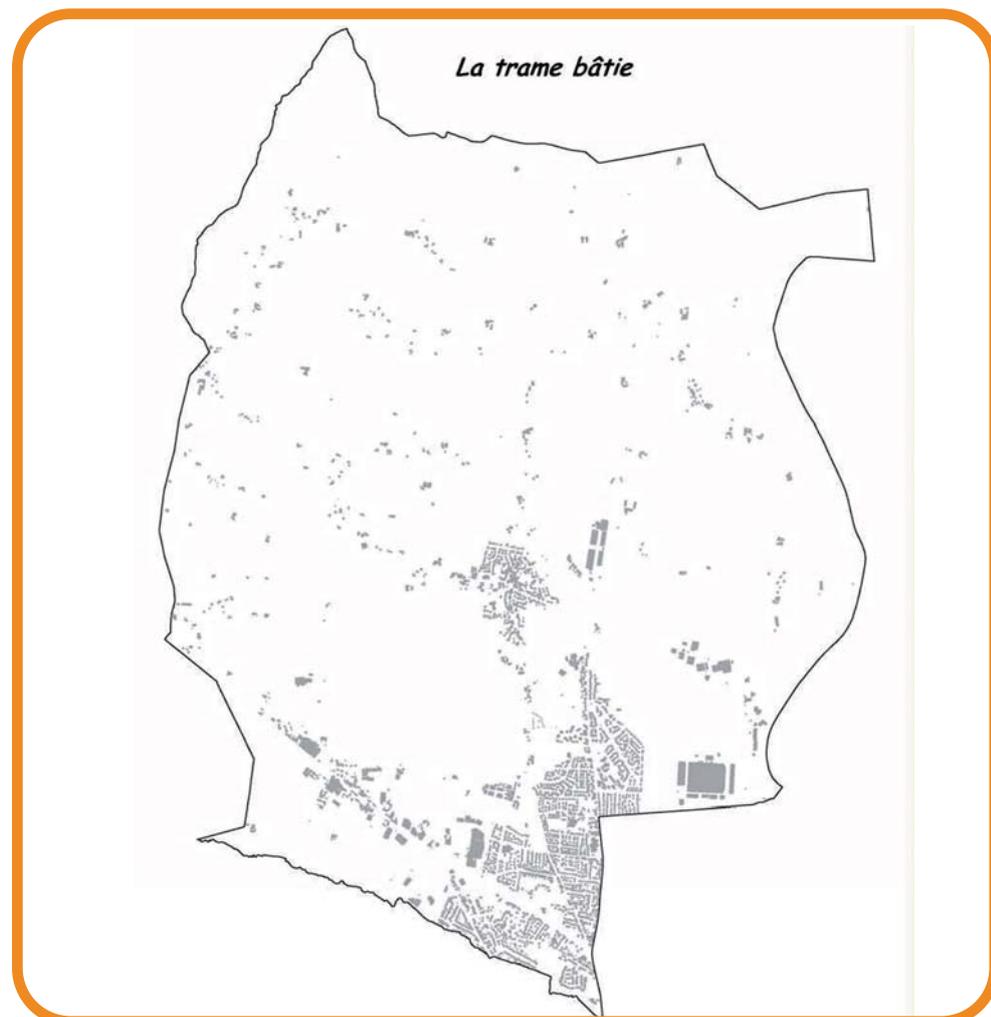
L'analyse de la trame bâtie de Mably montre que le secteur Sud de la commune concentre l'essentiel du bâti implanté sur le territoire communal.

Cette analyse permet également d'observer l'importance du centre Bourg pour la commune.

En dehors de ces secteurs d'urbanisation dense, la trame est très lâche, le bâti s'étant développé de manière dispersée.

Les contraintes naturelles et économiques jouant sur l'implantation des constructions et le développement de l'urbanisation, la trame bâtie est absente au sud-ouest du bourg où les terres sont restées agricoles, à proximité de la Loire et en grande partie entre la Loire et le canal où les terres sont inondables, au Nord-Ouest de la commune au Bois de Brathe et au Sud-Ouest de la commune à proximité de la ligne SNCF.

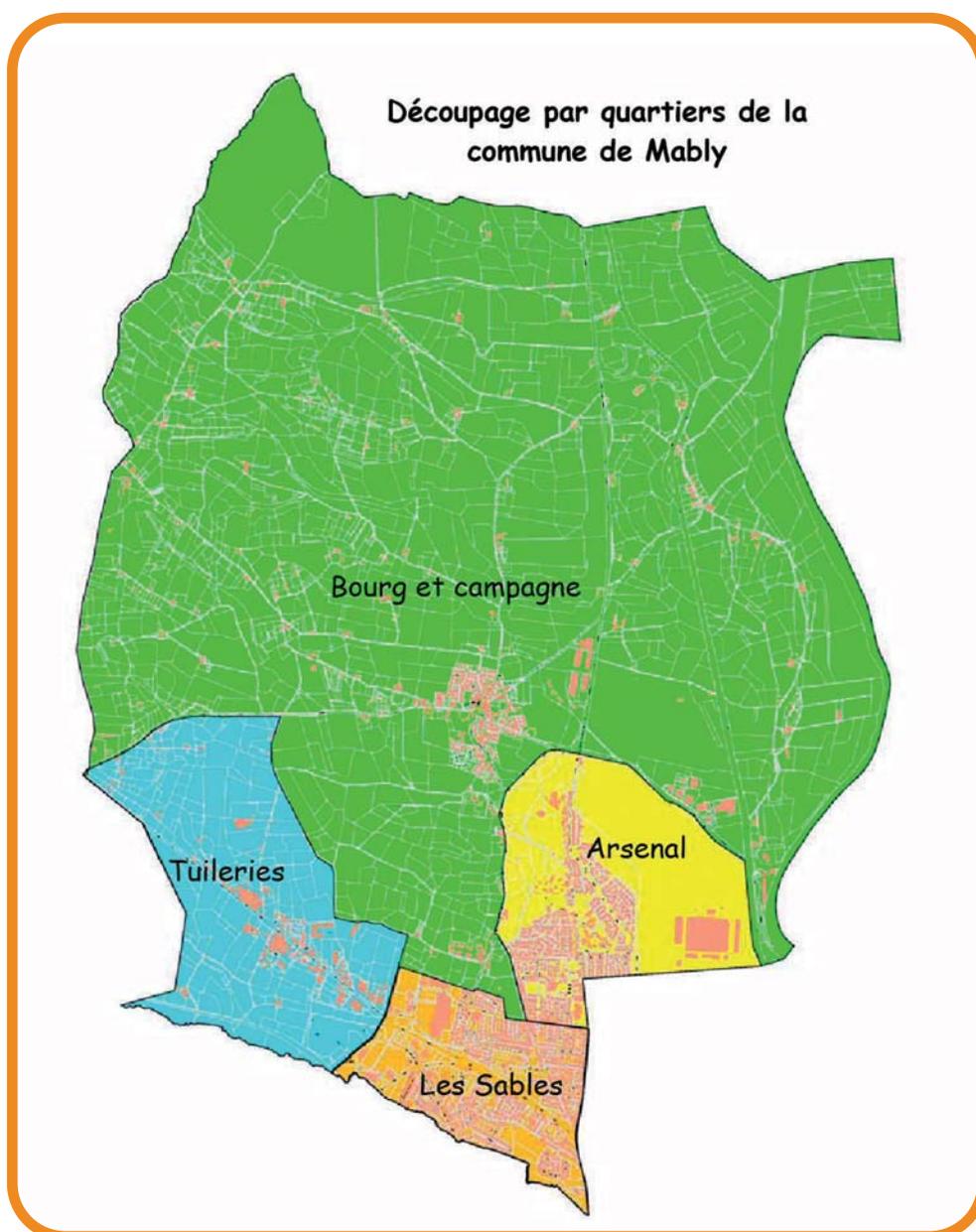
La commune de Mably peut être divisée en plusieurs entités qui se différencient par leurs caractéristiques du bâti, leur parcellaire, leur organisation urbaine... On distingue ainsi quatre grands ensembles d'habitat : le bourg, la zone Sud (les Sables et l'Arsenal), les Tuileries et l'habitat dispersé.



## Mably et ses quartiers

L'espace urbain de la commune de Mably est composé de **quatre quartiers** (le Bourg, les Tuileries, les Sables et l'Arsenal) plus ou moins distincts développant chacun un sentiment identitaire caractérisé par une histoire, une morphologie, un type d'habitat, des fonctions propres...

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet territorial de développement durable, le diagnostic partagé ne peut faire abstraction de cette spécificité du territoire mablyrot, des caractéristiques, enjeux et évolutions envisagées pour chacune de ces entités urbaines, et une présentation synthétique de chacun est nécessaire.



## Le Bourg

Au centre géométrique de la commune sur une légère éminence dominant le val de Loire, le bourg garde les traces de sa formation : un bâti groupé autour de sa place centrale et de l'église. L'organisation générale du centre bourg en tissu dense et groupé est caractérisée par un parcellaire étroit, une occupation du sol dense et un bâti composé de maisons accolées.

Autour de ce noyau concentré, un habitat pavillonnaire s'est développé accompagné d'aménagements sociaux, d'équipements sportifs et d'écoles. Le bourg a ainsi vu son développement s'opérer sous la forme de lotissements pavillonnaires ceinturant aujourd'hui la presque totalité de ce centre ancien. Cet habitat est caractérisé par une densité plus faible que dans les autres parties urbanisées de la commune avec une moyenne supérieure à 1000 m<sup>2</sup> par habitation.

Malgré sa croissance récente importante, une ceinture verte composée de prés et de champs a été maintenue afin de marquer la coupure entre le "Mably urbain" et le "Mably rural". Celle-ci permet d'identifier le bourg et de le séparer des autres quartiers de la commune. Cet espace



de verdure ceinturant le bourg de Mably confère à la localité une impression d'isolement qui donne au village un aspect campagnard qui contraste avec l'agglomération roannaise.

Siège administratif de la commune, le Bourg est caractérisé par une certaine mixité des fonctions : il regroupe en effet l'église, la mairie, la Poste, quelques commerces et services de proximité et de l'habitat.

Les équipements publics et scolaires sont concentrés autour de la Mairie et de la place de Verdun (cimetière et colombarium, écoles primaires et maternelles, équipements de loisirs tels que l'Espace de la Tour, la salle polyvalente...) et les espaces verts et de loisirs sont plutôt présents dans la partie non urbanisée, à l'Est du bourg (Bi-cross, Rucher Ecole, base d'U.L.M., étang fédéral de pêche, zone de loisirs du Merlin...).

Afin de redonner une certaine attractivité au bourg, depuis 1994, la commune de Mably a réalisé de nombreux aménagements dans son centre. Une opération "Cœur village" a été engagée afin notamment de diversifier le parc de logements par l'implantation de logements locatifs pour personnes âgées, de pavillons jumelés et de deux petits collectifs.



**Une réflexion sur l'urbanisation des dents creuses du bourg -notamment concernant les jardins en friche et parcelles enclavés dans le tissu urbain Est et Nord du bourg- apparaît donc comme une priorité sur ce quartier.**

## Le quartier des Tuileries

Ce quartier qui s'est développé à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle grâce à ses carrières d'argile, trouve son origine autour des usines de terre cuite et son nom issu de cette activité traditionnelle.

L'urbanisation du quartier des Tuileries s'est développée de manière linéaire le long de la RN7 : une urbanisation jointive aux voies publiques la caractérise avec une logique d'implantation des habitations et des activités étant organisée par rapport à la voie et non en fonction de la parcelle.

Caractérisé par une mixité des fonctions (habitat, artisanat, industrie, commerces, agriculture...), le quartier des Tuileries qui s'est développé le long de la RN7 constitue **une entrée d'agglomération stratégique** mais peu accueillante.

En effet, les friches industrielles de l'usine Cancalon, quelques maisons en ruine, les lignes électriques particulièrement présentes le long de la RN7, les panneaux publicitaires, les bâtiments commerciaux contemporains stéréotypés... offrent une image peu gratifiante de ce quartier.

**Les Tuileries sont donc particulièrement perturbées par les conséquences de la traversée de la RN7.** Son passage constitue un obstacle essentiel au développement de ce quartier en plus de la négligence "esthétique" induite par cet axe national, les nuisances et la dangerosité des flux de circulation sont particulièrement importantes pour les riverains.

Au regard des autres quartiers de la commune, celui des Tuileries dispose de peu d'équipements et de commerces de proximité.

De plus, à l'écart des autres secteurs de la commune, et malgré un attachement des habitants à leur quartier et à l'existence d'une vie sociale riche, le quartier des Tuileries souffre d'un certain isolement par rapport au reste du tissu urbain.

Enfin une paupérisation importante menace ce quartier, notamment au sein du groupe d'habitat social Martin Luther King qui concentre des populations fragilisées.

Photo tuileries / RN7 page 161 du PLU



Le développement linéaire le long de la RN7 fait que ce quartier ne dispose pas d'un véritable pôle de centralité concentrant les commerces de proximité, les services publics et administratifs... et ce quartier a aujourd'hui du mal à trouver une cohérence urbaine.



**Une réflexion d'ensemble permettant le développement d'une cohérence urbaine et une restructuration globale (dépassant le seul cadre urbain) du quartier des Tuileries, qui, malgré le retard dans la réalisation de la déviation de la RN7, constitue une priorité partagée.**

### **Le quartier Arsenal - Noyon/Billodière/Marly**

Ces zones d'habitat Sud ont une organisation différente. Le quartier de l'Arsenal a été édifié à partir de 1917 en parallèle à l'usine d'armements blindés et a évolué au rythme de cette grande entreprise pourvoyeuse de nombreux emplois. Dans les années 70, les cités Mably Arsenal qui comptaient 510 logements ont été démolies et ont laissé la place à un urbanisme plus actuel.

Les vagues successives d'urbanisation (habitat social de Noyon et Marly, lotissement pavillonnaire dans le cadre de la ZAC de la Billodière) ont conduit à un **étalement urbain structuré à partir de la route de Briennon** et la densification de la ZAC de la Billodière s'est opérée de manière significative au cours de la dernière décennie.

Dans ces secteurs, la trame viaire et le parcellaire sont réguliers et le découpage en lots géométriques domine. Même si la majorité des

constructions possèdent un petit jardin d'agrément, l'emprise au sol est assez faible avec une moyenne de 800 m<sup>2</sup> par logement et on observe une logique d'implantation organisée par rapport à la rue. A noter que des murs et murets, délimitant les parcelles par rapport aux voies et marquant une propriété fortement individualisée, prennent de plus en plus des tailles surdimensionnées et nuisent au cadre de vie.

La présence d'équipements culturels et de loisirs (médiathèque, maison de quartier, salle de spectacles), de structures sociales (pôle enfance-famille, centre social...), d'établissements scolaires (école, collège et C.F.A.) et d'équipements sportifs constituent des éléments importants de centralité pour ce quartier. Toutefois, au regard de sa population, ce quartier est relativement sous-équipé en matière de commerces de proximité.



Les groupes d'habitat social "Noyon-Troyon" et "Marly" représentant au total 430 logements, et classés en quartier prioritaire dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) font l'objet d'une vigilance partagée par la ville et les partenaires institutionnels et sociaux en matière de développement social et urbain. (voir chapitre .....)



**Une réflexion est à mener en terme de renouvellement urbain afin de veiller à la cohésion urbaine et sociale de ce quartier et au développement de l'offre de commerces de proximité.**

## Le quartier des Sables

Le quartier des Sables, situé à l'extrême sud de la commune de Mably, est délimité par l'Oudan au sud, la route de Briennon à l'est, la rue Pierre Corneille à l'ouest et la rue Jean de la Fontaine au nord.

Ce quartier historiquement très animé comptait dans les années 50 : trois succursales d'alimentation, une épicerie, trois cafés, deux boucheries, une boulangerie, un cordonnier, un coiffeur, un restaurant, une pharmacie, un horloger-bijoutier... et des maraîchers.

En effet, le terrain très sablonneux, d'où le nom du quartier, était propice au maraîchage. Cette activité ne durera finalement qu'une cinquantaine d'années : le quartier des Sables fut en partie "englouti" dans la création de la rocade-est et les autres domaines se sont convertis en terrains à construire. Ainsi, le quartier des Sables est devenu au fil du temps un quartier résidentiel.

Ce quartier est contraint par la géographie des infrastructures. **Depuis 1997 avec l'achèvement du contournement Est de l'agglomération roannaise, le quartier est coupé en deux entités séparées par cette infrastructure d'envergure** qui produit une coupure franche de l'urbanisation et isole en partie le quartier. Les dispositifs de murs anti-bruit sont particulièrement présents.

L'habitat est dominé presque exclusivement par la maison individuelle, y compris pour les logements en locatif social, bien intégrés au quartier et se fondant parfaitement dans le tissu urbain.

Malgré la concentration des habitations, le quartier des Sables offre peu d'équipements à ses résidents (présence notamment d'un groupe scolaire, d'une maison de quartier, d'un parc aménagé...).

A contrario, le quartier des Sables dispose d'une **offre commerciale importante** puisqu'il s'agit du quartier de la commune de Mably qui propose le plus grand nombre de commerces et de services de proximité aux habitants.

En effet, l'aménagement d'un pôle commercial sur le rond-point des Sables permet de satisfaire les besoins en commerces et services de proximité (boulangerie, boucherie, alimentation générale, café, pharmacie...).



Un projet d'aménagement du quartier a pour objectif de permettre l'implantation de nouvelles habitations dans un secteur délaissé constituant une véritable "dent creuse" dans le tissu urbain existant. La non-urbanisation de ce secteur s'explique principalement par la pénurie des équipements VRD et par une exploitation maraîchère d'une partie des terrains jusqu'en 2004.

L'objectif de la ville de Mably est de permettre la production de terrains à bâtir à l'intérieur de la "dent creuse" dans un quartier où l'habitation individuelle domine largement.



**Comme pour le "Bourg" une réflexion sur l'urbanisation des "dents creuses" du quartier des Sables -parcelles enclavées dans le tissu urbain- est également une priorité en matière de développement urbain sur ce quartier.**

## L'habitat dispersé

**L'habitat dispersé occupe la majeure partie de la commune** mais ne représente qu'une infime partie de l'habitat présent sur la commune de Mably. Il se retrouve essentiellement au Nord du bourg. Il est composé de nombreux lieux-dits représentant des fermes, des maisons isolées construites pour l'exploitation des terres au milieu desquelles elles se trouvent, mais aussi des pavillons résidentiels (notamment à l'Ouest de la commune).



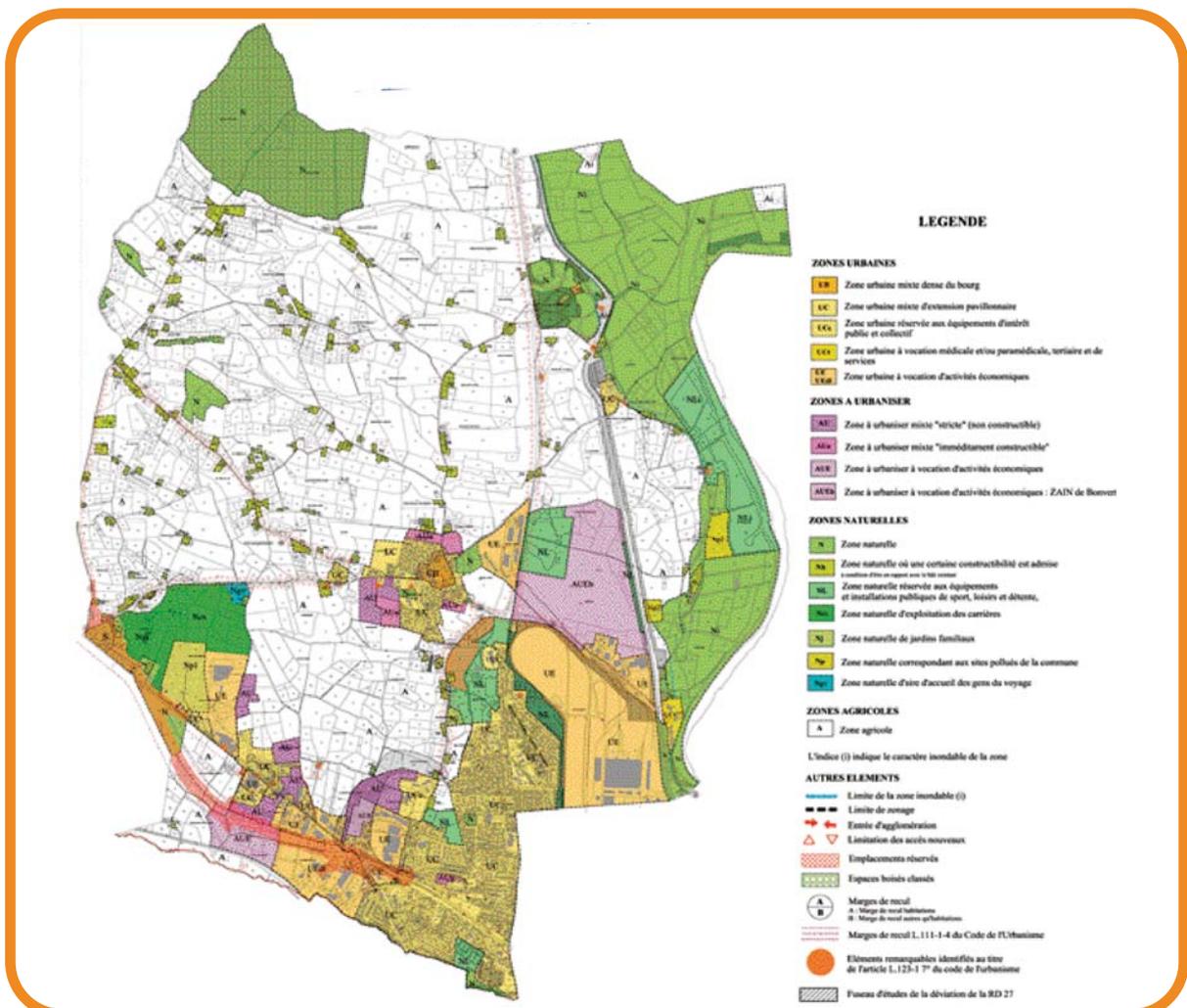
## 3.2 - DOCUMENTS "CADRE" ET ANALYSE DE L'HABITAT

### Les documents "cadre" en matière d'habitat

#### Le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU a été approuvé en juillet 2009 après plusieurs années de préparation, de réflexions, d'études et de concertation. Le PLU s'appuie sur un document d'orientation important : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le PLU constitue un document de référence et de stratégie et sur lequel la commune va s'appuyer pour concevoir sa politique municipale.

Documents récents, le PLU et le PADD présentent des données et réflexions qui seront intégrées tout au long de la phase de diagnostic partagé de l'Agenda 21, au fil des thèmes abordés.



## Le PLH 2008-2013

Il poursuit quatre objectifs majeurs :

- amplifier l'amélioration du parc privé existant dans le cadre de l'OPAH et de la mise en place du Programme d'Intérêt Général.
- poursuivre l'adaptation du parc locatif social existant : 1 450 logements sociaux (soit environ 10 % du parc) doivent faire l'objet d'une intervention significative (hors ANRU)
- répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, des jeunes, des gens du voyage
- maîtriser la production de logements neufs : production annuelle de 440 logements (60 % accession, 40 % locatifs), désaffectation du parc le plus obsolète, démolition d'environ 500 logements, modération de l'étalement urbain en produisant "seulement" 54 % de maisons individuelles (soit 1 434 logements), production de 600 logements locatifs sociaux (construction de 500 logements et acquisition/amélioration de 100 logements).



### Les objectifs figurant au PLH pour Mably, 292 logements soit :

- 190 individuels + 102 collectifs (privé + public) soit en moyenne 49 logements/an.
- dont public : 76 logements sociaux soit environ 13 logements/an.

## Le SCOT du SYEPAR (en cours d'élaboration)

Les préconisations du SCOT répondent à des objectifs démographiques et résidentiels très ambitieux. Ainsi, pour maintenir la population actuelle et accueillir de nouveaux arrivants, le Scot prescrit une production d'environ 13 000 logements à l'horizon 2030, dont plus de 10 000 dans le Grand Roanne.

Il appartient au Programme Local de l'Habitat (PLH) de répartir l'enveloppe de logements en prenant en compte les prescriptions suivantes :

- au moins 50 % de l'enveloppe de logements doit être localisé dans la commune de Roanne soit 5100 logements
- 43 % à répartir sur les communes de Riorges, Mably, Le Coteau soit 4 410 logements
- entre 5 et 7 % dans les communes périurbaines de Villerest et Commelle-Vernay soit 4 410 logements.

### **La répartition de la production préconisée :**

- Les communes doivent concentrer leur extension urbaine sur un nombre limité de pôles, très généralement 1 à 2 par commune, dont prioritairement le centre urbain.
- Roanne, Riorges, Le Coteau, et Mably doivent prioritairement travailler pour le renouvellement et la densification du tissu urbain, avec au moins 1 nouveau logement sur 2 au sein du tissu urbain constitué, soit par le biais d'opérations de renouvellement urbain ou de réhabilitations, soit par la densification du tissu bâti.
- Les secteurs situés dans un périmètre de 800 mètres autour des gares sont soumis à un niveau de densification plus important (60 logements/hectare).
- Les communes de Roanne, Riorges, Mably et Le Coteau ainsi que les communes de rang 3, doivent établir, dans leur PLU, un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones AU.



**Les objectifs du SCOT devront être pris en considération lors de la définition des objectifs de production de logements dans le PLH (délai de 3 ans pour mettre en conformité SCOT/PLH).**

### **Le Schéma d'agglomération du Grand Roanne** *(en cours d'élaboration)*

Le schéma d'agglomération constitue un projet d'aménagement spatialisé qui vise à préparer, définir et programmer le développement de l'agglomération à l'horizon de 2030. Il établit des orientations et des principes d'aménagement qui visent à organiser le territoire et équilibrer les dynamiques à travers la construction d'une stratégie territoriale concertée. Il établit des priorités et constitue un cadre de référence pour l'action. C'est une première étape dans la construction d'un PLU inter-communal.

Le schéma d'agglomération en cours d'étude souligne parmi les défis majeurs la reconquête urbaine et l'amélioration du cadre de vie, avec comme grands axes d'intervention :

- Le développement d'une politique ambitieuse de renouvellement urbain et de revitalisation des quartiers anciens dégradés.
- Le développement d'une politique de diversification résidentielle.
- La promotion d'une politique de valorisation des paysages naturels et urbains.
- Une organisation nouvelle des déplacements et de la mobilité.

## Analyse de l'habitat

### Parc de logements et évolution de la construction

Lors du dernier recensement (2011- données en cours), la commune de Mably compte 3 460 logements, soit 160 de plus qu'en 2006.

#### Un parc de logements récent :

Le parc résidentiel est relativement jeune puisque seul 11 % de l'ensemble du parc a été construit avant 1949.

A partir de cette époque, **2 888 logements ont été construits, soit une proportion de 86 %**, à comparer aux 62 % pour le département de la Loire et aux 67 % pour l'agglomération.

C'est surtout la période de 1949 à 1974 qui a été particulièrement faste pour la construction de logements puisque près de **la moitié du parc date de cette époque**.

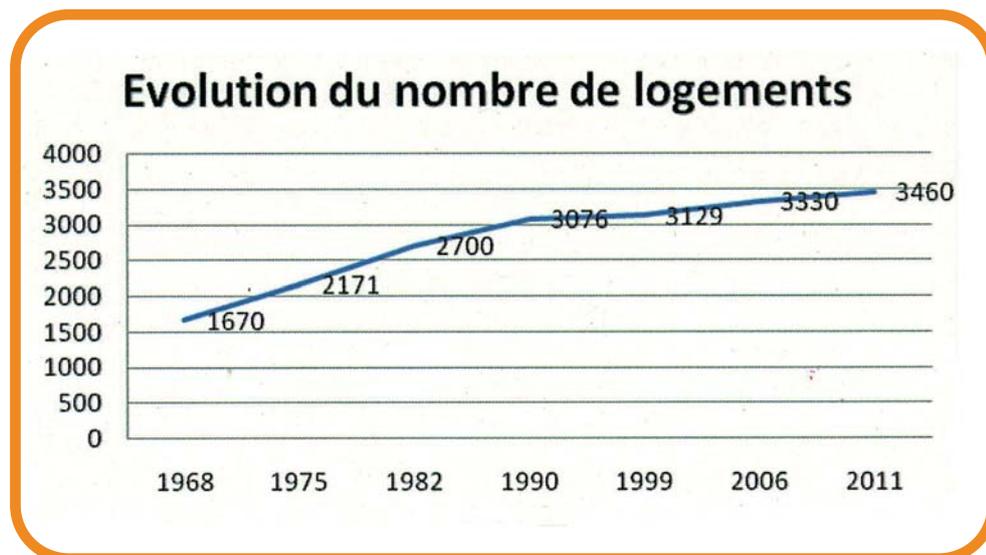
Par la suite, la construction de logements sur la commune de Mably est restée relativement soutenue avec une **croissance de près de 20 % de la construction** entre les recensements de 1975 et 1982, soit 529 nouveaux logements en seulement 7 ans. Cette croissance importante du nombre de logements pendant cette période s'explique par l'importance des lotissements, des ZAC et des résidences HLM depuis les années 70.

#### Stabilisation de la construction :

A partir des années 80-90, on note un certain essoufflement de la construction. On peut remarquer une certaine corrélation entre ce ralentissement et celui de la population (ralentissement dans les années 80 puis baisse démographique).

En effet, après la construction de plus de 1 000 logements entre les recensements de 1968 et de 1982 soit un rythme annuel moyen de 66 logements, environ 746 ont été construits entre 1982 et 2006, soit une moyenne de 30 logements par an.

La construction de logements sur la commune de Mably s'est essentiellement opérée dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté et de lotissements. La construction de maisons individuelles sur la commune de Mably est très irrégulière : on note une moyenne annuelle de 21 permis sur les 15 dernières années avec des écarts sensibles d'une année à l'autre (2010 : 18 permis - 2009 : 6 permis - 2008 : 21 permis).



*L'objectif de construction de la ville de Mably pour l'année 2010 était de 50 logements mais n'a pu être atteint. Cela s'explique notamment par le peu de propositions de terrains viabilisés. L'objectif pour l'année 2011 pour le logement privé est de 25 logements.*



**Les chiffres 2011 -en cours de confirmation- présentent une construction moyenne de 22 logements par an, et confirment la nécessité d'une réflexion sur l'attractivité résidentielle et le développement d'une politique adaptée, en lien avec l'enjeu démographique.**

#### **Logements vacants :**

On notait sur le territoire communal un **faible pourcentage de logements vacants** puisqu'au recensement de 2006, seul 3,7 % du parc était concerné, soit 125 logements. Il conviendra toutefois d'analyser les derniers chiffres de 2011 qui font apparaître une **augmentation significative** avec 169 logements vacants (soit 4,9 % du parc).

Le **niveau de confort est satisfaisant** puisque sur les 3184 résidences principales, seules 6 ne disposaient d'aucune installation sanitaire. (Données recensement 2006)

On peut également noter que les logements possèdent à plus de 85 % un chauffage central.

## Statuts d'occupation et typologie d'habitat

Le parc de logements de la commune de Mably est composé dans une **grande majorité de résidences principales (95,6 %)** et seulement 21 résidences secondaires ou occasionnelles.

- 72,4 % des résidences principales sont des **maisons individuelles**. Il s'agit là d'une spécificité mablyrote car cette proportion est beaucoup plus élevée qu'à l'échelle de l'agglomération (45,4 %) et du département (47,3 %).
- On constate également la forte proportion de **ménages propriétaires** : 63,9 %, en rupture avec les données à l'échelle de l'agglomération (49,9 %) et du département (53 %). Ces particularités s'expliquent notamment par le nombre important de lotissements et de ZAC réalisés sur la commune depuis les années 70. On peut souligner qu'une des conséquences de ces spécificités est le vieillissement accentué de la population, les ménages propriétaires vieillissant sur place.

### Un habitat social important :

Le parc locatif de la commune constitue 35 % du parc de logement soit 1 120 logements en 2006. Le secteur locatif social est important puisque 74 % du parc locatif est concerné.

Ainsi, **avec 27,2 % de son parc total de logements, Mably est, devant Roanne, la commune de l'agglomération avec la plus forte proportion de logement social.**

Quartier Noyon



Cela s'explique par la politique volontairement sociale menée à Mably depuis un quart de siècle. Toutefois, on note qu'il n'y a pas sur Mably de grands ensembles collectifs des années 60 et que les logements sociaux sont assez bien intégrés au tissu urbain. Ce sont essentiellement des petits collectifs R+3 (Noyon, Le Marly, Pierre Corneille, Sables) et des maisons groupées (Arsenal, Martin Luther King).

Trois bailleurs sociaux interviennent sur la commune de Mably : Loire Habitat qui détient quasiment 200 logements, Roanne Habitat qui possède un parc de 320 logements et le Toit familial dont le nombre de logements s'élève à 360 en 2008.

### **Un habitat collectif privé peu présent sur la commune :**

Aujourd'hui, la capacité d'accueil sur la commune est insuffisante et seuls certains segments du marché sont exploités et une diversification de l'offre de logements s'avère nécessaire.

Les créneaux des résidences services, notamment pour les personnes âgées et handicapées non dépendantes, et celui des petits collectifs et du résidentiel locatif pour les jeunes ménages et personnes en difficulté ne sont pas entièrement satisfaits.

La segmentation entre accession et locatif, collectif et individuel, aidé ou libre, avec ou sans services associés apparaît indispensable pour réduire l'évasion des populations, dont les jeunes actifs, pour favoriser une certaine mobilité résidentielle.

### **Un parc de logements peu adapté à la typologie des ménages :**

Plus de 68 % des logements de la commune ont 4 pièces et plus et peuvent être destinés à des ménages avec enfants et seulement 6,7 % sont des logements type T1 ou T2.

Ainsi, les logements correspondent plus aux besoins de familles avec enfants qu'à des jeunes couples ou des personnes seules.

Pourtant, près de 2/3 des ménages sont des ménages d'une à deux personnes, pourcentage qui selon les évolutions démographiques devrait encore augmenter.



**La typologie des logements, compte tenu du vieillissement de la population, correspond de moins en moins à celle des ménages présents sur la commune de Mably et ne favorise pas l'installation des jeunes actifs.**

### **Marché de l'habitat**

Sur la commune de Mably, le prix de vente moyen n'est pas stable et varie d'une année sur l'autre. Néanmoins, à l'image du contexte national et de la situation de l'agglomération Roannaise, on peut noter une tendance à l'augmentation du prix depuis 2000.

Toutefois, le marché reste très concurrentiel et un manque de produits dans la gamme "intermédiaire" est souligné : (données Observatoire de l'habitat base 2007)

- 75 800 € pour un T3 de 75 m<sup>2</sup> dans l'ancien et 137 800 € dans le neuf.
- 450 € pour un T3 en locatif privé et une offre importante.
- Une offre disponible estimée à 1650 T3 pour 1490 ménages de 2 et 3 personnes.

- 1140 T3 disponibles en 2007 à moins de 480 € mensuels pour 515 ménages ayant cette capacité financière.
- 488 T3 à moins de 580 € pour 230 ménages ayant cette capacité mais aucun T3 pour les ménages ayant une capacité entre 580 € et 1000 € mensuels (500 ménages concernés).

## Une politique de renouvellement urbain et une politique foncière nécessaires

**Une politique de renouvellement urbain** est développée sur le territoire du Grand Roanne. Elle est principalement orientée sur la ville de Roanne à travers des outils et procédures spécifiques.

Favoriser la réhabilitation des logements pour réduire la vacance, adapter l'offre de logements, encourager la mixité sociale et limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels, tels sont les enjeux mis en évidence dans le diagnostic partagé.

Deux projets de renouvellement urbain sur Mably sont mis à l'étude depuis fin 2008-2009 et ont pu être partagés, tant dans l'approche globale de l'Agenda 21 que dans les dispositifs de concertation spécifiques mis en place :

- **L'opération "Le Marly"** avec la déconstruction de 42 logements, la création de 50 logements de typologies variées, la résidentialisation des bâtiments existants et la réhabilitation de 156 logements, la rénovation des VRD et la création d'espaces publics.
- **L'opération ZAC des Tuileries** avec le lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un "éco-quartier" devant accueillir plus de 200 logements et, parallèlement sur ce quartier, l'opération de renouvellement urbain du groupe d'habitat social "Martin Luther King".

Le Marly



**POUR MÉMOIRE** : 15 % de la production de logements doit être réalisé sous forme de réhabilitation dans les communes de Mably, Riorges, Le Coteau, soit 660 logements (33 logements/an) d'ici 2030 préconise le SCOT.

**Une politique de maîtrise foncière** devra permettre d'identifier les secteurs d'intervention foncière prioritaire, de lutter contre le mitage de l'espace et l'urbanisation linéaire. On notera les préconisations mises en évidence par le schéma d'agglomération et partagées lors du diagnostic Agenda 21 :

● **Priorisation des zones d'extension périphérique (zones AU) des communes de Mably, Riorges et Le Coteau** pour répartir au mieux le développement de l'habitat sur la période 2011-2030 en utilisant les critères d'analyse ci-après :

- La continuité du tissu existant.
- La proximité et le confortement des centralités (équipements, services, commerces).
- L'absence de contraintes liées à la trame verte et bleue.
- La desserte numérique.
- La desserte TC (rayon de 300 m autour des arrêts).
- La présence des réseaux (AEP et assainissement).

Le développement résidentiel du Grand Roanne doit tendre vers les densités indiquées dans le DOG du SCOT.

	Densité actuelle observée dans les opérations réalisées entre 2006 et 2010	Densité SCOT
Roanne	23 log/ha	En moyenne 40 log/ha avec un minimum de 60 log/ha sur un périmètre de 800 m autour des gares
Le Coteau Mably Riorges	60 log/ha 14 log/ha 15 log/ha	En moyenne 30 log/ha
Commelle Villerest	8,7 log/ha 8,6 log/ha	En moyenne 15 log/ha

Source : DOG SCOT



**Face à ces enjeux partagés par les habitants et partenaires locaux, la ville de Mably s'est dotée d'une organisation interne spécifique (création d'une cellule Habitat, cellule Foncier associant élus et services et se réunissant régulièrement) afin d'être en mesure de relayer de façon opérationnelle les objectifs cités ici.**





# Infrastructures de déplacements, mobilités et enjeux

Le territoire occupe une position charnière entre les trois grandes agglomérations de Lyon, Saint Etienne et Clermont Ferrand. Le territoire roannais souffre d'un enclavement relatif avec des interactions peu importantes avec les territoires voisins.

Une réflexion, conduite notamment à travers l'élaboration du schéma d'agglomération du Grand Roanne, est en cours afin de renforcer le positionnement du roannais au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'accessibilité du territoire sera renforcée par l'ouverture de l'A89 et pourrait être améliorée par le passage de la ligne LGV Paris Orléans Clermont Lyon actuellement en cours de réflexion.

## 4.1 - INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS

### Infrastructures de transports routiers

#### Réseau routier majeur

Axe traversant l'agglomération roannaise de Nord-Ouest en Sud-est, la RN7 est la seule voie structurante du réseau national qui dessert le bassin d'emploi de Roanne et traverse la commune de Mably. Elle assure la liaison avec Lyon au Sud, et Moulins, Nevers et Paris au Nord.

Elle permet de rejoindre Saint-Etienne par la RN82 et de rejoindre ainsi l'A72 en direction du Sud-Est.

Cette infrastructure pénètre dans la commune de Mably par le Sud-Ouest. Elle traverse une zone rurale sur environ 1 kilomètre avant d'entrer dans l'agglomération au niveau du quartier des Tuileries, quartier qui s'est construit en longueur le long de la RN7 et qui subit les nuisances de cette voie lourde.

Son tracé urbain à partir de la Demi-Lieue et à l'intérieur de Roanne a été modifié par la mise en service de la rocade Est.

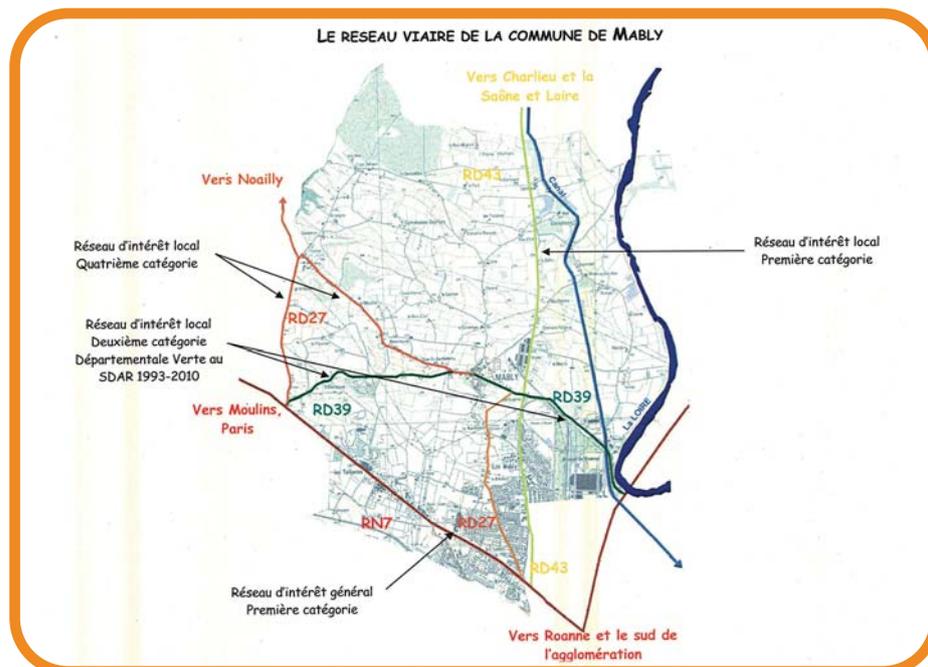
Des réflexions à l'échelle de l'agglomération Roannaise ont été lancées pour réhabiliter l'ancien tracé. A noter que la commune de Mably attache une grande importance au devenir de l'ancienne RN7, l'objectif étant de remodeler le paysage afin de permettre à la ville de se réappropriier l'espace urbain.

### Réseau routier secondaire

Le territoire communal de Mably est traversé par 5 routes départementales. Deux routes départementales, la **RD 39** et la **RD43 assurent la liaison entre l'agglomération et le Nord Est du département**, voire même la jonction avec le département de la Saône-et-Loire : assurant la liaison Sud-Nord, la **route départementale n°43** draine le trafic de la région de Charlieu et de la Saône et Loire.

La **route départementale 39** traverse la commune d'Est en Ouest et assure la liaison entre le Bourg et la RN7. Son recalibrage entre Mably et la RN7 (au niveau de St Romain la Motte) a été réalisé au début de l'année 2003.

La **route départementale 27** permet, au Sud du bourg, le lien avec la zone commerciale des Buttes et l'agglomération Roannaise. La mise en service de la déviation Sud-Est du bourg (Avenue Charles de Gaulle) a permis une diminution du trafic de transit (entre le Nord du département et la zone commerciale des Buttes) dans le bourg mais la circulation ne cesse d'augmenter dans la partie habitée de la RD27 (rue Pierre Corneille). Dans sa partie Nord-Ouest, la route départementale 27 irrigue la campagne en direction de Noailly.



## Fréquentation des infrastructures de transports

La commune de Mably connaît le revers de sa bonne accessibilité et de son maillage dense de routes départementales et communales : elle est traversée quotidiennement par des milliers d'automobilistes qui empruntent son réseau viaire.

Les comptages routiers montrent en effet que les flux de circulation sont relativement importants sur certains axes de la commune, notamment ceux de la rue Pierre Corneille, la rue Michel Rondet ou encore la rue Jean la Fontaine qui subissent un trafic de plus de 8000 véhicules/jour. Cette forte fréquentation pose des problèmes en termes de nuisances pour les riverains notamment pour la rue Pierre Corneille où les derniers comptages mettent en évidence une augmentation de trafic.

Par ailleurs, ces infrastructures de transport, qui traversent pour la plupart des zones pavillonnaires et résidentielles, ne sont pas épargnées par le trafic poids lourds. Bien que ceux-ci ne soient pas majoritaires sur les axes de la commune, ils représentent tout de même des nuisances sonores supplémentaires : c'est au bourg que le trafic de camions est proportionnellement au trafic total le plus important où il représente, rue des Glycines, plus de 8 % des véhicules relevés. Un arrêté de 2007 interdisant le transit des poids lourds a permis de corriger cette situation.

COMPTAGE ROUTIER	DU 20/04/04 AU 10/05/04		DU 14/10/10 AU 20/10/10	
	VEHIC./J	% PL	VEHIC./J	% PL
Rue des Glycines (en bas)	2316	8,3		
Route de Briennon (niveau Noyon)	6321	3,2	5173	5,02
P. Corneille - A. Fournier	8528	5,2	9755	4,9
J. de la Fontaine (Fly)	8512	3,9	4572	2,8

## Identification des points sensibles de la commune en termes de sécurité routière et de forte fréquentation

● **La rue Pierre Corneille** : Cette rue supporte un trafic aussi intense que celui de la RN7 (10 000 véhicules par jour) avec cependant moins de poids lourds. Elle traverse la zone résidentielle des Buttes et génère des nuisances importantes pour les riverains qui subissent l'accroissement régulier du trafic.

● **La traversée du bourg par la RD39** : malgré la réalisation de l'avenue Charles de Gaulle qui protège le bourg d'un flux de véhicules trop important, le bourg est toujours traversé par la RD39 (rue du parc et rue des Glycines). Le trafic poids lourds sur cette voie est peu compatible avec la traversée du bourg et un contournement du bourg par le Sud-Ouest pourrait être envisagé.

● **La traversée du quartier des Tuileries par la RN7** : ce quartier qui s'est développé le long de l'axe de la RN7 subit particulièrement les nuisances de cette infrastructure : pollutions atmosphériques, sonores et visuelles. Par ailleurs, cette voie constitue une coupure au sein même de ce quartier et génère une insécurité constante pour les riverains, les piétons et les cyclistes.

La localisation des accidents survenus entre 2002 et 2004 permet de mettre en évidence l'insécurité routière particulièrement importante dans le secteur des Buttes, essentiellement sur la RN7 : cela concerne 19 accidents sur les 71 survenus pendant cette période. Les autres accidents se répartissent essentiellement le long des RD27 et 43 et sur l'avenue Charles de Gaulle.

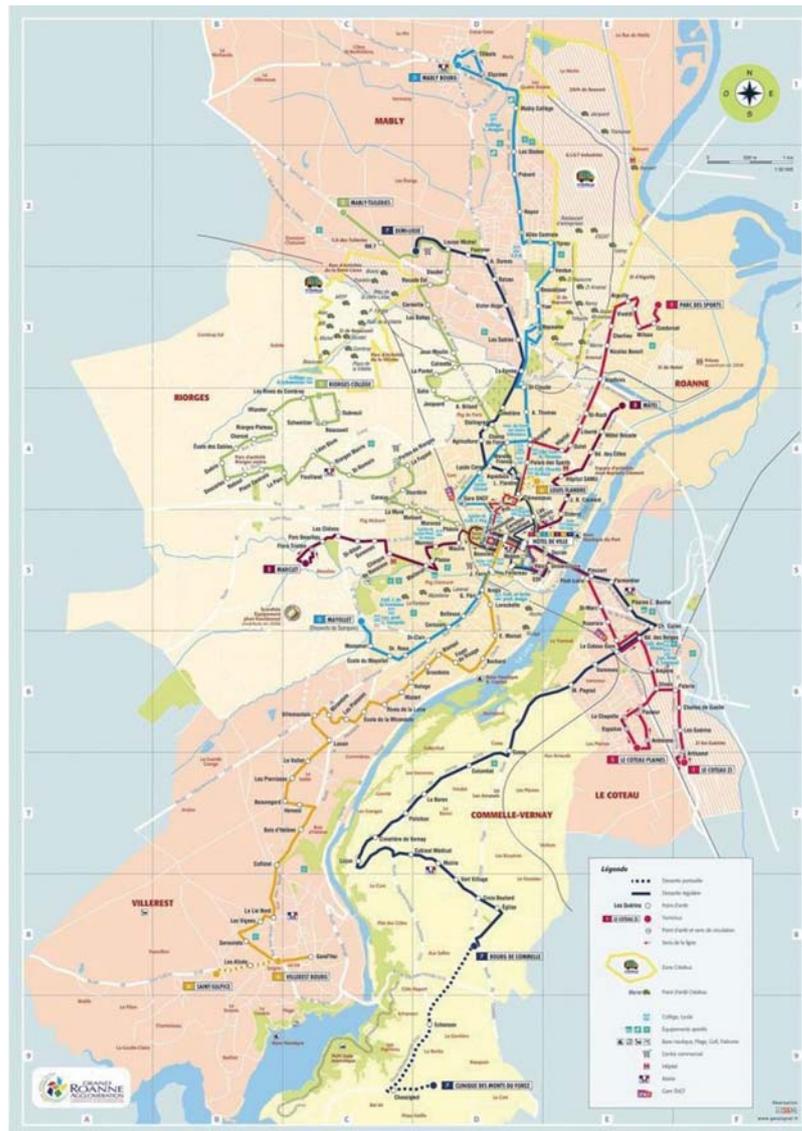
## Les transports collectifs

### Le réseau Bus

L'éclatement des quartiers et le franchissement de zones rurales avec une faible densité de population rendent difficiles la desserte et l'adaptation des transports en commun à la commune de Mably. Pour autant, avec 4 lignes régulières de la STAR (Société des Transports de l'Agglomération Roannaise) pour couvrir son territoire et un service spécifique de transport scolaire, Mably est l'une des communes les mieux desservies de l'agglomération avec deux lignes de bus cadencées :

● **La ligne 2** part de Mably Tuileries et permet de rejoindre Riorges plateau et Riorges collège en passant par la Demi-Lieue et la route de Paris. Cette ligne a une fréquence régulière d'un bus toutes les 20 minutes.

● **La ligne 3** part de Mably Bourg et passe par la route de Briennon pour desservir le Mayollet. Fonctionnant de 6h10 à 19h10 au départ du Bourg de Mably, cette ligne offre une desserte avec une fréquence de 20 minutes, et de 10 minutes aux heures de pointe du matin.



Les deux autres lignes de bus :

- **La ligne 7** part de la Demi Lieue, passe par Les Sables et la rue Victor Hugo pour rejoindre Commelle. En période scolaire, elle a une fréquence moyenne d'environ un bus par heure.

- **La ligne 5** à certains horaires conduit à l'Hôpital Bonvert en partant de Marcelet.

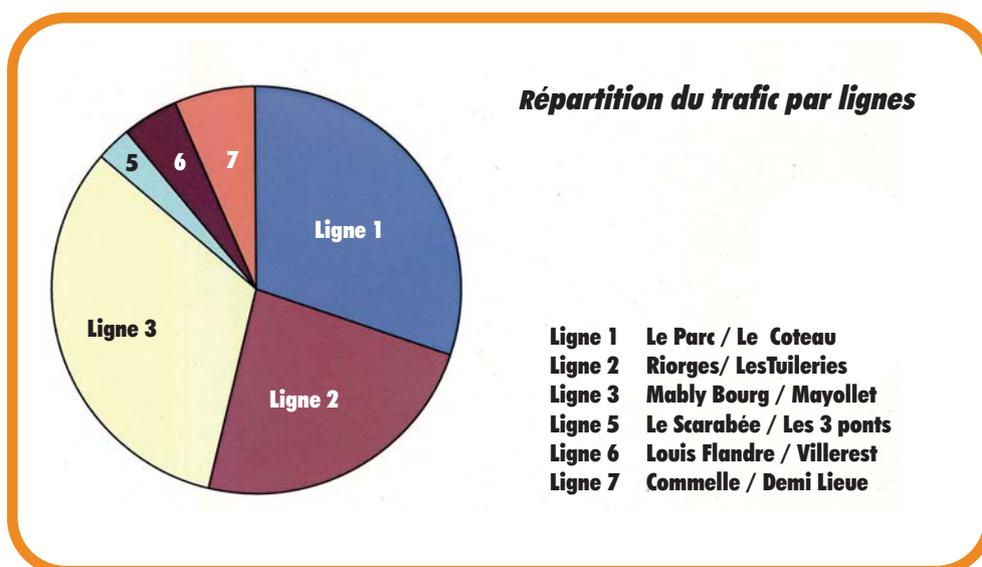
On peut toutefois noter l'**absence de liaisons transversales** sur la commune permettant par exemple de relier le Bourg aux Tuileries.

Grâce à deux autres lignes spécifiques, la STAR assure aussi quatre fois par jour un service de ramassage scolaire pour le collège Aragon. L'une dessert les quartiers des Tuileries, des Buttes, des Sables et le Bourg, l'autre relie le collège au parc des sports et à Roanne.

**Deux lignes régulières du Conseil Général** desservent également la commune et permettent de relier Roanne à Saint-Martin d'Estreaux (Ligne 202) et Digoin à Roanne (Ligne 213).

### ● Fréquentation des transports collectifs

Les lignes 2 et 3, principales lignes desservant Mably, font partie des lignes les plus fréquentées avec plus de 1000 utilisateurs/jour pour la ligne 2 et 24 % de la fréquentation du réseau (enquête 2009 : 1153 montées) et près de 1500 pour la ligne 3 soit 32 % (enquête 2009 : 1496 montées).



### La desserte ferroviaire

Au Sud-Ouest de son territoire et sur une faible longueur, la commune de Mably est traversée par la ligne SNCF reliant Lyon à Clermont-Ferrand et Saint-Étienne à Paris. Celle-ci longe une partie de la Zone d'activités de la Demi-Lieue. Il existe un seul passage à niveau du lieu-dit Le Chalumet.

L'agglomération de Roanne bénéficie d'une desserte ferroviaire dense avec plus de 25 allers et retours directs quotidiens vers Lyon et 17 vers Saint-Étienne.

● **Vers Lyon** : Roanne dispose de 27 AR vers Lyon dont 4 s'appuient sur l'offre Corail Intercités Lyon/Saint-Germain-des-Fossés, Lyon/Tours, Lyon/Bordeaux), offrant un accès à Lyon en 1 h 05 pour les directs à 1 h 20 pour les trains adoptant une politique d'arrêts plus fréquents. Chaque année, 350 000 voyageurs utilisent la ligne Roanne/Lyon.

● **Vers Saint-Etienne** : l'offre de services vers Saint-Etienne importante avec 17 AR par jour, même si elle est moins dense que vers Lyon. Les temps de parcours restent importants en direction de Saint-Etienne

(1 h 20 environ) et moins attractifs que l'offre routière. La liaison Roanne /Saint Etienne est fréquentée par 120 000 usagers par an.

L'évolution de la fréquentation des lignes TER est proche de l'évolution nationale avec une augmentation de 10 % à partir de 2007, une augmentation qui tend à se ralentir ces deux dernières années (+3 %).

● **Liaison avec Paris :** pour se rendre à Paris par le réseau ferroviaire les Roannais ont deux possibilités :

- TGV à partir du Creusot TGV (environ 3 h15 depuis Roanne si on compte un temps de précaution de 15' pour assurer la correspondance)
- TGV à partir de Lyon Part-Dieu (Soit Paris/Roanne en 3h30 à 3h45 mais avec plus de fréquence qu'au Creusot).

● **Liaison avec Clermont-Ferrand :** le service TER entre Roanne et Clermont-Ferrand est assuré par 9 allers et retours quotidiens et un temps de parcours moyen de 1 h 20.

#### **Pour mémoire : Le réseau ferré de GIAT Industries**

Dès sa construction, l'Arsenal a été doté d'un important réseau interne de voies ferrées raccordées à la gare de Roanne par une voie privée qui n'est plus empruntée aujourd'hui. L'activité de l'Arsenal puis de GIAT Industries a considérablement diminuée mais deux voies désaffectées restent visibles. Aujourd'hui propriété de Grand Roanne Agglomération, une remise en service de la desserte ferroviaire pourrait être intéressante.

#### **Les pistes cyclables et cheminements piétonniers :**

Depuis plusieurs années, la commune de Mably a entrepris l'aménagement d'un cheminement piétons-cyclistes de l'Oudan jusqu'à la zone de loisirs du Merlin et au canal, en passant par le parc Louise Michel, la ZAC de la Billodière, le C.O.S.E.C. et le collège.

Cet aménagement s'inscrit dans les circuits de randonnée de la Communauté d'Agglomération du Grand Roanne.

Dans les quartiers de l'Arsenal/Billodière et du Bourg, de nombreuses allées plantées et cheminements piétons permettent les circulations douces au sein même du tissu.

*Allée piétonne arsenal*



Des aménagements de bandes cyclables ont été réalisés en zones urbanisées sur la RD 27 (Rue Pierre Corneille) en 2010 ainsi qu'une piste cyclable sur une portion de la RD 43 (route de Briennon).



**Malgré l'existence de ces différents cheminements doux en site propre, le manque de bandes et pistes cyclables ainsi que la réalisation d'un maillage des réseaux doux font l'objet d'un constat partagé et d'un engagement municipal dans le cadre du "Plan Vélo" notamment .**

### **Transports aériens :**

L'agglomération bénéficie de la proximité de quatre aéroports régionaux : l'aéroport de Roanne-Renaison, l'aéroport de Saint-Étienne/Bouthéon, l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, l'aéroport international de Lyon Saint-Exupéry ;

- **L'aéroport de Roanne** se situe à 7 km au nord-ouest de Roanne et est géré par Grand Roanne Agglomération ; il est ouvert à l'aviation civile avec deux pistes de décollage et d'atterrissage. À l'heure actuelle, cet aéroport n'a pas de vol commercial régulier. Il observe 20 000 mouvements annuels liés à plus de 85 % aux activités de loisir (tourisme aérien, aéroclub...). A côté d'une activité professionnelle (école de pilotage, parachutisme professionnel), il offre un service sanitaire de transport d'organe et accueille un petit volume d'aviation d'affaires. Cette dernière activité est difficile à évaluer car ces vols peuvent ne pas être déclarés en tant que tels mais les responsables de la plateforme l'estime à environ 150 mouvements annuels. Les principaux générateurs de trafic d'affaire sur le roannais sont : le restaurant Troisgros, Nexter Industrie et l'usine Panhard de St-Germain-Laval.

- L'aéroport de Saint-Étienne Bouthéon se situe à 75 km de Roanne et est géré par la Chambre de commerce et d'Industrie de Saint-Étienne/Montbrison. Une seule piste de décollage et d'atterrissage y est présente. Après avoir connu des années difficiles, l'aéroport de Saint-Étienne/Bouthéon accueille actuellement des compagnies Charters et Low-cost, dont une ligne vers Porto.

- L'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne se situe à 125 km de Roanne et possède trois pistes de décollage et d'atterrissage. Des vols réguliers sont opérés par Air France et Air France Régional vers les principaux aéroports français et vers Amsterdam.

- L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry se situe à l'est de Lyon, à environ 120 km de Roanne. De nombreux opérateurs aériens tels qu'Air France, Lufthansa et British Airways y sont présents. Cet aéroport dessert la plupart des destinations nationales et européennes, ainsi que quelques destinations lointaines.

### **Le canal de Roanne à Digoin : une nouvelle vocation touristique**

Parallèle à la Loire, le canal d'une longueur totale de 55,80 km traverse la commune de Mably de Sud en Nord.

Cette infrastructure de transport a été construite au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque où la région, très industrialisée mais à l'écart des crédits d'Etat, devait rechercher des capitaux privés pour relier **Roanne à Digoin**.

Prévu pour le trafic de marchandises comme les céréales, le textile, la ferraille, la brique et le charbon, l'activité du canal a connu une croissance rapide : le fret est passé de 150 000 tonnes en 1875 à 500 000 tonnes en 1917. A partir de ce point culminant, le déclin de l'activité commerciale du canal est amorcé par la concurrence du chemin de fer puis de la route et le transport des marchandises par voie d'eau cesse dans sur le canal au début des années 80.

*Quai d'amarrage*



**Depuis les années 90, la carte du tourisme fluvial jouée par la Ville de Roanne est un atout. Le canal a ainsi retrouvé une nouvelle activité : la navigation de plaisance. Grâce à un réseau important de canaux et aux liaisons qui lui sont ainsi ouvertes à l'Est, au Nord et au Sud de la France, le canal s'appuie sur l'attraction que représente le long de son parcours le paysage du Brionnais au Nord et le Roannais au Sud.**

**Ainsi, l'écluse de Cornillon a retrouvé une activité, les berges sont entretenues, la commune de Mably a créé un quai d'amarrage près de la zone de loisirs du Merlin, lieu offrant un potentiel de développement en termes de tourisme de nature.**

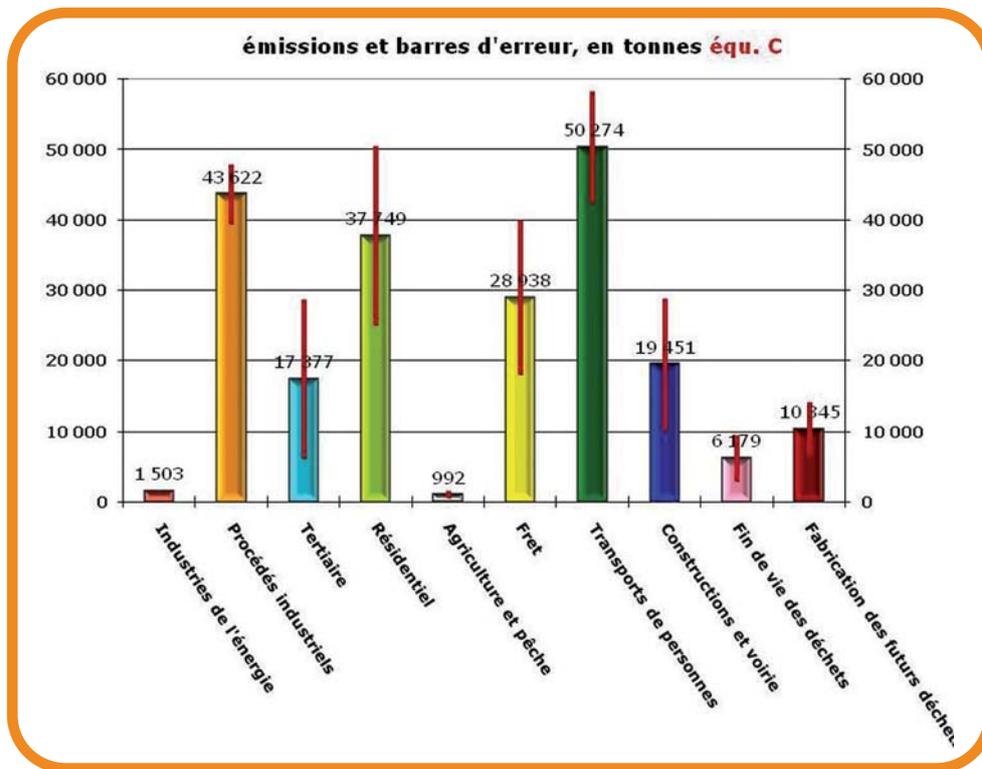
## 4.2 - MOBILITÉS : ENJEUX DE DÉPLACEMENTS ET POLITIQUES DÉVELOPPÉES

### Déplacements et émissions de Gaz à effets de serre (GES)

Première cause d'émissions de gaz à effets de serre, les transports et déplacements constituent un enjeu majeur pour les communes de l'agglomération mis en évidence dans le cadre de la réalisation du Bilan Carbone et décliné sous formes d'actions dans le programme du Plan Climat du Grand Roanne.

79 212 Tonnes équivalent carbone sont émis chaque année par les transports (soit 290 473 T de CO<sub>2</sub>) :

- 23 % des émissions incombent aux seuls déplacements de personnes.
- 36,6 % des émissions du territoire incombent aux déplacements.



Comme dans la majorité des communes, le mode de transport domicile/travail privilégié pour les actifs résidant sur la commune de Mably reste la voiture particulière à près de 84 % selon les derniers chiffres INSEE 2007.

Le parc automobile poursuit en effet sa croissance et 90 % des ménages de Mably possèdent au moins une voiture en 2006.

17% des actifs utilisent un mode de transport alternatif : 12% se rendent à leur travail à pied ou en deux roues, et seulement 3,8% utilisent les transports en commun (soit une légère augmentation depuis 2004).

L'inter modalité n'est pas très développée puisque seuls 6 % des actifs utilisent deux modes de transport.



**Des nuisances liées au trafic routier vivement ressenties par les habitants (RN7, rue Pierre Corneille...), une circulation à vélo qui nécessite des aménagements : sécurisation et aménagement de pistes cyclables... un diagnostic partagé pour une politique globale de déplacements urbains dans laquelle l'Agenda 21 de Mably s'inscrit.**

### **Les "documents cadres" : objectifs et politiques développés en matière de déplacements**

#### ● **Le livre blanc des voies de communication nationales et européennes en pays roannais** (en cours d'actualisation)

Ayant pour objectif de favoriser la réalisation de projets améliorant l'accessibilité du Roannais depuis et vers les territoires extérieurs, le Livre Blanc présente les effets de l'amélioration de l'accessibilité pour le développement et l'aménagement du Roannais et définit des actions opérationnelles.

#### ● **Le schéma de déplacements urbains (SDU)**

Elaboré en 2005, le schéma de déplacements urbains du Grand Roanne poursuit les grands objectifs suivants:

- Stabilisation du nombre de déplacements en voiture au niveau actuel
- Hiérarchisation des voies de l'agglomération et amélioration du jalonnement, afin de réduire le trafic de transit dans l'hypercentre, de mieux utiliser la rocade Est et le boulevard Ouest
- Amélioration de la fluidité des transports publics dans le centre de l'agglomération
- Valorisation des stationnements situés en périphérie de l'hypercentre
- Développement de la marche et du vélo.

Il développe par ailleurs trois axes complémentaires :

- Modifier la structure des déplacements pour diminuer la dépendance à la voiture en privilégiant les zones accessibles par les modes alternatifs
- Développer les alternatives à l'automobile
- "Dé-faciliter" l'usage de l'automobile (actions sur le stationnement, les vitesses, les plans de circulation, les capacités des voies).

Pour tendre vers ces objectifs, le SDU développe un certain nombre d'actions en matière d'urbanisme, de transports collectifs urbains, d'intermodalité et de transports collectifs interurbains, de voiries et circulation, de stationnement, de vélo, de marche, de déplacement des personnes à mobilité réduite, de sécurité des déplacements, de transports de marchandises.

## Les projets de modernisation des infrastructures routières :

L'agglomération roannaise n'est pas enclavée mais souffre de conditions de dessertes autoroutières et ferroviaires qui doivent être améliorées pour répondre aux enjeux de dynamisme démographiques, résidentiels et économiques.

### ● L'A89 Bordeaux-Lyon :

Unique transversale autoroutière qui permettra de relier la façade atlantique à l'arc alpin, devrait être achevée en totalité en 2012. Les sections Clermont-Ferrand/Balbigny et Bordeaux/Clermont-Ferrand sont en service et il ne manque plus que la section Balbigny/Lyon, soit les cinquante derniers kilomètres. Après environ vingt ans de réflexion, les travaux ont débuté en juin 2008 et la mise en service devrait avoir lieu fin 2012.

Cette nouvelle section de l'A89 permettra d'améliorer les échanges avec la région lyonnaise en permettant aux usagers de rallier Lyon en économisant 30 minutes de temps de trajet soit un tiers de gain de temps par rapport au temps de trajet actuel.

### ● La déviation de la RN7 aux Tuileries :

L'aménagement à 2X2 voies de la RN7 entre Saint-Germain-Lespinnasse et Roanne fait partie de l'aménagement des RN7 et 82 déclaré d'utilité publique le 20 septembre 1995 et prorogée au 20 septembre 2005. Ce programme d'aménagement s'inscrit dans une logique de complémentarité avec l'autoroute A89 sur lequel l'axe viendra se brancher pour former un nouvel itinéraire Paris-Lyon. Les échangeurs de la Villeneuve et de la Demi-Lieu permettront la desserte de l'agglomération. Le tracé actuel de la RN7 constituera l'itinéraire de substitution.

Entre les déviations de Saint-Germain-Lespinnasse et des Tuileries (4km), la RN7 sera aménagée sur place.

### **L'aménagement prévoit cependant la réalisation d'une déviation du quartier des Tuileries par le Sud-Ouest sur une longueur de 2,6 km.**

Les travaux sont encore loin d'être à l'ordre du jour mais le tracé de la future 2 fois 2 voies est fait, les emprises nécessaires sont définies et les opérations d'aménagement foncier ont été ordonnées par arrêté préfectoral en date du 13 avril 2004 et la procédure de remembrement et d'acquisition directe de terrains vient de s'achever.

## Les objectifs poursuivis

● L'amélioration de l'accessibilité extérieure de l'agglomération : A89 et RN82 sont en voie d'achèvement ; l'aménagement de la RN7 entre Roanne et Moulins reste largement à finaliser ; la perspective d'une desserte TGV via le projet "Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon" est encore incertaine mais constitue une opportunité majeure.

- L'anticipation de l'arrivée des infrastructures et services de transport, en articulant les complémentarités entre réseaux et modes de transport, en offrant des opportunités de développement résidentiel et économique appropriées.

- L'accompagnement de la reconquête urbaine des centres-villes, faubourgs et quartiers de l'agglomération par une démarche volontariste d'utilisation maîtrisée de la voiture individuelle, de limitation des espaces de circulation et de stationnement au profit de voiries et d'espaces publics redonnant une place et un rôle majeur aux "modes doux" que sont la marche et le vélo.

- La définition et la mise en œuvre d'un schéma de hiérarchisation des voiries, qui clarifie le rôle de chaque axe et définit les grands principes d'aménagement, de partage de l'espace entre les modes et de jalonnement à l'échelle de l'agglomération.

- Le développement des échanges entre tous les modes de transport, en fonction de l'efficacité de chacun d'entre eux :

- privilégier le vélo et la marche pour de courtes distances, notamment au sein de l'agglomération,
- privilégier les transports collectifs dans les centres-villes et sur les grands axes radiaux afin d'irriguer les équipements ; secteurs résidentiels, zones d'activités,
- privilégier le transport ferroviaire, régional (TER) comme national (Corail Intercités et plus tard TGV) pour connecter l'agglomération à l'aire métropolitaine lyonnaise et à son réseau multipolaire (Lyon, Saint-Etienne, Aéroport Saint-Exupéry, et au-delà Clermont-Ferrand, Vichy...).

- L'attractivité des transports collectifs urbains (STAR) et interurbains (TIL) en améliorant leur fréquence et leur vitesse commerciale (au moyen d'itinéraires aménagés en conséquence, le cas échéant).

- Le développement d'une politique de stationnement rationnelle et harmonisée à l'échelle de l'agglomération:

- Donner la priorité au stationnement résidentiel dans les centres-villes et faubourgs,
- Structurer une offre de courte et moyenne durée à destination des commerces et équipements des pôles urbains, sans encourager le stationnement pendulaire de longue durée,
- Offrir des alternatives crédibles à l'usage quotidien de la voiture pour l'accès au centre-ville,
- Veiller à ce que l'offre de stationnement, existante ou projetée, soit correctement dimensionnée.

## Les politiques développées en matière de déplacements

### ● La politique de hiérarchisation des voiries :

Une démarche partenariale a été menée entre 2010 et 2011 avec les communes membres de Grand Roanne Agglomération afin d'établir un schéma de hiérarchisation du réseau de voiries sur les bases du Schéma de Déplacements Urbains de l'agglomération, en concertation avec l'Etat, le Conseil général de la Loire, le Syepar.

Le schéma de hiérarchisation se fonde sur 5 niveaux de voirie. Le classement des voies traduit le type de trafic et les fonctions attendues pour chaque voie.

Ce principe méthodologique signifie que le classement ne correspond pas nécessairement à l'état actuel des voies en matière de niveau de trafic, de domanialité, d'aménagement et de jalonnement mais qu'il constitue une vision partagée du devenir des voiries à l'échelle du Grand Roanne.

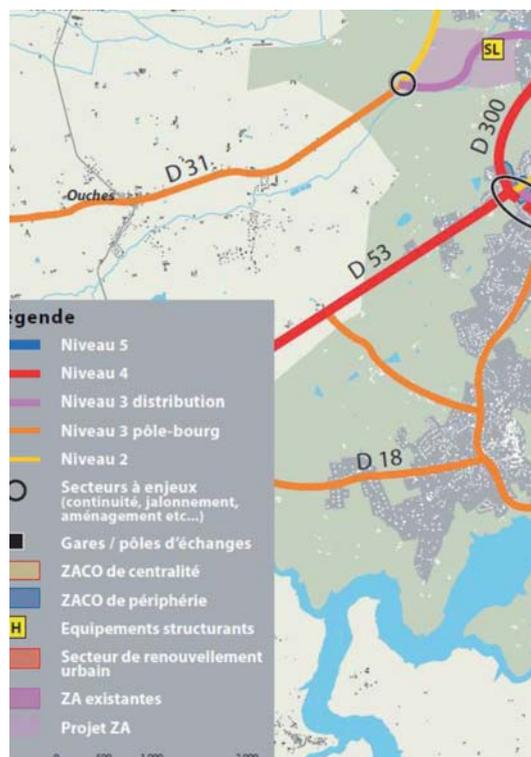
Les cinq niveaux de voiries sont les suivants :

- **Niveau 5 : grands axes rapides extérieurs à l'agglomération, donnant l'accessibilité nationale et régionale**
- **Niveau 4 : grands axes structurants recevant les échanges entre grands secteurs géographiques de l'agglomération**
- **Niveau 3 : réseau urbain de distribution du trafic intercommunal**
- **Niveau 2 : Pôle - Bourgs : liaisons intercommunales entre un pôle urbain et des communes périphériques**
- **Niveau 1 : voies de desserte interne à un quartier**

Les principes de jalonnement, première transcription de la hiérarchisation des voies, impliquent pour Mably :

- La protection du centre de Mably et des quartiers sud
- La réalisation de la déviation de la RN7 (secteur Tuileries)
- La réalisation de la desserte pour la ZAIN de Bonvert (enjeu d'accessibilité de la zone économique présentée chapitre 8).

*p 61 - Carte hiérarchisation des voiries schéma d'agglomération*



### ● Les modes doux :

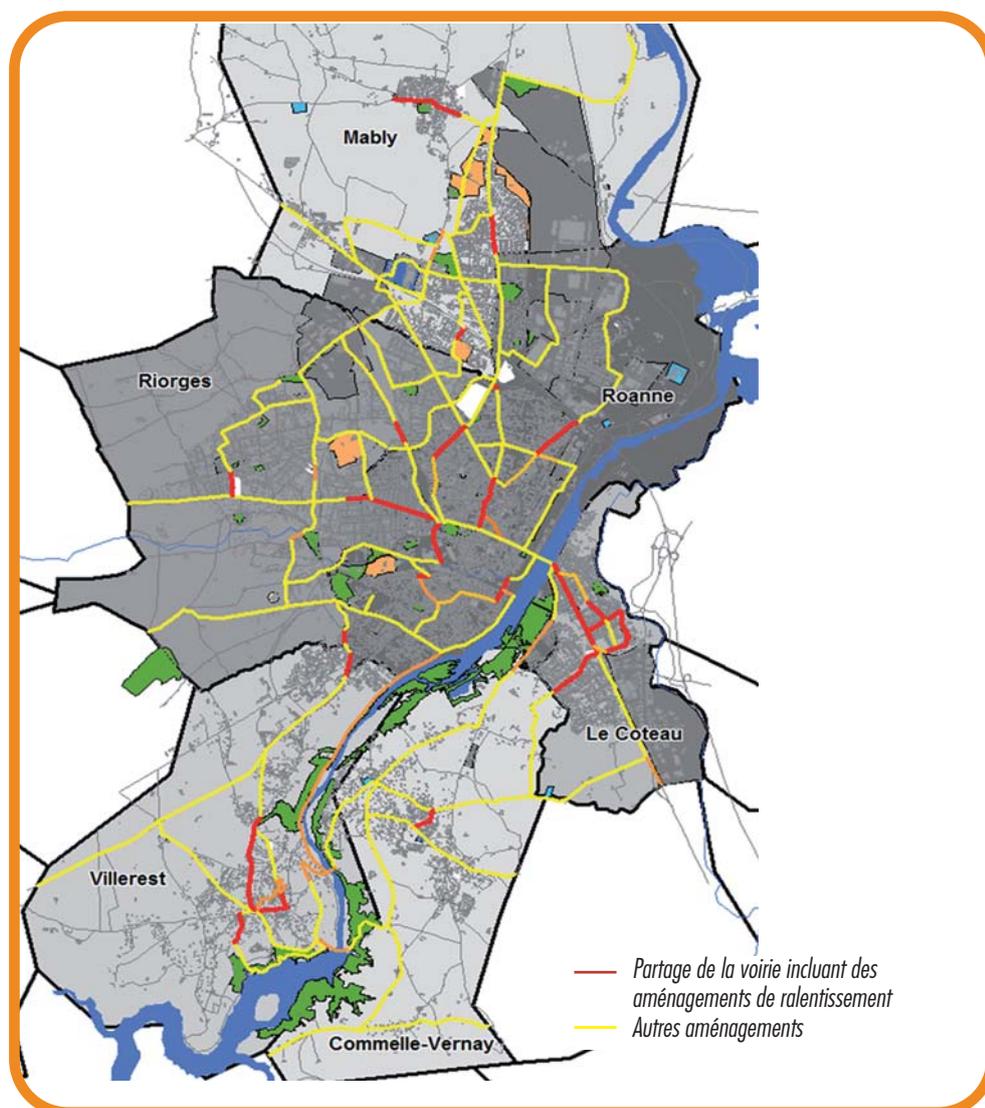
Le vélo est un mode de déplacement "doux" car il constitue un mode de transport "durable", souple et économe (en coût, en place occupée pour le roulement et le stationnement, et ne produisant aucune nuisance sonore ni pollution).

A ce titre, il constitue une alternative particulièrement attrayante pour certains déplacements dans l'agglomération roannaise, caractérisée par un relief faible et un climat peu humide.

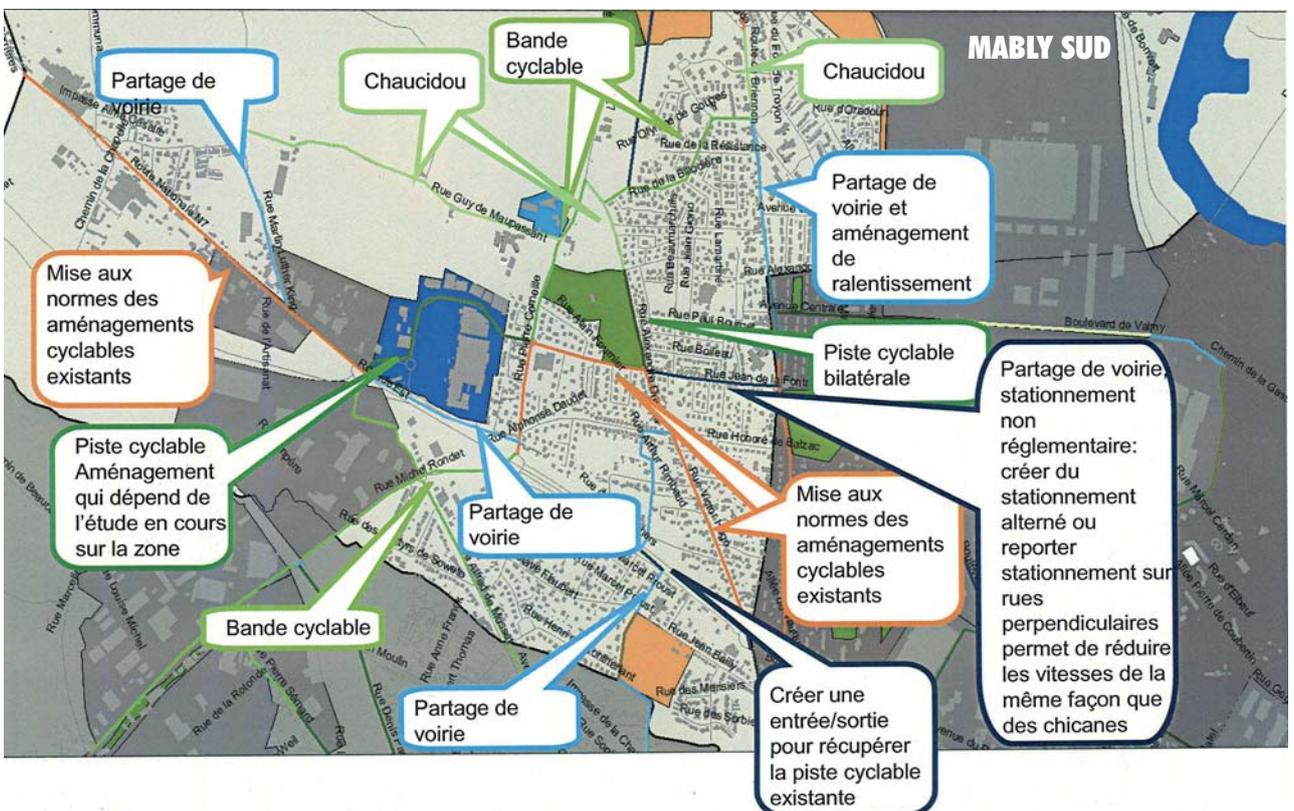
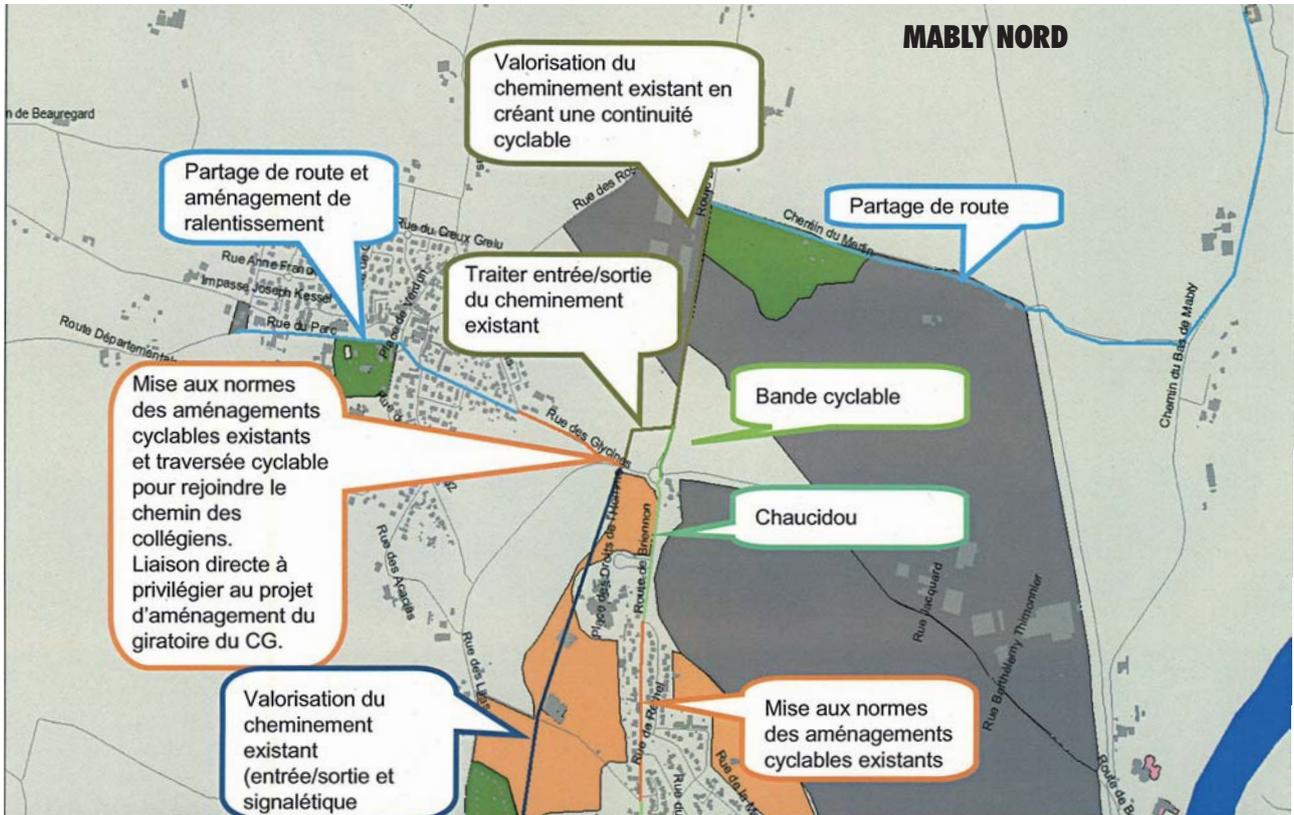
Il est donc nécessaire de faciliter et sécuriser son usage et son stationnement et une réflexion est conduite avec l'ensemble des communes afin de définir les itinéraires à inscrire dans le plan vélo du Grand Roanne.

L'objectif, à terme, est que l'ensemble des communes, centres-villes, équipements, zones économiques et commerciales seront ainsi accessibles au moyen d'itinéraires aménagés, jalonnés, sécurisés en fonction des enjeux locaux.

Les aménagements de ralentissement sur le réseau cyclable :



## Présentation des aménagements cyclables sur le territoire communal



Exemple de propositions "affinées" : complément sur la liaison rue des Glycines/Chemin des collégiens

- Le passage par le chemin des collégiens constitue un aménagement idéal en terme de sécurité pour accéder au collège.
- Il est direct compte-tenu des lieux de résidence des collégiens (comparativement au détour que représente le passage par la départementale).
- Il permet de shunter le giratoire et réduit ainsi les risques d'accident.
- Il est essentiel pour assurer une liaison sécurisée de créer une traversée au croisement du chemin et de la rue des Glycines.



**Travaillé à l'échelle de l'agglomération mais également dans le cadre d'un groupe de travail associant élus et services, ces réflexions ont été également menées dans le cadre des ateliers participatifs. Le chiffrage des aménagements est en cours de finalisation.**

Des services de stationnement sécurisé des vélos individuels et/ou de location de vélos pourront être développés afin d'amplifier l'usage du vélo comme alternative aux modes mécanisés, notamment pour les déplacements urbains de courte distance et fréquents.

Le vélo constitue également un loisir accessible au plus grand nombre, ainsi qu'un mode de valorisation touristique du territoire de premier ordre. En cohérence avec le schéma départemental des itinéraires cyclables, actuellement en cours d'étude par le Conseil Général, de tels itinéraires seront aménagés, notamment en bordure de fleuve, de cours d'eau, de canal.



**La marche constitue également un "mode doux" à développer pour les mêmes raisons et de la même manière que le vélo. La qualité, la continuité, la sécurité des chemins piétons demeurera une constante de tout projet de création ou de requalification des voiries.**

# DÉMOGRAPHIE, ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

**Bilan et enjeux partagés**  
**Données complémentaires**  
**Pistes d'actions proposées dans les ateliers**



**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>BAISSE DEMOGRAPHIQUE</b>		
le nombre d'habitants décroît depuis 1990	Une stabilisation semble se dessiner (données 2011)	
Le solde naturel reste positif (d'avantage de naissances que de décès)	Le SCOT du Roannais souhaite mener une politique ambitieuse d'attractivité du territoire visant une augmentation de 6000 habitants d'ici 2030	Développer une stratégie visant à renforcer l'attractivité de la commune
Le solde migratoire est négatif: plus de départs que d'arrivée et ce sont principalement les jeunes qui partent		
<b>Diminution du nombre de personnes par ménages:</b> la taille moyenne des ménages ne cessent de diminuer : 2,3 personnes par ménage en 2006 contre 2,8 en 1990 soit Une population qui diminue malgré un nombre de ménages qui augmente	<b>Comment adapter l'habitat à la nouvelle configuration des ménages (personnes âgées, jeunes actifs)?</b>	
<b>VEILLISSEMENT DE LA POPULATION</b>		
Tendance confirmée du vieillissement avec 52 % de plus de 45 ans en 2006 contre 46,5 % en 1999)	<b>Faut-il créer une maison de retraite à Mably, encourager le maintien à domicile?</b>	Développer les liens et la solidarité intergénérationnelle
Forte présence des générations du baby-boum (45-59 ans) et donc un vieillissement important de la population d'ici quelques années	<b>Comment les personnes âgées et leurs familles feront face financièrement (coût de l'aide à domicile, des structures d'accueil...)?</b>	
Une proportion de personnes âgées de plus de 70 ans plus faible que sur d'autres communes de l'agglomération (et moins de 30 % des plus de 75 ans vivent seuls)	* Mais une forte augmentation de la population dépendante est prévisible (+ 60 % à Mably) * Peut être liée à l'absence d'habitat adapté (installation sur Roanne et centre ville)	Adapter l'habitat au vieillissement de la population : accessibilité, taille des logements, résidences (médicalisées et non médicalisées)

**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

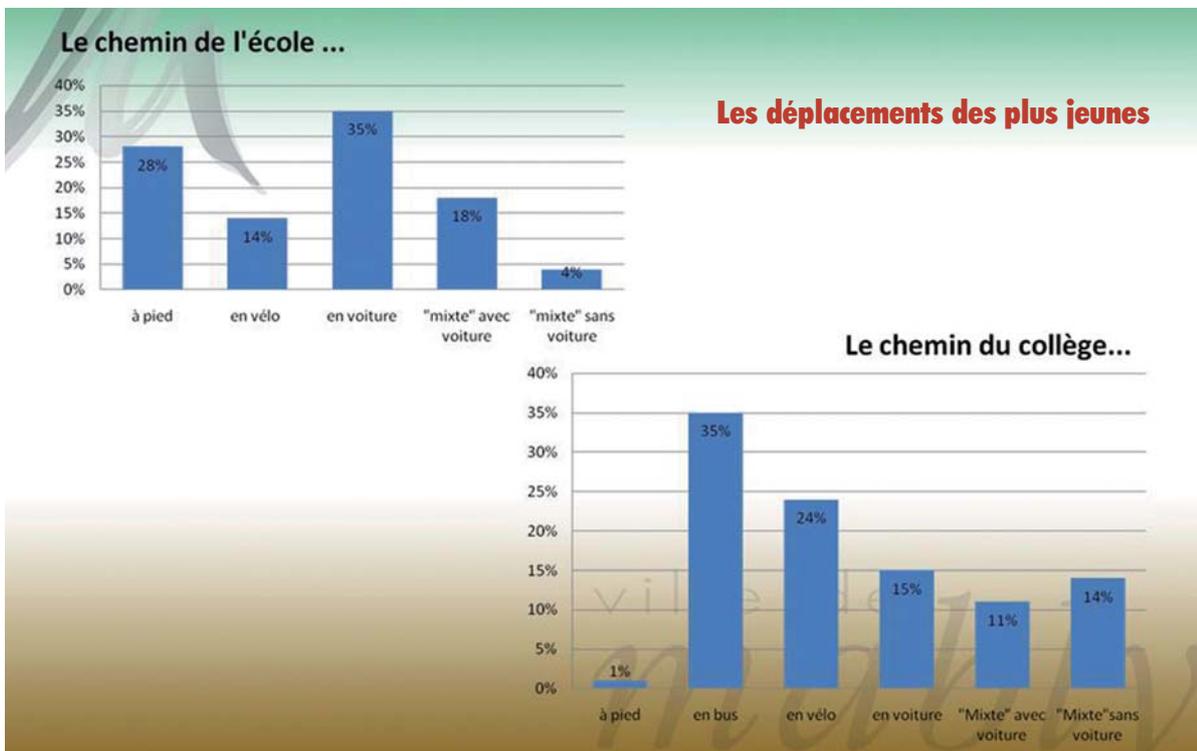
<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>HABITAT / LOGEMENTS</b>		
<p>Faible mobilité résidentielle: 62 % des ménages ont emménagé depuis plus de 10 ans (78 % depuis plus de 5 ans)</p> <p>95 % de résidences principales et un faible taux de logements vacants (3,7 %)</p> <p>Un parc de logements récent (10,5 % du parc seulement construit avant 1949) qui poursuit son évolution)</p>	<p><b>Comment favoriser les parcours résidentiel sur la commune ?</b></p> <p>Une dynamique de construction privée qui se poursuit mais dans une moindre mesure.</p>	<p>Favoriser la création de petits immeubles résidentiels pour une plus grande diversité de logements (mixité, diversité des typologies et des statuts d'occupation)</p>
<p>72, 3 % des ménages habitent une maison. 27, 4 % un appartement soit 3 % de plus qu'en 99.</p> <p>Près de 64 % des habitants sont propriétaires de leur logement (2 % de plus qu'en 99, un % supérieur à celui de l'agglomération et du département)</p>	<p><b>Comment encourager un développement harmonieux, cohérent et durable de l'habitat privé : conception et aménagements des lotissements, quelles « marges de manœuvre » sur le patrimoine privé?</b></p>	<p>Travailler sur une « charte de l'environnement » pour les lotissements, en lien avec les finalités du développement Durable</p>
<p>La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans les opérations depuis 2002</p>		<p>Adapter l'habitat et intégrer la question des déplacements et de l'accessibilité (présence de transports en commun, accès cyclables...) dans les projets d'habitat</p>
<p>27 % des logements sont des logements sociaux (la plus forte proportion de l'agglomération) et les trois bailleurs sociaux principaux sont présents sur la commune.</p>	<p>Un parc social important et conforme à la législation (loi SRU, Solidarité et Renouveau Urbain)</p> <p><b>Comment favoriser la mixité sociale dans les quartiers ? Le lien social?</b></p>	<p>Mettre en place une concertation avec les bailleurs sociaux et les habitants pour travailler sur les différents thèmes: mixité, lien social, isolation, énergie, déchets, récupération d'eau ... dans l'habitat collectif social</p>

**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>HABITAT / LOGEMENTS</b>		
Une diversification de l'offre de logement nécessaire: La typologie des logements (62% de 4 pièces et plus; 6, 7% de type T1 ou T2) correspond de moins en moins à celle des ménages présents sur la commune.	Une offre inadaptée aux besoins des jeunes actifs	Favoriser la création de petits immeubles résidentiels pour une plus grande diversité de logements (mixité, diversité de statut d'occupation)
Le logement est la troisième source des émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération	<b>Comment réduire la facture énergétique de l'habitat ?</b>	Engager une réflexion sur l'éclairage public
Des réhabilitations nécessaires: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vieillesse du parc de logements sociaux</li> <li>• Vulnérabilité face à l'augmentation de la facture énergétique</li> </ul>	Des projets de renouvellement urbain et de modernisation du patrimoine bâti (ex : Le Marly) et des projets d'aménagement d'ampleur (ZAC des Tuileries, projet éco-quartier)	
<b>DEPLACEMENTS</b>		
2 lignes de bus cadencés Le service « transport à la demande » de la STAR	Des connexions inter-quartier difficiles (réseau en étoile) <i>Etude réalisée par Grand Roanne pour l'organisation du service de transports publics de 2013 à 2020</i> <b>Comment développer l'usage des transports en commun ?</b>	Renforcer la communication sur l'offre de transports en commun existante, étudier les possibilités de desserte renforcée sur certains quartiers (ex Les Sables)
Un parc automobile en augmentation depuis 99 (90% des ménages de Mably possèdent au moins une voiture en 2006)	<b>Comment sortir du « tout voiture » ?</b>	Mise en place d'un « pédibus » à destination des élèves des écoles (sécurisation des accès, élaboration avec les parents...)
Le déplacement des personnes et les transports routiers: première source d'émissions de GES de l'agglomération.	La pollution générée par la circulation automobile est à l'origine d'environ 15 décès par an dans l'agglomération	Renforcer la communication sur les allées cyclables et piétonnes: cartographie, fléchages, dépliants sur les liaisons existantes.
Un schéma de déplacements urbains (SDU), un plan vélo: des documents existants, en cours de réactualisation, pour une mise en œuvre partenariale		Plan de circulation et réduction de la vitesse (ex zone 30, ralentisseur)

**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>DEPLACEMENTS</b>		
Une circulation à vélo qui nécessite des aménagements: sécurisation, pistes cyclables ; la voirie est essentiellement adaptée à la circulation automobile	<b>Comment rendre les « modes doux » plus attractifs et plus sécurisants ?</b>	Travailler sur les aménagements à réaliser pour faciliter la circulation à vélo et à pied : chiffrage et mise en œuvre
Les services proposés par l'association Aide auto 42		
Le canal Roanne Digoin	Réflexions sur la création d'une voie verte (Conseil Général)	
Des nuisances liées au trafic routier vivement ressenties par les habitants (RN7, rue Pierre Corneille...)		Action collective et citoyenne à destination des pouvoirs publics pour relancer la réalisation de la déviation de la RN7



**Illustration : données issues des questionnaires "enfants"**

# Contexte social, dynamique associative et action municipale







## Culture, éducation, sports et loisirs : vie associative et action municipale

La croissance de la population dans les années 70 a justifié la mise en œuvre d'une politique d'équipements volontariste qui ne s'est toutefois véritablement mise en place qu'avec une dizaine d'années de retard. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, de gros efforts d'investissements ont permis l'édification et la diversification des équipements publics de la commune pour répondre aux besoins croissants de la population. Aujourd'hui, la commune offre donc de nombreux équipements et services à la population.

### 5.1 - ACTION CULTURELLE ET EQUIPEMENTS

L'action culturelle menée par la ville de Mably s'appuie sur une politique active conduite depuis plus de trente ans.

#### Objectifs et moyens

##### La politique culturelle actuelle poursuit les objectifs suivants :

- Un développement culturel inscrit dans la réalité du territoire.
- Un développement culturel en direction de différents publics ; tous âges, toutes origines.
- Une ouverture vers divers domaines artistiques.
- Un accès pour tous à une culture populaire de qualité et à la création artistique.
- Une ouverture intercommunale.
- Une ouverture vers l'international et un lien culturel renforcé avec les villes jumelles.

Le service culturel a vu son organisation revue en 2009 pour une meilleure cohérence de l'action des services et un renforcement des moyens humains : un responsable du service, une animatrice culturelle, un référent expositions (expositions organisées à l' "Espace de la tour", une équipe médiathèque ( 8 personnes).

## Le service culturel s'appuie sur :

### ● Des partenaires associatifs :

Un partenariat étroit est mené avec les associations culturelles suivantes :

- Tous dans le Vent (harmonie municipale), Chorum (chorale de registre classique), Lez'Arts d'Ailleurs (coorganisateur d'évènements tels que la fête de la musique, la Fêtobourg), L'Impromptu et Rire et Comédie (théâtre), La Bande à Part (variétés)...
- le SIEMAR (Syndicat Intercommunal d'Enseignement Musical de l'Agglomération Roannaise) qui est une école de musique intercommunale (Roanne - le Coteau - Mably) créée en 1999, dotée de la compétence pédagogique depuis 2001 et proposant à ses 480 inscrits 28 disciplines instrumentales et vocales plus la danse.

### ● Des équipements :

- **Salle Pierre Hénon** : salle de spectacles équipée (avec régisseur) de 240 places où a lieu un concert par mois en moyenne (programmation municipale ) soit une cinquantaine de dates par an avec les différentes programmations associatives).
- **Espace de la tour** : salle d'exposition accueillant une dizaine d'expositions par an.
- **Médiathèque George Sand**

## Les actions engagées

### ● Principe de gratuité :

Promotion de l'accès à la culture pour tous s'appuyant sur une gratuité totale des services proposées par la médiathèque (prêt de tous documents –livres, CD, etc.– animations comme "l'heure du conte" spectacle une fois par mois pour le jeune public, accès à l'espace numérique pour tous...), des expositions, conférences, spectacles (hormis cycle "Chants sur Paroles" salle Pierre Hénon)...



Concert Romain Didier

### ● Une programmation annuelle musicale et festive :

**Chants sur paroles** : chanson française avec 5 dates par an et quelques grands noms tels que Romain Didier, Alain Lepprest, Wally, Batlik...

**Fête de la Musique** : programmation éclatée sur l'ensemble de la commune avec le temps fort organisé au Parc Louise Michel.

**Fêtobourg** : organisée sur trois jours, il s'agit d'un mini festival de rues "tout public" et à destination d'un public familial. Une dizaine de spectacles gratuits sont proposés de type "héâtre concert", spectacles de cirque, spectacles ouverts aux jeunes publics, défilé...

- **Une programmation annuelle arts plastiques :**

Expositions Espace de la Tour : équilibre entre promotion des artistes locaux et artistes professionnels (et jeunes talents).

- **Une incitation et un soutien à la création :**

Concours photo et concours de nouvelles (élargi en 2010 au slam) avec 184 concurrents en 2010 pour le Concours de nouvelles et 15 concurrents en moyenne chaque année pour le concours photo.

- **Participation à des événements intercommunaux:**

Biennale de la danse et Odysée de l'Espoir où comment la culture peut devenir un outil au service de l'insertion sociale.



L'association l'Odysée de l'espoir, a été créée en 2006, à la suite d'un projet mené avec le collectif Alerte, regroupant Emmaüs, la Ligue des droits de l'homme, le Secours catholique et Atd Quart-Monde, afin de croiser les savoirs entre les différentes catégories de populations, y compris les moins favorisées. Cette opération est soutenue par les communes, la Région, l'Etat et la Fondation de France. Il s'agit d'une composition théâtrale réalisée par des personnes en difficultés : ce sont leurs propres paroles qu'ils mettent en scène. Des paroles qu'ils ont d'abord livrées en vrac, puis travaillées dans des ateliers d'écriture, avec l'accompagnement de professionnels pour ensuite les restituer dans ce spectacle.

- **Jumelages européens :** animation du comité de jumelage avec l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne.

- **Suivi de la programmation salle pierre Hénon :** (toutes programmations confondues).

## Des projets en cours de réflexion

- **Un projet développement du volet jeune public :**

Développement de la programmation et de la création avec le projet de résidence à la Chapelle des Tuileries.

- **Suivi du patrimoine artistique et culturel :**

L'objectif repose sur le suivi du patrimoine artistique une fois répertorié pour une mise en valeur de celui-ci. En effet, 200 œuvres sont recensées à ce jour sur la commune. Elles sont le fruit d'une politique active, menée depuis trente ans, de mise en œuvre du "1 % artistique" dans les projets d'équipements structurels de la ville.



### ● La Médiathèque George Sand :

En 1986, la commune de Mably, en collaboration avec Travail et Culture, met en place le Bibliobus. La médiathèque, évolution logique d'une action culturelle menée pendant 10 ans sera ouverte en 1996 avec, ensuite, la discothèque (soutien de la Médiathèque Départementale de la Loire).

En 1999 : mise en place d'un pôle multimédia et création du service de portage à domicile.

En 2003, la médiathèque devient officiellement la médiathèque George Sand, suite à un vote des lecteurs et développe ses services avec le prêt de cédéroms (2004) puis la mise en place d'un nouveau service avec le prêt de DVD en 2006.

Quelques chiffres illustrant cette évolution :

<b>EVOLUTION DU CHOIX DOCUMENTAIRE</b>			
<b>1986</b>	<b>1996</b>	<b>2006</b>	<b>2009</b>
6000 livres	29600 livres	38600 livres	42722 livres
	18 abonnements revues	37 abonnements revues	44 abonnements revues
		1220 CD	2106 CD
		265 DVD	699 DVD
		104 cédéroms	112 cédéroms
		6 accès Internet	6 accès Internet



## Les enjeux actuels des médiathèques

Liés aux nouvelles technologies :

- La fracture numérique (40 % des foyers français encore non équipés en matériel informatique).
- Perte du monopole de la diffusion gratuite de la musique et de la vidéo (musique en ligne, livres sonores, films...)
- Disparition progressive des supports matériels (numérisation des documents...)
- Information et prévention des dangers d'Internet (auprès des jeunes et surtout auprès des parents)
- Associer au mieux ces nouvelles technologies dans le cadre des animations culturelles municipales.

Liés aux publics:

- Prendre en compte les nouveaux comportements des publics (usagers/emprunteurs, "consommation" de culture à la maison).
- Prendre en compte les changements des pratiques culturelles (liées aux nouvelles technologies, aux mass média en général...)
- Capturer de nouveaux publics (en particulier les jeunes et les seniors, ainsi que ceux ayant de nouvelles demandes)
- Conserver les publics déjà présents.

Liés aux territoires :

- Des interrogations quant aux projets de mutualisation des moyens et/ou de transfert de compétences tout comme sur les conséquences de la réforme territoriale (rôle de la MDL par exemple) et les nouveaux périmètres intercommunaux.



**Au regard de ces enjeux et de ces mutations, une réflexion a été engagée et des pistes d'actions ont été proposées sur les "transversalités" à développer, pistes d'actions également examinées dans le cadre des ateliers participatifs.**

Remise des prix du concours Manga



## Les projets en cours :

### ● **Rapprochement Espace Musical / EPN (espace public numérique) :**

Rapprochement physique de deux secteurs au sein de la Médiathèque. Indépendamment des propositions de travaux d'aménagement (prévues à plus long terme), le projet de rapprochement répond aux enjeux ci-dessus par une plus grande diversification de l'offre.

### ● **Pour le secteur Audio :**

- Installation d'un écran dans l'espace musical pour mettre à disposition un accès Internet pour l'accès à des sites d'écoute en ligne (sites autorisés), informatifs (revues spécialisées...), programmation locale municipale ou associative.

- Mise en place des plages d'écoute thématique : jazz, classique, rock... Préparées par la responsable du secteur audio sur un temps donné et régulier ainsi que des temps d' "écoute libre" sur d'autres plages horaires.

### ● **Pour l'espace Public Numérique (E.P.N) :**

- Développer le partenariat avec le Cybercentre, renommé "Fil Numérique".  
- Participation accrue aux semaines thématiques par exemple : (semaine bleue, semaine emploi, semaine DD...) en privilégiant certains publics (jeunes, demandeurs d'emploi, seniors)  
- Développer : les ateliers d'initiation thématiques, les partenariats avec le Réseau Parentalité par exemple pour la prévention sur les dangers d'Internet.

- Mieux inclure dans les animations diverses de la médiathèque et du secteur culturel, un volet multimedia par le biais de l'EPN.

- Devenir un Pôle ressource pour l'équipe médiathèque pour le développement des nouvelles technologies et effectuer une mise à jour régulière du portail informatique de la médiathèque et apporter un soutien logistique.



**Travaillés dans le cadre de la co-élaboration de l'Agenda 21, ces projets pourront être engagés dans un premier temps sans investissement structurel lourd. L'aménagement des locaux de la médiathèque et son extension, tout comme la réhabilitation de la chapelle des Tuileries comme lieu de résidence et de création, font l'objet d'une réflexion quant à leur programmation.**

**Le projet manga 2010 :** exemple de transversalité et de complémentarité entre les deux volets du service culturel (programmation culturelle et artistique / médiathèque) :

- Des contenus pour une ouverture autour du thème : expositions avec visites commentées pour les scolaires, conférence, concours de dessin (115 participants), projection d'un film



au cinéma "Le Renoir", atelier de création de planches mangas avec un illustrateur BD, animation multimédia, ateliers découverte furoshiki, coiffure, langue japonaise et jeux divers, ateliers découverte arts martiaux.  
-Des partenaires : Centre Social, collège, écoles de Mably, service jeunesse municipal, Ciné Rivage, CFA, librairie Nébular.

## 5.2 - VIE ASSOCIATIVE ET ACTION SPORTS ET LOISIRS

La vie associative occupe une place privilégiée pour la cohérence sociale de la commune et plus sûrement des quartiers qui la composent.

**166 associations sont recensées en 2011 sur la commune de Mably** qui bénéficie d'une vie associative riche et variée, permettant de répondre à de nombreuses demandes d'activités.

Le tissu associatif est diversifié, avec toutefois une prédominance des associations sportives et de loisirs.

L'ensemble de la vie associative locale peut être représenté par les 9 catégories suivantes :

Sports (45 associations), Loisirs (42 associations), Culture (23 associations), Défense d'intérêts (17 associations), Enfance / Scolaire (9 associations), Vie Sociale (12 associations) Solidarité / Caritatif (8 associations), Retraités (7 associations), Anciens Combattants (3 associations).

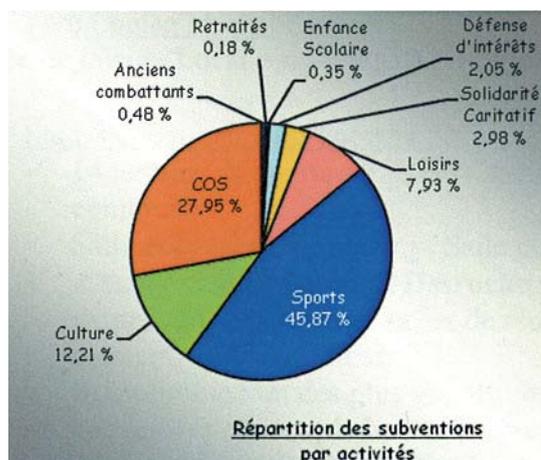


L'élargissement des préoccupations au-delà des frontières communales est signe d'ouverture : les actions de jumelage avec des villes européennes, mais aussi des pays en voie de développement ancrent une image de Mably "ouverte" sur le monde et l'entraide.

**Une action communale forte :** soutien financier, mise à disposition du patrimoine communal, partenariat étroit :

La commune de Mably participe au maintien et au développement du tissu associatif via l'octroi de subvention pour un montant moyen annuel de 137 000 €.

Au-delà de ce soutien financier, la ville met à disposition des associations de nombreux locaux et ce, le plus généralement, à titre gratuit :



● **Centre Waldeck Rousseau :**

Ancien local des services techniques réhabilité et aménagé en 2008/2009 pour proposer aux associations : salle de répétition pour théâtre et musique, lieux de stockage et garages, locaux administratifs. Ce bâtiment est mis à la disposition des associations telles que : Chorum, Tous dans le Vent, SIEMAR, Loire Nord Foot, Les Archers de Mably, Amitié France Roumanie, Les Sauveteurs secouristes, etc.

● **Une maison et une ancienne école du bourg** accueillent les associations Basket, Radio amateur, l'Association de Formation Secourisme et le club Photo de Mably.

● **L'Espace de la tour :** ancienne école entièrement réhabilitée en structure d'accueil, d'animation et d'exposition offrant une superficie de près de 1000 m<sup>2</sup> est mise à disposition gratuitement.

● **Salle des fêtes des Tuileries :** salle à disposition des particuliers et des associations.

● **Maison de quartiers :** trois maisons de quartiers sont mises à disposition des associations parallèlement à l'utilisation de ces locaux par le service jeunesse dans le cadre des activités conduites avec les jeunes sur le quartier (voir chapitre 6).

D'autres locaux municipaux sont également mis à la disposition des partenaires sociaux tels que le Centre Social de Mably, le Jardin d'enfants (Association "Au pays d'Arthur"), la crèche multi-accueil (Association des mini crèches Roannaises-Amicrero) (voir chapitre 6).

**Equipements sportifs et de loisirs :**

La commune de Mably dispose également d'équipements sportifs et de loisirs en nombre et en qualité.

● **Zone de loisirs du Merlin :**

Piste ULM, quai d'amarrage sur le canal Roanne - Digoin, étang pour

la pêche, Rucher école (lieu de démonstration et d'apprentissage de l'apiculture et de préservation de l'abeille noire), terrain de Bi-cross , et parc d'agrément très fréquenté.

● **Parc Louise Michel :**

Parc de loisirs, Local ping-pong, Aire de jeux d'enfants

● **Stades et équipements sportifs :**

- 14 terrains de sports sur quatre stades répartis sur les différents quartiers de la commune.
- Salle polyvalente du bourg : salle polyvalente et gymnase.
- Centre Omnisports Paul Desroches : salle polyvalente et salle spécialisée pour la gymnastique, gymnase, salles de réunion, kiosque boules, 2 terrains de rugby, tennis couvert, tennis extérieur.
- Boulodrome : un des plus grands boulodromes couverts de la région avec 1890 m<sup>2</sup> couverts et 17 jeux de boules lyonnaises. Dans le cadre des transferts de compétences à l'agglomération , la gestion de cet équipement sera réalisée par Grand Roanne Agglomération.



**Véritable outil de développement de la vie associative, l'offre de locaux et d'équipements sur la ville est un atout important. La gestion de ce patrimoine constitue cependant un enjeu en termes d'objectifs de gestion durable et pertinente dans le respect d'une politique visant à conforter le tissu associatif et la cohésion sociale sur les différents quartiers.**

## **Un service dédié : organisation et projets**

Le service a pour premier rôle d'assurer l'interface entre les associations et l'équipe municipale. Son action porte notamment sur l'organisation de rencontres, la mise à disposition des équipements et la gestion de l'ensemble des réservations de salle, l'aide logistique et l'aide à l'organisation d'évènements, la coordination de l'entretien et de la maintenance des équipements.

Une réflexion est engagée sur l'agrandissement du site omnisports (intégration d'une salle d'aérobic et agrandissement des lieux de stockage) et sur la rénovation du bâtiment. En lien avec le diagnostic accessibilité des bâtiments et le diagnostic thermique des bâtiments (actions "Agenda 21" engagée en 2010), ce projet fera l'objet d'une étude de faisabilité globale.

Cette réflexion est conjointe à celle menée sur les terrains de sports et stades. Celle-ci entend répondre à un triple enjeu :

- La rationalisation de la gestion et de l'entretien des terrains de sports (en lien avec les objectifs de réduction de l'utilisation de produits

phytosanitaires et la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts).

- Le rapprochement des clubs de foot et l'éventuelle suppression d'un stade.
- La limitation de l'étalement urbain et l'orientation vers des constructions intégrées dans les zones urbanisées actuelles.

Enfin, compte tenu du nombre d'associations et des moyens engagés, la poursuite de la mise en place de conventions avec les associations s'accompagne de l'étude des règlements intérieurs en vue de définir une politique visant une plus grande "rationalisation" des relations avec le milieu associatif.



**L'évolution de l'intercommunalité à terme incite à réfléchir sur la mutualisation des moyens avec les communes membres de l'agglomération ainsi qu'à un soutien et à un accompagnement des associations (formation, aide technique, mise en place de réseau...) à l'échelle intercommunale.**

### 5.3 - EDUCATION : EQUIPEMENTS ET ACTION MUNICIPALE

#### Les établissements d'enseignement :

- **Quatre groupes scolaires** comprenant classes de primaires et classes de maternelles sont présents sur les différents quartiers de la commune soit 688 élèves au total, répartis entre les écoles primaires et maternelles : "Le Bourg" avec 205 élèves en septembre 2011, "Les Sables" avec 199 élèves, "Jacques Prévert" - 229 élèves et "Les Tuileries" avec 55 élèves.



**On constate depuis 2006 une baisse du nombre des élèves fréquentant les écoles (- 4,2 % d'élèves tous âges confondus inscrits sur les 5 dernières années) mais qui touche principalement les classes de maternelles avec une diminution du nombre d'inscrits de 22 %. Même si cette diminution doit être relativisée compte tenu des modifications de l'âge requis pour l'entrée en maternelle, cette baisse constitue un enjeu pour la commune dans le cadre du maintien des équipements offerts, des classes ouvertes et de la qualité des enseignements dispensés.**

- Positionné comme équipement de l'agglomération, **le collège de Mably** joue également un rôle important accueillant une population large qui

ne se limite pas seulement aux Mablyrots : la moitié des élèves scolarisés originaires du "Parc des Sports" quartier de Roanne classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) relève de cet établissement ainsi que les familles du canton de Roanne Nord soit en moyenne 530 élèves par an.

Après une perte d'effectifs ces dernières années, le collège retrouve une certaine attractivité et une nouvelle classe de sixième a été ouverte en 2009. On notera que le collège offre une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).

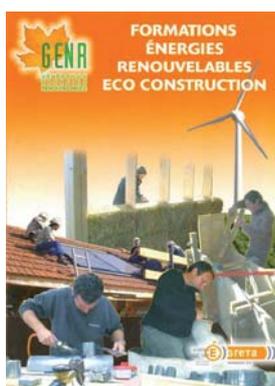
● **Le centre de Formation des Apprentis (CFA)** offre une formation dans les domaines suivants : hôtellerie/restauration, boucherie/charcuterie, boulangerie, pâtisserie, carrosserie/ peinture, mécanique, coiffure, vente ... et forme chaque année en moyenne 660 apprentis en vue de l'obtention d'un CAP, BP ou Bac Professionnel.

● **Enseignement en formation continue** : GRETA du Roannais / GENR (Génération ENergies Renouvelables) : dispositif de formation professionnelle dédié aux énergies renouvelables, à l'éco construction et à la performance énergétique des bâtiments.

Cet établissement, installé sur Mably, au parc industriel du Marly accueille 500 stagiaires par an en moyenne, d'origine géographique régionale et nationale tant sur des formations longues diplômantes de niveau 5 à 3 :

- Plombier-chauffagiste installateur conseil en énergies renouvelables,
- Bio-électricien,
- Eco constructeur,
- Technicien conseil en rénovation thermique des bâtiments,

que sur des formations courtes (certifiées par Qualit'ENR : Qualisol, qualiPV, Qualibois...).



Ces formations sont labélisées par le Comité National de Liaison des Energies Renouvelables (CLER) dans le cadre de sa démarche qualité "Formateree". Ce centre est conventionné par le Conseil Régional Rhône-Alpes pour la programmation sociale et professionnelle (PSP) à destination de tous les publics. C'est également un lieu ressources organisant des manifestations et démonstrations : "journée du solaire", expositions, conférences organisées, par exemple, dans le cadre du Plan Climat de Grand Roanne, journées nationales portes ouvertes du CLER...

## Action municipale

De l'acquisition des savoirs fondamentaux qui conditionnent très tôt l'orientation future des élèves jusqu'à la vision moderne de la formation et donc de l'accès à la citoyenneté, l'écart est grand mais constitue la base de la politique mise en place par la commune pour accompagner l'Education Nationale dans ce double apprentissage.

Jusqu'en 2009, la majeure partie du projet de service dans le domaine scolaire a porté sur :

- La gestion informatisée des dossiers d'inscriptions au restaurant scolaire et mise en place de la facturation aux familles.
- La création d'une tarification municipale, pour le service de restauration, en fonction du quotient familial.
- L'étude de faisabilité d'une restauration scolaire par liaison chaude dans les écoles.
- La réflexion sur le temps de l'enfant et mise en place d'activités le midi et le soir dans le cadre du C.E.L.

L'objectif poursuivi était de mieux structurer le service de restauration scolaire, de clarifier les champs d'intervention entre l'Education Nationale et la Municipalité et de rendre un meilleur service aux familles.

Ces actions ont été menées à terme, voire au-delà des prévisions pour la mise en place d'une restauration scolaire par liaison chaude qui fonctionne avec succès, au Centre Social Noyon, pour les élèves du groupe scolaire Jacques Prévert.

Dans le même temps, une attention particulière a été portée à l'organisation du temps de travail des personnels dans les écoles et à une meilleure adéquation entre les compétences, les missions et les postes de travail.

L'action en matière scolaire a été également alimentée par des événements nouveaux, survenus au cours de ces dernières années :

- évolution des politiques de l'Education Nationale, exemple : rythmes scolaires ou introduction du service minimum ;
- évolution du comportement des familles ou des enfants, exemple : mise en place de renforts d'encadrement ;
- demandes des élus, exemple : suppression des études dans les maternelles, enveloppes pour les projets pédagogiques.

### ● Une approche sociale et écologique des repas au restaurant scolaire

La Ville de Mably met à disposition des locaux adaptés pour que les enfants puissent prendre leur repas dans les meilleures conditions. Devant la hausse constante des effectifs du restaurant scolaire, elle a décidé de concevoir une véritable annexe de celui-ci dans les locaux du Centre Social pour pouvoir accueillir les enfants de l'école Prévert. Une nouvelle organisation a dû être mise en place afin de proposer un service de restauration adapté et agréable pour les enfants. Par ailleurs, la

municipalité a décidé, dans le cadre de sa démarche de développement durable d'intégrer le "bio" dans les produits du restaurant et désormais tous les laitages répondent à ce critère avec une priorité donnée aux produits locaux pour les autres aliments.

Enfin, avec des tarifs adaptés aux moyens de chaque ménage, de 0,85 € à 4,20 € le repas en fonction du quotient familial (pour un prix de revient de 9,05 €) le service de restauration s'inscrit parfaitement dans la politique sociale de la commune.

D'autres perspectives d'évolution sont en cours de réflexion depuis 2010 sur notamment le contenu de l'assiette (quantités, qualité, équilibre alimentaire et nutritionnel) et le mode de gestion des commandes (de gré à gré avec les fournisseurs). Des questions se posent également quant à : l'évolution de la place du bio, la qualité des produits alimentaires (labels) et leur provenance (producteurs locaux), les aspects de santé publique, l'éducation nutritionnelle, le lien avec les équipes éducatives, les parents d'élèves, les personnels missionnés sur les temps de restauration, les professionnels.



➔ **La restauration scolaire pourra s'orienter vers une Démarche Qualité s'appuyant sur 4 points :**

- **une restauration de qualité et équilibrée avec l'intervention d'une diététicienne,**
- **une restauration responsable en termes de gestion par le recours à la commande publique dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de marchés publics,**
- **une restauration bio s'inscrivant dans une démarche de développement durable à travers des produits labellisés et la mise en place de partenariats avec des producteurs locaux,**
- **une restauration s'inscrivant aussi dans une démarche de démocratie participative avec la création d'une commission des menus composée des agents du restaurant scolaire et des écoles, des représentants de la commune (élus et services), des équipes éducatives, des représentants de parents d'élèves, de la diététicienne...**

● **Un vaste programme d'investissements pour améliorer sans cesse le confort des élèves :**

Chaque année, la Ville de Mably engage des travaux d'investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration de ses groupes scolaires. Réfection du chauffage, restauration de salles de classes, insonorisation, réfection de toiture, isolation, reprise des sanitaires, des menuiseries... autant de travaux menés par voie d'entreprises, souvent en période de vacances estivales, ou en régie par les services au cours des petites vacances.

● **Du temps scolaire au temps hors scolaire :**

Avec un budget scolaire d'environ 1 200 000 euros par an, la commune de Mably s'efforce de donner les moyens financiers, humains et matériels nécessaires à l'accompagnement du temps scolaire et péri-scolaire. Mais la commune ne se limite pas à la mise à disposition de ces moyens en direction des familles et des enseignants. Elle s'implique également fortement dans le développement d'une véritable politique éducative et culturelle dans le respect des projets d'écoles élaborés par les équipes pédagogiques. Le projet d'orchestre à l'école qui a vu le jour aux Tuileries illustre le dynamisme de cette politique. Par ailleurs, la municipalité suit toujours de près les évolutions urbaines des quartiers afin de suivre au plus près l'évolution des effectifs et donc de maîtriser autant que faire se peut, l'évolution des classes dans chaque groupe scolaire.  
Photo classe orchestre ?

L'analyse des études surveillées sur une période de 3 mois fait ressortir une moyenne de 13 élèves par enseignant, sur les 4 écoles primaires. A noter que la ville verse également une subvention destinée aux collégiens de Mably, afin de permettre à chacun de participer aux voyages scolaires.



**Une réflexion est conduite sur les possibilités de développer les liens entre les jardins écoliers mis en place dans le cadre du CEL, la restauration scolaire et l'introduction du bio, la mise en œuvre d'actions pédagogiques sur le thème de l'alimentation par les enseignants, la mise en place d'une concertation avec les familles pour l'élaboration des menus et le renforcement d'une démarche participative.**



Dans la perspective du transfert de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » accordée aux EPCI par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, les communes de la Communauté d'agglomération de Grand Roanne ont décidé de rentrer dans une démarche d'Analyse des besoins Sociaux (ABS).

Cette étude a permis de mettre d'affiner les données nécessaires à l'ensemble de l'action sociale conduite par la commune et les communes de l'agglomération.

### 6.1 - DES CONSTATS EN TERMES DE PRÉCARITÉ DES POPULATIONS NÉCESSITANT UNE POLITIQUE SOCIALE AFFIRMÉE

L'analyse des besoins sociaux met en premier lieu la précarité des populations en termes de :

#### Revenus

- Sur Roanne, 30 % des ménages déclarent des niveaux de ressources inférieurs au seuil de pauvreté (< 880 €).
- Sur l'ensemble de l'agglomération, 25 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.
- La plus grande fragilité des 30-39 ans sur l'agglomération avec **40 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté** (< à 880 €).

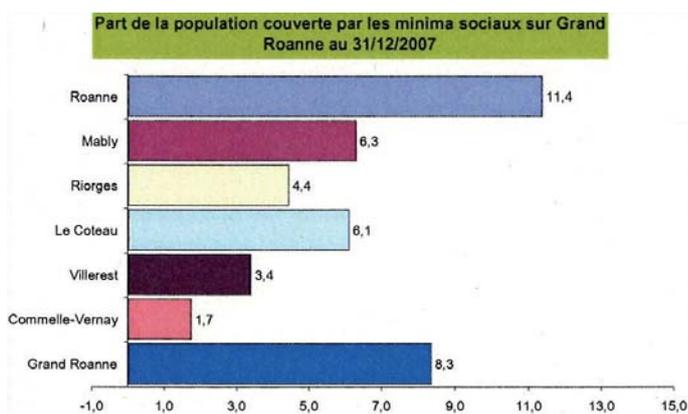
Toutefois, on constate des disparités de revenus moins prononcées qu'à l'échelle départementale et régionale avec un revenu médian mensuel de 1340 €, légèrement supérieur à celui du département, et des différences de revenus plus faibles qu'à l'échelle départementale et régionale : globalement sur l'agglomération, les niveaux de ressources déclarés sont légèrement inférieurs à la moyenne départementale, ceci aussi bien pour les personnes les plus pauvres que pour les personnes les plus riches.

Mais globalement, sur Grand Roanne comme sur le département, les écarts de revenus se creusent : les revenus des ménages les plus riches ont plus augmenté entre 2001 et 2005 que ceux des ménages les plus

pauvres (sur la période 2002-2007, le nombre de redevables de l'ISF sur Grand Roanne n'a cessé d'augmenter alors que parmi les moins de 50 ans, le niveau de revenus des 10 % des ménages les plus pauvres est plus faible en 2006 qu'il ne l'était en 2001).

## Bénéficiaires des minimas sociaux

2621 allocataires des minima sociaux résidaient sur l'agglomération de Grand Roanne au 31/12/2007, dont 1866 résidaient sur la ville de Roanne, soit 71,1 %. Cette population d'allocataires couvrait au total 4 665 personnes, soit 8,3 % de la population de moins de 65 ans au Rp99, Mably étant en pourcentage la commune après Roanne la plus concernée.



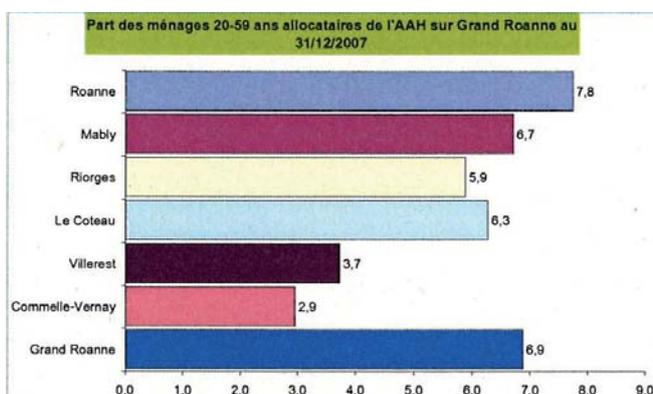
Sur les communes, la proportion de population couverte diffère fortement, ainsi 11,4 % des moins de 65 ans sont couverts sur Roanne contre 1,7 % sur Commelle-Vernay.

### ● Les allocataires du RMI (en 2007)

La structure familiale des allocataires RMI nous apprend qu'une forte proportion est en situation d'isolement (célibat, divorce, veuvage), soit 56%. Les allocataires monoparentaux constituent la deuxième situation familiale observée avec 29,3% du total des allocataires. Mably se situe au même titre que précédemment comme la seconde commune de l'agglomération après Roanne en termes de part de bénéficiaires.

### ● Bénéficiaires de l'AAH

1338 personnes étaient allocataires de l'Allocation Adulte Handicapées au 31/12/2007 sur Grand Roanne, dont 879 résidaient sur la seule commune de Roanne. Ainsi 6,9% des ménages dont la personne a entre 20 et 59 ans au Rp99) étaient couverts, cette part atteint 7,8 % sur Roanne contre 2,9 % sur Commelle-Vernay. Comme pour les allocataires du RMI, on observe une forte proportion de personnes isolées allocataires (67,5 %), soit 904 personnes sur Grand Roanne et 586 sur Roanne.



### ● **Bénéficiaires de la CMU (couverture maladie universelle)**

Indicateur de précarité, la couverture maladie universelle permet de faire un lien avec les revenus fiscaux issus de la source DGI et des allocataires à bas revenus CAF.

Ainsi sur les 4 865 personnes bénéficiaires de la CMU-C au 31/12/2007, 3 808 résidaient sur Roanne, soit une couverture sur cette commune de 17,3 % des assurés sociaux. A l'inverse, seuls 0,8 % des assurés de Commelle-Verney sont couverts par la CMU-C.

Au total, c'est 9,3 % de la population de moins de 60 ans (au RP99) qui est couverte par la CMU-C sur l'agglomération (13,5 % sur Roanne).

On notera également que Mably -comme Le Coteau- se situe juste en seconde position sur l'agglomération.

## **Le rapport aidants/aidés deviendra défavorable à partir de 2015**

L'évolution de la pyramide des âges laisse à penser que l'on observera d'ici quelques années une forte augmentation du nombre de personnes âgées sur la commune. Notons que les générations des personnes âgées de 85 ans et plus vont également s'accroître d'ici 2015. Cela s'explique par l'arrivée à l'âge de la grande dépendance des générations de personnes nées entre les deux guerres mondiales qui succèdent aux classes creuses de la première guerre mondiale.

En prolongeant la pyramide des âges de 1999 de Mably par application des taux de mortalité nationaux, on estime à 2600 personnes la population de 60 ans et plus en 2015, soit plus de 750 personnes de plus qu'en 1999. Cette hausse s'explique par l'arrivée massive à l'âge de la retraite des générations nées pendant le baby-boom. Mably connaîtra une diminution du rapport entre la population des aidants et la population à aider et on prévoit une augmentation de 60 % de la population dépendante entre 1999 et 2015.

## **6.2 - PRÉCARITÉ ET ACTIONS SOCIALES**

Les grandes orientations politiques de la ville de Mably en matière de lutte contre la précarité sont les suivantes :

- Participer à l'action solidaire locale et intercommunale
- Lutter contre les exclusions et favoriser l'accès aux droits
- Renforcer le maintien à domicile des populations dépendantes (géronologie et handicap) : articulation avec l'agglomération pour l'adaptation des logements - le développement des services à domicile - la médicalisation.

Le Centre Communal d'Action Sociale constitue un véritable outil de mise en œuvre de ces orientations.

## Aides et missions du CCAS

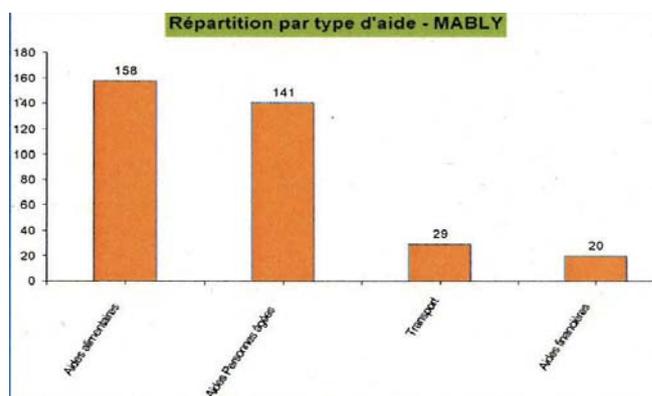
Le CCAS intervient pour le secours aux personnes en difficultés et apporte des aides (aides obligatoires et aides facultatives), l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et handicapées et les questions propres au logement.

Ses missions se déclinent par les actions suivantes : secours en urgence aux personnes en difficulté, aides alimentaires, épicerie sociale, aide aux transports, secours financiers/prêts, aides aux vacances, centres de loisirs et colonies, frais de garde, portage des repas, aides à l'accueil de jour pour personnes âgées ou handicapées, dossiers d'aide sociale et d'A.P.A., cartes d'invalidité, allocations compensatrices tierce personne, placements en foyer pour personnes âgées ou handicapées, accueil temporaire pour personnes âgées convalescentes ou handicapées, conseil et orientation gérontologie, demande de logement social ...

### ● Répartition des demandeurs d'aides facultatives du CCAS par type d'aide

Sur Mably la forte proportion de 80 ans et plus est portée par l'importance des aides aux personnes âgées délivrées par les deux CCAS.

Comme observé précédemment, le type d'aides facultatives demandées sont conditionnées par les demandeurs.



Parmi les aides légales du CCAS, les aides à l'hébergement constituent sur Mably, le premier type d'aide délivré.

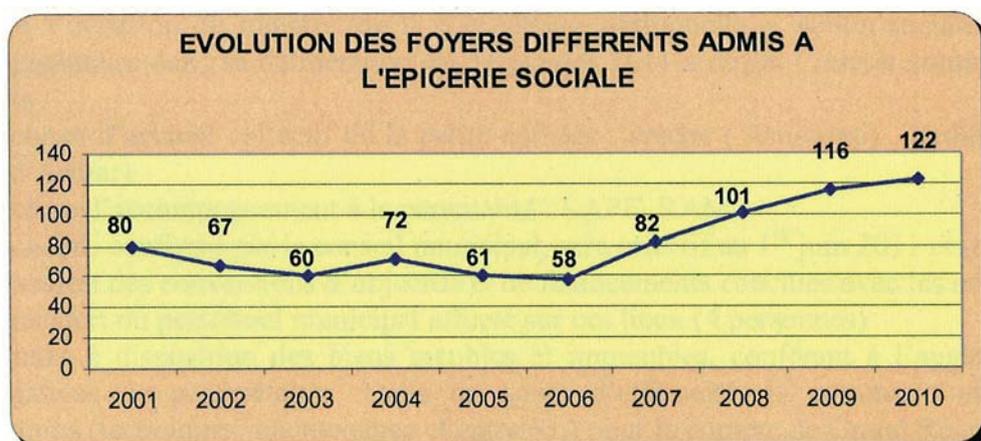
## Epicierie sociale : E.P.I.C.E.S

L'association E.P.I.C.E.S (Echange, Partage, Information, Convivialité, Epicierie Solidaire) a pour objet de promouvoir l'initiative locale, la qualité de consommateur des personnes en difficultés, le lien social par la gestion d'une épicerie associative, d'un espace de convivialité, d'accueil et d'échanges.

L'association a été créée en 2000 pour constituer une alternative à la distribution alimentaire, aide sociale du CCAS, aux habitants les plus précarisés de la commune.

La commune et le CCAS sont membres de droit de l'association et les usagers de l'épicerie sociale sont les familles ou personnes dont la situation justifie une aide alimentaire selon les conditions définies par le CCAS. Un partenariat très étroit lie l'association et le CCAS. L'association est localisée dans un bâtiment municipal très excentré qui ne permet plus

à EPICES d'exercer ses activités dans des conditions satisfaisantes, notamment compte-tenu de l'accroissement constant du nombre de bénéficiaires.



**Le projet de relocalisation d'EPICES a été conduit à partir de 2008. Il s'agit d'un projet répondant aux cinq finalités du développement durable et il constitue une "action pilote" phare pour la ville. Cette relocalisation au cœur du quartier, dans un bâtiment adapté et réhabilité en éco-matériaux sera effective mi 2011.**

### **6.3 - FAMILLES, PARENTALITÉ, ENFANCE ET JEUNESSE**

La commune de Mably a impulsé depuis plusieurs années une **politique dynamique en faveur des familles** notamment. Les résultats de cette mobilisation politique s'observent notamment par l'offre diversifiée d'équipements de petite enfance, de jeunesse, d'animation...

#### **Pôle Enfance-Famille**

Le pôle enfance famille poursuit les objectifs suivants :

- Offrir des services d'accueil de qualité, adaptés aux réalités des familles
- Soutenir la parentalité, et les pratiques familiales, le plus précocement possible.
- Favoriser le développement et la socialisation de l'enfant
- Susciter la participation des familles à la vie locale.

Sur un même site, il regroupe 4 structures :

- **un Jardin d'Enfants** "Au Pays d'Arthur", qui est destiné à tous les enfants de 2 ans à 6 ans (2009) gérée par l'association "Au Pays d'Arthur".
- **un lieu d'accueil Parents-Enfants** "La clé des champs", ouverte depuis 2002, espaces de paroles, de rencontres qui permet de recevoir les enfants accompagnés de leurs parents ou grands-parents ou bien les futurs parents (gestion municipale).
- **une crèche multi accueil** (accueil des enfants de 2 mois et demi à 2 ans) qui propose des temps d'accueil des petites variant de quelques heures par semaine à 5 jours et est gérée par une structure associative : l'AMICRERO.
- **Un relais d'assistantes maternelles** (RAM) avec informations des familles et des assistantes maternelles et temps collectifs. (Gestion municipale).



**A l'occasion du transfert de la compétence optionnelle "action sociale", le conseil communautaire dans sa délibération du 31 janvier 2011 a défini l'intérêt communautaire de la sorte :**

- **structures d'accueil collectif de la petite enfance : crèche (Amicrero), jardins d'enfants (Pays d'Arthur)**
- **Structure d'accompagnement à la parentalité : LAPE, RAM.**

**Ce transfert, confirmé par le conseil municipal, sera effectif au 1<sup>er</sup> juin 2011 et impliquera :**

- **Le transfert des conventions d'objectifs et de financements conclues avec les associations,**
- **Le transfert du personnel municipal affecté sur ces lieux (4 personnes),**
- **La mise à disposition des biens meubles et immeubles, conférant à l'agglomération les prérogatives de propriétaires. Dans un souci d'efficacité, la commune effectuera des prestations (techniques, maintenance et entretien) pour le compte de Grand Roanne.**

## **Le Centre Social de Mably**

Il complète ces services et accueille les enfants dès l'âge de 4 ans et leur propose des activités de loisirs sous forme d'ateliers.

## **Loisirs et activités jeunesse**

**Un service municipal Jeunesse** composé de trois animateurs de terrain intervient chaque jour de la semaine dans différents quartiers auprès des jeunes en proposant différentes activités.

Ce service a pour objectif de permettre aux jeunes de:

- mieux vivre en mixité sociale, de genre et générationnelle
- être impliqué dans la vie de la cité et développer sa citoyenneté
- être sensibilisé à l'environnement social, culturel, sportif, et au cadre de vie
- être informé et sensibilisé aux préventions des addictions
- être associé le plus possible à l'élaboration des projets et activités (travail en réseaux, transversalités).
- être pris en charge dans le respect de ses rythmes en cohérence et complémentarité avec les autres intervenants concernés (éducation nationale, famille, associations sports et loisirs...)
- mieux exprimer ses capacités artistiques et sportives

Le public est un public de jeunes âgés de 12 à 18 ans, pour la plupart issus de familles d'origine modeste, essentiellement des quartiers de Mably, dont principalement Pierre Corneille et des deux quartiers classés en catégorie prioritaire dans le contrat de Cohésion Urbaine et Sociale (CUCS) : Les Tuileries-Noyon/Billodière/Marly.

Chaque animateur est référent pour chacun de l'un de ces domaines : Prévention des conduites à risques et Insertion, Famille parentalité et relations sociales, Citoyenneté et participation.

Les fonctionnements diffèrent selon les périodes :

**En période scolaire :**

- Des accueils souples et de proximité dans les Maisons de Quartier, quelques sorties.
- Des rencontres de type "pied d'immeubles"
- Des ateliers thématiques réguliers.
- Des actions ponctuelles (Biennale de la danse, Tête de Mule, Fêtobourg...)

**En période de vacances scolaires :**

- Des sorties essentiellement, mais aussi quelques camps
- Des accueils de quartiers, des tournois sportifs, des ateliers thématiques.



## 6.4 - COHESION SOCIALE

La commune de Mably s'est fortement impliquée depuis plus de dix ans dans la mise en œuvre d'actions "politique de la ville", actions en faveur des publics résidents sur les quartiers prioritaires de la ville, et ce afin de lutter contre l'exclusion de zones urbaines où la précarité sociale est forte.

Les objectifs stratégiques du Contrat Urbain de Cohésion sociale de Grand Roanne sont les suivants :

- **Emploi, développement économique et formation :**
  - Encourager la création d'activités pour les porteurs de projet issus des quartiers prioritaires
  - Favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.
- **Citoyenneté, prévention de la délinquance :**
  - Développer des actions favorisant la citoyenneté/ prévention
  - Aide aux structures existantes
  - Formaliser un réseau de travail
- **Réussite éducative**
  - Améliorer les relations familles/école,
  - Professionnaliser les actions et les acteurs.
- **Santé**
  - Développer l'accès aux soins et prévention dans un cadre familial,
  - Favoriser l'accès aux soins et le suivi des publics fragilisés
  - Créer et animer un lieu ressource pour les professionnels
- **Habitat et cadre de vie**
  - Augmenter les possibilités de déplacement des habitants issus des quartiers prioritaires,
  - Favoriser et développer le lien social

### Des actions inscrites dans le cadre du CUCS

La présence de la commune est forte sur les quartiers "politique de la Ville". Chaque quartier est aujourd'hui doté d'une maison de quartier et bénéficie en outre, de la présence régulière des services municipaux dédiés à la jeunesse. La ville engage par ailleurs chaque année des actions en faveur de ces publics (quartiers Billodière Noyon Marly et Tuileries), actions inscrites dans le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

On citera à titre d'exemple les dernières actions conduites :

- **Action "sport – insertion"** : Par le biais d'activités sportives et avec les animateurs jeunesse municipaux, il s'agit de :

- Repérer, prendre contact et garder des liens suivis avec les jeunes demandeurs d'emploi de la commune ainsi que les jeunes déscolarisés (16-25 ans).
- Redynamiser et accompagner leur parcours d'insertion ou de formation.
- Les informer et les mettre en relation avec les institutions ou structures adéquates.

- **Samedi "une journée familles" :**

Un samedi par mois : mise en œuvre d'activités communes (repas, sorties, animations diverses,...) entre adolescents (13 -18 ans) et adultes, ceux-ci pouvant être accompagnés des autres enfants de la famille, dans le cadre d'une programmation concertée avec les différents protagonistes. Chaque jeune doit participer avec au moins un parent ou adulte. L'objectif de cette action est de tisser ou retisser des liens entre les adolescents des différents quartiers de la commune, mais aussi avec les adultes (famille ou voisins) pour renouer le dialogue, désamorcer les conflits, mieux se comprendre, instaurer de nouvelles relations.

- **"réseau Mailles" :**

Cette action consiste à ouvrir un espace d'insertion facilement accessible aux publics les plus en difficultés, accessible par sa proximité, et par la mise en place de plages d'accueil libres. Elle participe au renforcement du partenariat autour des publics les plus éloignés de l'emploi et présentant des difficultés de santé et/ou de compréhension de l'environnement administratif.

D'autres évènements organisés tout au long de l'année visent à renforcer le lien social et la cohésion sociale sur la ville et on peut citer à titre d'exemple:

- La journée de l'enfance et de la famille qui est devenue un événement créé à l'initiative du réseau parentalité de Mably. Pour les organisateurs, un objectif : partager des loisirs en famille et entre les familles dans un véritable esprit de convivialité. L'idée a fait son chemin et séduit chaque année de nombreux parents et enfants.



- Quartiers en fête : Cette manifestation qui s'étale à Mably sur un mois est la déclinaison locale de la Fête des voisins existant au niveau national sur une journée. A Mably, la volonté de la municipalité est de s'associer aux habitants et aux bailleurs sociaux pour les accompagner dans l'organisation de ce qui constitue sur une soirée, une sorte de fête de quartier où les habitants échangent et s'enrichissent de leurs différences d'âge, de culture, d'origine. L'organisation de

cet évènement est également l'occasion d'une mise en réseau des habitants, des associations de quartiers et des bailleurs sociaux afin de créer un lien et de faciliter les échanges, apportant en plus la logistique de la mise en place de ces soirées.

### **Mise en en place d'une "cellule de veille sociale"**

Même si de façon générale il fait bon vivre à Mably comme cela a été mis en évidence par les retours de questionnaires élaborés dans la phase diagnostic du projet Agenda 21, il n'en reste pas moins qu'il faut rester attentifs à des signaux tels que la multiplication des incivilités, des querelles, ou de l'intolérance.

C'est la raison pour laquelle depuis septembre 2009, la municipalité de Mably a initié une cellule de veille sociale, espace d'échanges et de réflexion avec ses partenaires associatifs et institutionnels dans le but d'œuvrer ensemble à une vie des quartiers plus tranquille et solidaire et ce dans un souci de prévention.

Constatant le travail essentiel de réseau et de cohésion des différents acteurs au sein de la cellule de veille sociale mise en place par la municipalité, l'Etat a décidé de soutenir et de participer financièrement à la création d'un poste d'adulte relais dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, à savoir, Noyon-la Billodière et les Tuileries.



**Le recrutement d'un médiateur social est une des réponses pour offrir aux populations un interlocuteur de proximité e la mise en place d'un service médiation sociale constitue l'une des actions pilotes qui sera engagée parallèlement à l'élaboration de du projet.**

### **L'accueil des Gens du voyage**

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 Août 2004.

Les communes ont décidé, comme cela leur est possible, de déléguer leur compétence en la matière à la Communauté d'Agglomération. Cette dernière est donc chargée depuis le 1er janvier 2005 de mettre en œuvre les dispositions du schéma départemental et de contribuer financièrement à l'aménagement et à l'entretien des aires d'accueil.

Le schéma a préconisé la création de 3 aires d'accueil : une sur la commune du Coteau, une à Roanne et une sur la commune de Mably. Cette dernière est une aire de grand passage devant proposer 50 places de stationnement, et devant être localisée à proximité de la RN7.

La commune de Mably est très vigilante sur l'accueil des gens du voyage : elle aura veillé à la mise en œuvre du schéma départemental tant sur le plan du choix d'un terrain adapté que sur les conditions d'accueil proposées.

Par ailleurs, suite à certains dysfonctionnements exprimés par les gens du voyage dans le cadre de réunion de concertation menée avec les personnes concernées et les partenaires institutionnels, l'aire de grands passages sur Mably sera agrandie et bénéficiera de meilleures conditions d'accès.

**CONTEXTE SOCIAL,  
DYNAMIQUE ASSOCIATIVE ET  
ACTION MUNICIPALE**

**Bilan et enjeux partagés  
Données complémentaires  
Pistes d'actions proposées dans les ateliers**

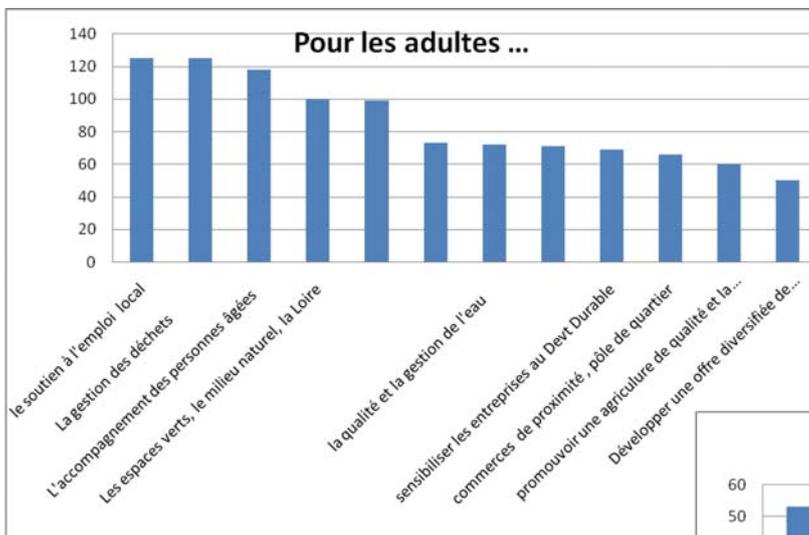


**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

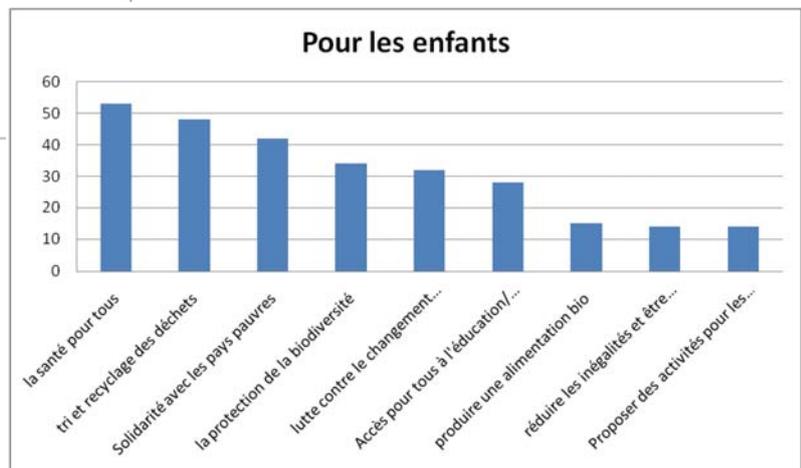
<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>Vie associative, équipements et action municipale</b>		
Vie associative riche avec plus de 160 associations présentes	Des équipements sportifs et culturels et des services publics sur chaque quartier : terrains de sports, écoles, espaces de loisirs, médiathèque	Mettre en place des rencontres, conférences, « causeries » pour développer les liens
La prise en compte des besoins de chacun	Jardin d'enfants, crèche, Relais assistantes maternelles, centre social, centre de loisirs, maison de quartier, local jeunes et service jeunesse, lieu d'accueil parents-enfants ... Associations de service aux personnes, âgées, clubs 3 <sup>ème</sup> Age, aides aux personnes âgées délivrées par le CCAS Soutiens aux personnes fragilisées et/ou en situation précaire: CCAS, Epicerie sociale, Réseau Mailles ...	Développer l'offre de loisirs à destination des familles : Aménagements des bords de Loire, du canal et de la zone de loisirs du Merlin, parcs ... actions de communication pour promouvoir ces lieux
Animation culturelle riche et variée, accessible à tous	Gratuité de la majorité des prestations proposées par la municipalité	Garantir l'accès à l'information et l'accès aux TIC
<b>La nécessité de répondre au vieillissement de la population</b>		
Forte présence des générations du baby-boom (45-59 ans) et donc un vieillissement important de la population d'ici quelques années	Une forte augmentation de la population dépendante est prévisible (+ 60 % à Mably)	Développer un habitat adapté et engager une réflexion sur ce thème à l'échelle de l'agglomération avec les différents partenaires
Le rapport aidants/ aidés deviendra défavorable à partir de 2015	<b>Dans un rapport aidants/aidés qui devient défavorable, comment les personnes âgées et leur famille feront face financièrement (coût de l'aide à domicile, des structures d'accueil...)</b>	Développer les liens et la solidarité intergénérationnelle
<b>Précarité des populations</b>		
25 % des habitants de l'agglomération vivent en dessous du seuil de pauvreté	Fragilité des 30 – 39 ans sur l'agglomération: 40% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (< à 880 €)	<b>Comment favoriser l'emploi et l'insertion pour lutter contre la précarité?</b>

## Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces

<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
Un revenu médian mensuel de 1340 €, légèrement supérieur à celui du département, et des différences de revenus plus faibles qu'à l'échelle départementale et régionale	Analyse des besoins sociaux, transferts de compétences pour une action intercommunale, projet de création d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)	Soutenir – en lien avec l'action de GRA – l'économie sociale et solidaire
Des écarts de revenus qui tendent à se creuser au niveau de l'agglomération	<b>Un écart moins important sur la commune</b>	Rechercher les pistes de créations d'emploi: création d'emplois en lien avec l'aide à domicile, création d'emplois en lien avec l'environnements ( tri des déchets, énergies renouvelables...)
Des relations sociales entre quartiers assez faibles	<b>Comment favoriser la mixité sociale dans les quartiers ? Le lien social?</b>	

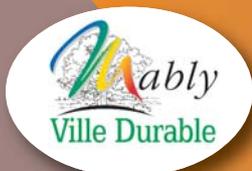


### Les domaines prioritaires de l'agenda 21



- Environnement :**
- **préservation et valorisation des espaces naturels**
  - **gestion des ressources naturelles, des déchets et prévention des risques**





# Écologie, paysages et valorisation des espaces naturels

## 7.1 - RELIEF ET CONTEXTE GÉOLOGIQUE

- Limitée à l'Est par le fleuve Loire, la vaste commune de Mably revêt l'aspect d'un polygone aux contours irréguliers. La diagonale Sud-Nord ne mesure pas moins de 8 kilomètres tandis que l'axe transversal passant par le bourg développe environ 5 kilomètres.

L'essentiel du territoire communal s'étend sur un vaste glacis incliné globalement vers l'Est et qui atteint la terrasse alluviale de la rive gauche de la Loire. À l'Ouest de la commune, le relief est légèrement plus vallonné avec quelques talwegs orientés Ouest-Est.

L'altitude varie de 260 m en limite Nord-Est en bordure de la Loire à 356 m à l'Ouest au droit du lieu-dit "L'Epoux", soit une amplitude d'altitude de moins de 100 m sur l'ensemble de la commune.

La Forêt de Brathe où les altitudes sont également plus élevées que sur le reste du territoire constitue en quelque sorte le toit de la commune.

- **Le contexte géologique de la commune est fortement marqué par la présence du fleuve Loire :**

Ainsi, la commune de Mably peut être divisée en deux unités géomorphologiques :

- à l'Ouest, un relief légèrement vallonné constitué de formations tertiaires : ces formations sont principalement composées d'argiles, argiles sableuses et sables intercalés dont l'épaisseur est estimée à 300-400 m et qui est activement exploitée pour la fabrication des tuiles et des briques.
- à l'Est, longeant la Loire, une plaine alluviale constituée de terrasses successives d'alluvions de plus en plus récentes en s'approchant de la Loire.

Ainsi, sur la commune, on trouve à la fois des alluvions actuelles et anciennes indifférenciées en bordure de la Loire, trois nappes d'alluvions anciennes (basse, moyenne et haute) et même des alluvions anciennes en relation avec des complexes colluviaux (plus hauts niveaux d'alluvions connus de la Loire).

## 7.2 - HYDROGÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

- Les caractéristiques hydrogéologiques varient avec la nature des formations géologiques.
  - Les terrains tertiaires présentent de fortes discontinuités texturales avec une alternance irrégulière d'argile et de passages sableux. La ressource en eau est globalement limitée aux passées sableuses potentiellement aquifères. De faible extension (lenticulaire), elle est peu exploitée. Sa vulnérabilité est fonction de sa profondeur et de l'épaisseur d'argile qui la recouvre.
  - Seules les alluvions de la Loire recèlent une véritable nappe alluviale, alimentée par le fleuve et les apports de versant.
  - Seule la ressource aquifère des alluvions récentes est valorisée. La faible épaisseur des alluvions (4,5 à 7,5 m) rend la nappe alluviale relativement vulnérable aux pollutions.
- La nature des sols est étroitement liée au substrat géologique et à la proximité de la Loire :
  - A l'Est, à proximité immédiate de la Loire, on trouve des sols alluviaux sablo-caillouteux peu évolués et plus ou moins hydromorphes (Chambon). En s'éloignant des bords de Loire, ces sols deviennent acides et faiblement lessivés (Varennes légères).
  - A l'Ouest, les sols sont principalement argileux plus ou moins hydromorphes (Chaninats) avec toutefois au Nord-Ouest et au Sud-est, deux zones de sols lessivés acides hydromorphes (varennes lourdes).

## 7.3 - PAYSAGES NATURELS

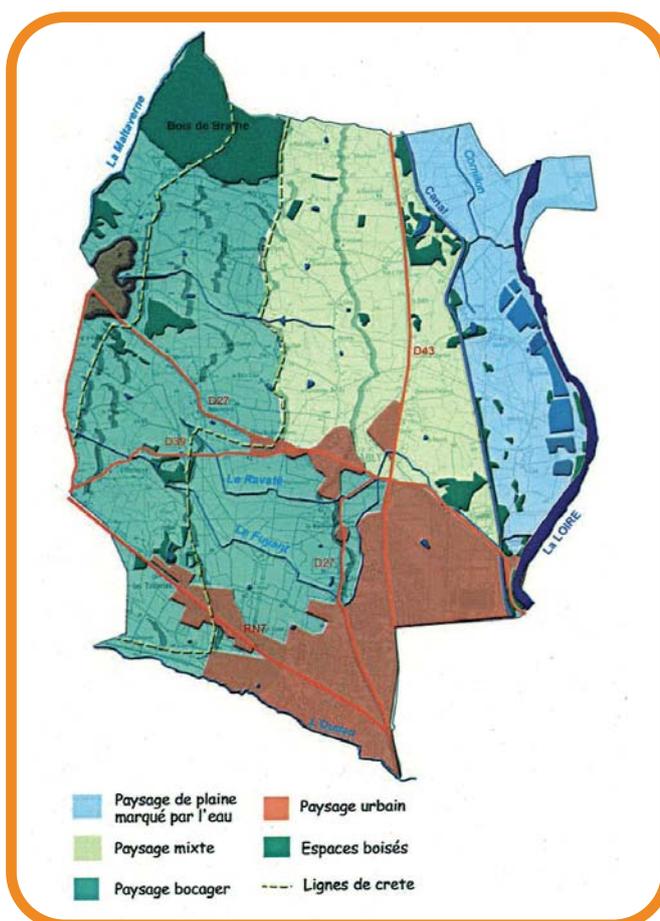
### Les entités paysagères de la zone rurale

La notion de paysage dépasse les caractéristiques visibles du territoire. Les éléments naturels, les entités géographiques comme les vallées, les plateaux, les massifs montagneux définissent et constituent la base. Mais l'homme intervient, les milieux naturels subissent des transformations. La notion de paysage est alors le résultat entre les interactions des activités humaines et l'environnement qui les accueille. Ainsi, pour caractériser un paysage, il faut prendre en compte deux types d'éléments : les facteurs naturels qui sont à l'origine des paysages naturels : géologie, hydrologie, climat... et les facteurs anthropiques qui sont venus modifier les paysages naturels et qui concourent à l'évolution et à la sensibilité des paysages : modes d'occupation des sols, infrastructures routières...

Le territoire rural de Mably recèle des paysages de plaine ouverts peu diversifiés et contrastés marqués essentiellement par le réseau hydrologique, la trame bocagère et l'exercice de l'activité agricole.

On distingue trois grandes entités paysagères qui constituent un véritable facteur identitaire de la commune et plus globalement du Roannais :

- à l'Est, un espace entre Loire et Canal marqué par l'eau,
- au centre, un espace mixte avec un bocage peu dense,
- à l'Ouest, un tissu bocager dense et de qualité.



### Entre Loire et Canal, un paysage marqué par l'eau

A l'Est, on découvre un paysage de plaine marqué par l'empreinte de la Loire, du canal Roanne-Digoin, et des étangs issus de l'extraction de granulats. Espace naturel fortement marqué par l'élément "eau", cette entité bénéficie donc d'une mise en scène naturelle qui s'appuie sur ces éléments paysagers remarquables ainsi que sur des perceptions intéressantes sur les Monts du Beaujolais.

La lecture du paysage se traduit par de légères déclivités en plateaux qui descendent du canal vers le fleuve de la Loire.

Un rideau arbustif entoure le cours du canal. Celui-ci constitue tant une structure végétale agréable pour le piéton empruntant le chemin de halage qu'une rupture dans les perceptions visuelles du paysage.



## Un paysage de bocage

L'activité d'élevage sur la commune entraîne une forte présence des herbages : prés, prairies ceinturés par des haies. Ainsi, le bocage est présent sur l'ensemble du territoire, mais de façon hétérogène.

Le type de bocage est différent de l'Est à l'Ouest. La densité, la nature, la composition des variétés végétales, les modes d'entretien et l'usage des haies, sont autant de facteurs de diversité. La nature des sols, et les reliefs vallonnés sont aussi des éléments qui justifient la diversité du bocage.

- A l'Ouest du Bourg de Mably, le relief plus vallonné offre un tissu bocager de qualité, dense, bien entretenu et continu. Il est constitué de véritables haies arbustives, et ne laisse pas apparaître de talus en friche. A noter quand même que la trame bocagère est constituée presque uniquement d'arbustes taillés, la trame arborée disparaissant petit à petit sous l'influence des coupes mécanisées qui stoppent la régénération spontanée des jeunes arbres
- A l'Est de la commune, le relief plus doux offre des terres plus facilement exploitables avec des grandes surfaces en prairies. Les haies bocagères sont moins nombreuses dans ces secteurs et les clôtures de barbelés les remplacent çà et là. Quelques grands arbres alignés au sein d'un herbager rappellent l'ancien emplacement d'une limite de parcelle et de sa haie.

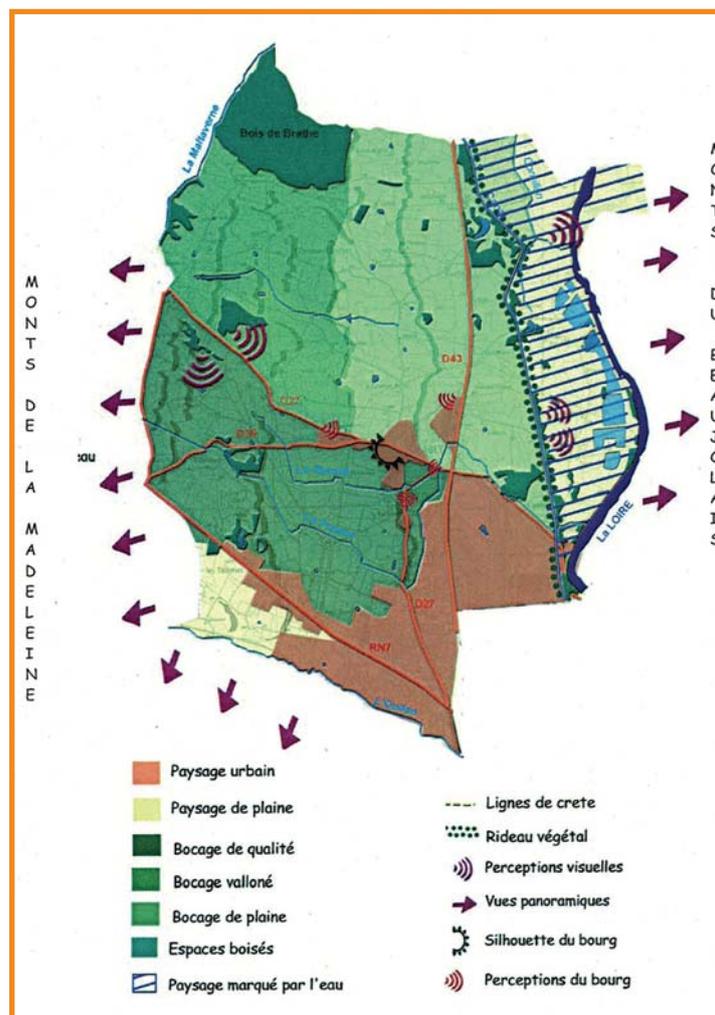
## Perceptions visuelles et vues panoramiques majeures

Le relief, ossature du paysage, conditionne les vues et donc les perceptions paysagères. Il représente ainsi un élément structurant important du territoire. Sur la commune de Mably, le relief étant peu accentué, avec une faible amplitude entre le point le plus haut et celui le plus bas, les perceptions paysagères sont majoritairement ouvertes.

Le paysage s'organise selon une orientation Nord/Sud avec deux principales lignes de crêtes qui offrent des points de vue dégagés notamment sur le bocage et les Monts de la Madeleine.

On distingue ainsi sur la commune de Mably, deux types de vues :

- les vues rasantes sur la plaine et le bocage : elles sont perceptibles depuis les plateaux où le bocage est bas et bien entretenu. Il s'agit surtout des secteurs centraux de la commune qui offrent des perspectives ouvertes sur un paysage de plaine.
- les vues panoramiques sur les reliefs et l'agglomération roannaise : Depuis les points dominants de la commune les vues sont ouvertes à l'Ouest sur les reliefs des Monts de la Madeleine, au Sud-est sur les cheminées de brique des Tuileries, le bourg et l'agglomération en arrière plan.



## 7.4 - PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ : PRÉSERVATION ET VALORISATION

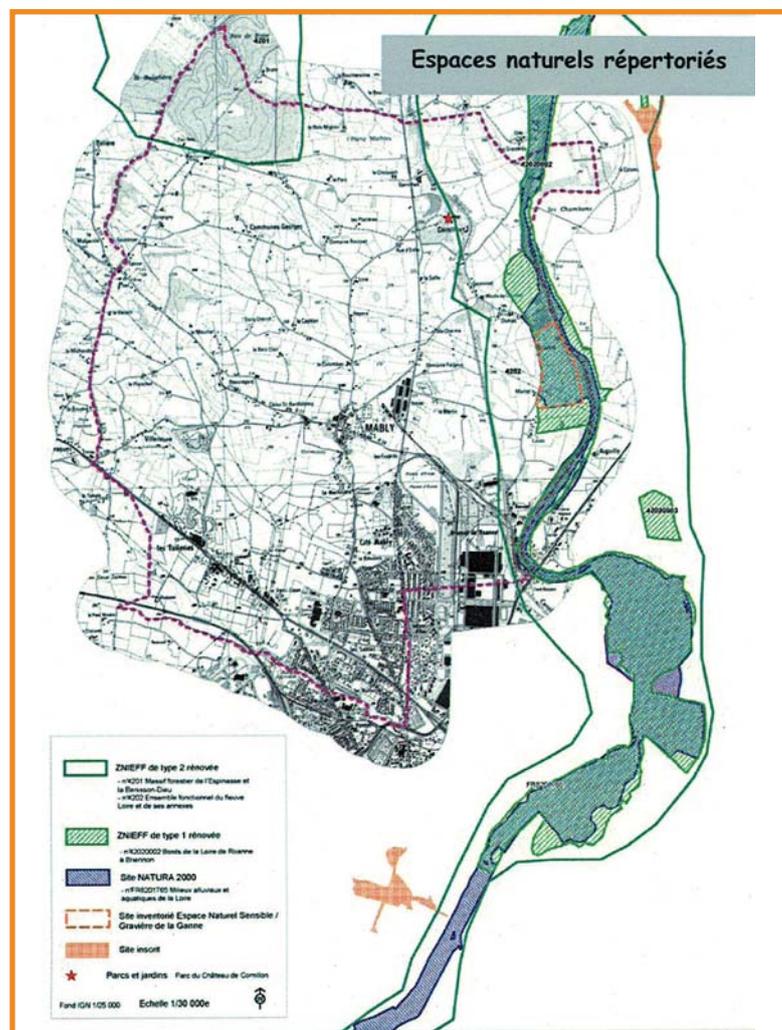
### Des éléments du paysage présentant des intérêts remarquables :

La commune de MABLY possède un patrimoine naturel varié et une très grande richesse écologique. L'équilibre fragile de ces milieux naturels est

à préserver. On recense ainsi plusieurs secteurs naturels présentant des intérêts remarquables.

Le territoire de la commune est concerné par :

- 2 ZNIEFF de type 2 :
- une ZNIEFF de type 2 n°4201 : "Massif forestier de l'Espinasse et de la Bénission-Dieu" (n°4201)
- une ZNIEFF de type 2 n°4202 "Ensemble fonctionnel de fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest" a été créée sur la plaine alluviale de la Loire.
- 1 ZNIEFF de type 1 n°4202-0002 "Bords de Loire de Roanne à Briennon".
- 1 site NATURA 2000
- 1 site inscrit à l'inventaire des parcs et jardins.



### **ZNIEFF I : bords de Loire de Roanne à Briennon** (surface : 941 ha)

De l'agglomération de Roanne jusqu'à Briennon et Saint-Pierre-la-Noaille vers le nord, la Loire traverse un ensemble de prairies exploitées pour l'élevage bovin et qualifiées de "chambons".

La Loire a conservé ici un caractère sauvage lié notamment à la présence de nombreux îlots de galets plus ou moins végétalisés et de milieux annexes riches (bras morts, anciennes gravières liées aux extractions massives de granulats, forêts alluviales...). Aux abords, les prairies sont favorables au Vanneau huppé et au Courlis cendré en période de reproduction, tandis que les bancs de graviers et îlots nus peuvent accueillir le nid de l'Oedicnème criard et du Petit Gravelot. La Bécassine des marais hiverne régulièrement sur les grèves.

Les anciennes gravières de Matel, du Quillonnet et de Mably, toutes d'âges et d'états différents, forment désormais de vastes plans d'eau également favorables à l'avifaune. Ainsi, le Garrot à oeil d'or, le Harle bièvre et parfois le Harle huppé et la Sarcelle d'hiver sont présents sur les gravières lors des passages migratoires ou en hivernage. Le Balbuzard pêcheur fait également une halte chaque année en période de migration. En période de reproduction, ces plans d'eau abritent la rare Sterne pierregarin et la Guifette moustac. Cette dernière s'installe souvent en colonie sur des étangs peu profonds.

S'agissant de la flore, les herbiers aquatiques et les ceintures de végétation sont remarquables. On note des plantes rares comme la Laîche faux-souchet, qui forme des "touradons" en bordure de bras mort, ou l'Herbe de Saint-Roch. L'Oseille maritime et la Renoncule scélérate sont deux espèces protégées en région Rhône-Alpes.

On remarque enfin la présence dans cette vaste zone de deux mammifères remarquables : le Castor d'Europe qui s'installe sur les berges boisées, et le Grand Murin, chauve-souris s'abritant ici sous les ponts. Cette espèce, l'une des plus grandes chauves-souris française, est en régression locale en France. En région Rhône-Alpes, le Grand Murin est présent dans tous les départements, mais rarement en grand nombre.



*Castor*

## **ZNIEFF II : Massif forestier de l'Espinasse et la Benisson-Dieu**

(surface : 2 718 h)

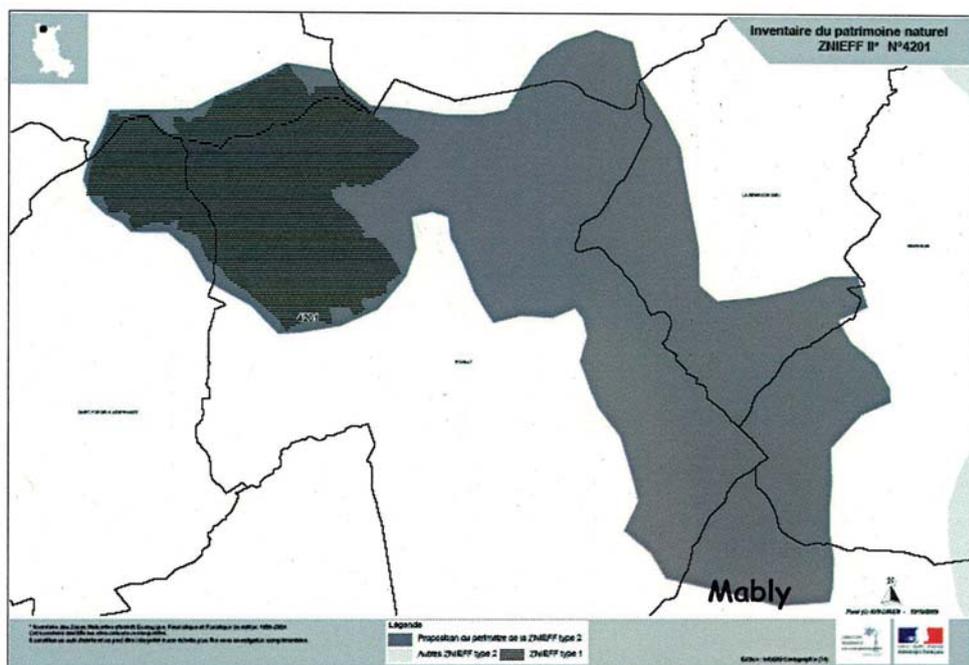
S'étendant en partie sur les communes de Briennon, la Benisson-Dieu, Mably, Noailly, Saint-Forgeux-Lespinasse, ce massif constitue le seul grand ensemble régional de chênaies de plaine comparable dans sa structure aux forêts de l'Allier ou du bassin parisien. Compte tenu de la faible représentation régionale des ensembles forestiers de ce type, ce massif présente un intérêt biogéographique.

Les diverses unités du massif diffèrent en partie, du fait de leur mode de gestion sylvicole : le Bois Briquelandière est une forêt domaniale et

constitue un ensemble homogène traité en futaie régulière tandis que certains secteurs des bois de la Bulatière et de Joux sont traités en taillis sous futaie et montrent une certaine hétérogénéité. Les nombreuses lisières présentent un intérêt naturaliste et le bocage dense qui entoure ces boisements a été également partiellement pris en compte ici.

En matière de flore, la présence de certaines espèces remarquables est liée à l'existence de zones humides (Petite Scutellaire, Utriculaire commune). Ce massif est intéressant pour la grande faune, ainsi que pour les chiroptères. Il présente une avifaune très intéressante (Huppe fasciée, Pic mar, probablement Aigle botté...), et reste propice aux amphibiens (crapaud Sonneur à ventre jaune, Triton crêté...).

Le zonage de type II traduit les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont l'échantillon le plus représentatif en terme d'habitats ou d'espèces remarquables est retranscrit par une zone de type I étendue.



*Triton Crêté*



*Pic Mar*



*Aigle Botté*



## **ZNIEFF II : Ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest surface (3759 ha)**

Cet ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours du fleuve Loire à l'aval de ses hauts barrages. Il inclut ses annexes fluviales : "gours", îles et grèves, prairies inondables... Bien que la construction des barrages ait sensiblement modifié les écosystèmes, et que le fleuve ait été fortement éprouvé par les aménagements sur cette partie de son cours (endiguements, exploitation des granulats dans le lit mineur...), cette section reste répertoriée parmi les principales zones humides fluviales du bassin Loire-Bretagne. De plus, le rétablissement progressif des conditions de circulation de la faune piscicole donne l'espoir d'une restauration partielle du riche patrimoine biologique initial.

Verra-t-on ainsi le retour du Saumon atlantique sur cette partie du fleuve ? Le "plan Loire grandeur nature" prévoit d'ores et déjà la mise en place de stations de contrôle plus à l'aval (Decize, Gueugnon), l'amélioration du franchissement des radiers, ainsi qu'une étude de recensement des frayères potentielles du bassin amont.

En l'absence de cette espèce phare, subsistent des éléments remarquables en ce qui concerne la flore (Pulicaire annuelle, Renoncule scélérate, Patience maritime...), mais surtout l'avifaune (colonies d'ardéidés, nombreuses espèces en hivernage, Huppe fasciée, Oedicnème criard, Petit Gravelot, Sternes naine et pierregarin...). La faune piscicole (Lamproie de Planer) et les mammifères (Castor d'Europe, chiroptères) méritent également d'être pris en compte.

*Lamproie de Planer*



*Renoncule scélérate*



*Oedicnème Criard*



## **NATURA 2000 : milieux alluviaux et aquatiques de la Loire (2 200 ha)**

La proposition de classement de ce site a eu lieu en juillet 2003 pour une surface totale de 2 200 ha et a été validée en décembre 2004 par la Commission Européenne. La part du site appartenant au territoire de la commune de Mably ne représente que 89 ha, soit seulement 4 % du site. Le site est composé de l'ensemble du lit mineur du fleuve et des annexes fluviales naturelles ou artificielles (gravières) entre l'aval du barrage de Grangent et la limite Nord du département. Il est donc principalement composé du Domaine Public Fluvial et de quelques terrains privés dont

une grande partie est constituée en fait des sites inventoriés dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.

Trois types d'habitat d'intérêt communautaire sont recensés :

- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chénopode rouge (*Chenopodium rubrum*) : cet habitat pionnier se développe sur les berges et les zones de vases exondées du lit du fleuve en période d'étiage. Cet habitat est en excellent état de conservation. Cependant, il est quasi-absent sur la commune de Mably car supplanté dans les secteurs favorables par un peuplement mono spécifique de Jussie.
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* : composée au départ d'essences à bois tendre, cette forêt est présente dans le lit majeur soumis à des inondations fréquentes. Sur la commune de Mably, cet habitat est présent mais réduit généralement à un cordon boisé sur les digues. Il est en assez mauvais de conservation du fait de la colonisation par le Robinier et par la Renouée du Japon.
- Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Fraxinus excelsior*... forêt alluviale à bois dur se situe dans le lit majeur des cours d'eau et succède à la forêt à bois tendre. Cet habitat est considéré en bon état de conservation sur le site. Cependant, il n'est pas présent sur la commune de Mably, généralement remplacé par la Robineraie.

Le site Natura 2000 "Milieux aquatiques et alluviaux de la Loire" a également été désigné du fait de la présence de 7 espèces d'intérêt communautaire :

- **Le Castor d'Europe** : sur le site Natura 2000, la population est considérée en état de conservation moyen. Cette espèce est toutefois bien présente sur le fleuve au droit de la commune de Mably.
- **Le Sonneur à ventre jaune** : cet amphibien affectionne les mares et toutes autres zones en eau très variées généralement en milieu bocagers ou en forêt. Cette espèce est considérée en état de conservation moyen sur le site. Sur Mably, le Sonneur est a priori absent de bords de Loire mais présent dans quelques mares qui ponctuent la plaine alluviale.
- **La Lamproie de Planer** : poisson vivant exclusivement en eau douce dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Cette espèce est particulièrement sensible aux pollutions des sédiments et à la perturbation des zones de frayères (colmatage). Sur le site Natura 2000, la population est considérée en état de conservation moyen.
- **La Lamproie marine** : poisson migrateur qui recherche des rivières assez profondes avec un faciès de plat courant. Sur le site Natura 2000, la population est considérée en état de conservation moyen. Cette espèce est connue sur le fleuve uniquement à l'aval du barrage de Villerest.

● **La Bouvière** : poisson affectionnant les annexes fluviales comme les lônes et a aussi les anciennes gravières. La Bouvière a en outre la particularité de pondre ses oeufs à l'intérieur des moules d'eau douce pour les protéger. Les menaces potentielles pour ce poisson sont la dégradation du milieu (pollutions des eaux, régression des moules indispensables à sa reproduction). Sur Mably, l'espèce n'est pas connue, mais peut-être présente occasionnellement au sein des gravières.

● **L'Ecaille chiné** : Papillon que l'on observe essentiellement dans les zones de mégaphorbiaies est abondant malgré son état de conservation considéré moyen sur le site. Cette espèce non menacée à l'échelle de la France ne présente pas de fort enjeu de conservation.

● **Le Lucane cerf-volant** : Plus gros coléoptère d'Europe, le Lucane recherche des vieux arbres morts (pour le développement de sa larve. On le retrouve donc dans les vieilles forêts alluviales à bois durs mais aussi dans le secteur de bocage. Considérée en état de conservation moyen, cette espèce peu abondante sur les bords de Loire est a priori plus fréquente dans les secteurs de bocages, notamment sur la commune de Mably.



**Le document d'objectifs du site vient d'être élaboré. Grand Roanne Agglomération, communes et partenaires sont dans l'attente de sa diffusion. Une commission associant les participants à l'atelier participatif "patrimoine naturel" de l'Agenda 21 sera ensuite réunie.**

### **Vulnérabilité et objectifs de conservation du site**

Dans l'attente du document d'objectifs, on s'appuiera donc sur les pistes de réflexion et les modes de gestion reconnus pour les espèces et les types d'habitats naturels présents.

Compte tenu des habitats et espèces présentes, les principaux objectifs pour le site "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" énoncés seraient :

- Le maintien de la dynamique fluviale
- La restauration écologique des exploitations de granulats réalisées en bordure du fleuve
- L'encouragement au maintien des zones d'érosion et d'accumulation sédimentaire
- Le réaménagement de certains faciès dégradés (fond du lit, berges, etc...).

### **Les Bords de Loire**

Profondément modifiés et dégradés par le passé, notamment du fait de leur exploitation industrielle, les abords du fleuve Loire étaient devenus un espace oublié avec un environnement dégradé.

Une étude de valorisation des gravières de Ganne (bords de Loire) réalisée pour le compte de la commune de Mably (CESAME, 2000) a précisé la sensibilité écologique et l'intérêt des bords de Loire.

Cinq grands milieux, dont le fleuve Loire ont été définis comme prioritaires dans le département de la Loire. Une étude a permis d'identifier 24 sites prioritaires sur la Loire. Les Gravières de Mably constituent le site 21. Des propositions de gestion sont avancées afin de réactiver la dynamique fluviale, de préserver les ressources en eau potable et prendre en compte des espaces originaux : confluences, gravières, prairies sèches, roselières, gourds, bancs de sables...

### **Le programme "Bords de Loire en Roannais"**

Dans le Roannais, toutes les collectivités locales concernées par le fleuve se sont associées pour un grand projet de préservation et de valorisation du fleuve, conciliant environnement et loisirs. Ce programme, "Bords de Loire en Roannais", vise à préserver et valoriser le fleuve entre le barrage de Villerest et la Saône et Loire. La commune de Mably, à côté du Grand Roanne Agglomération et du Pays de Charlieu, a été à l'initiative de ce projet. Au niveau environnemental, ce projet préconise de préserver et de favoriser la diversité de la faune et de la flore, de sauvegarder les zones fragiles, de restaurer les secteurs dégradés. Dans ce programme, on peut noter entre autres l'aménagement des bras morts de la Loire, la préservation de la zone humide de Briennon ou encore la réhabilitation des anciennes zones d'exploitation et d'extraction de granulats. Côté loisirs, ce projet prévoit la mise en place d'un sentier longeant la Loire entre le port de Roanne et celui de Briennon, la création de zones de découverte....

Le programme "Bords de Loire en Roannais" s'inscrit dans le plan d'actions national "Plan Loire grandeur nature", qui vise à impulser une «gestion équilibrée et intégrée des milieux aquatiques pour concilier le développement économique, la sécurité des populations et la préservation des milieux naturels.

Le second programme 2010-2014 constitue un programme plus ambitieux qui aborde de nouvelles thématiques. Les actions qu'il comprend relèvent à la fois de l'environnement (restauration de milieux, lutte contre les invasives, études et suivis scientifiques...) et du tourisme vert (accueil du public sur les sites, organisation d'événementiels...), sans oublier les actions globales de coordination et de communication.

### **La Gravière aux oiseaux**

La création de la Gravière aux oiseaux est une opération de grande envergure visant à créer sur un ancien site industriel un espace nature sur les bords de Loire. Après l'étude de valorisation du site (1999-2000),

la Ville de Mably a obtenu le soutien de tous ses partenaires institutionnels pour financer son vaste projet. En effet, six financeurs se sont engagés à ses côtés dans le cadre du plan Loire grandeur Nature 2000-2006. Mably a acquis un domaine de 40 hectares comprenant deux étangs, d'anciennes gravières, des terres et un bâtiment.

Dans le cadre d'un projet où le respect de la nature et de l'environnement était le fil rouge, le bois a été choisi pour les aménagements et le mobilier. Des pontons ont été construits et plusieurs affuts ont été installés pour permettre l'observation de la faune, tout comme un observatoire. Des saules et des aulnes ont été recépés sur la digue. Plus de 3 000 arbustes ont été plantés pour constituer des bosquets. Les talus ont été fixés avec de la toile de jute et ensemencés. Innovation, des nids artificiels ont été créés pour les martins-pêcheurs.

Ce fut ensuite au tour des roselières (hélrophytes) et des plantes aquatiques (hydrophytes) de faire l'objet d'attentions particulières. Pour cette phase importante du projet, les végétaux et les graines ont été récupérés sur les milieux humides locaux : bords de Loire ou d'étangs, mis en culture puis replantés sur le site soit au total pas moins de 50 000 plantes.

Enfin, il fallait valoriser cet espace par une signalétique adaptée, conçue par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Loire, et aménager un parking pour les visiteurs. Ce dernier a été réalisé en commun avec la Fédération départementale de pêche, propriétaire de l'étang situé à proximité du site, et l'association de pêche (AAPPMA du Roannais).

Enfin, une nouvelle vie a été donnée à un ancien bâtiment de ferme vieux de 150 ans qui avait gardé sa vocation première jusqu'à la fin des années 80 et présentant un intérêt patrimonial et paysager. Le caractère du bâtiment a été respecté par l'emploi de techniques et de matériaux traditionnels. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite n'a pas été oubliée, un élévateur les conduit à l'étage.

La Gravière aux oiseaux dispose désormais d'un lieu d'accueil et de travail remarquable, comprenant des salles de documentation et de projection, un espace d'exposition... Aujourd'hui propriété du Grand Roanne, elle constitue un outil remarquable pour mener des projets pédagogiques d'éducation à l'environnement, de découverte de la flore et de la faune sauvages à destination des scolaires, des associations mais aussi du grand public.

Depuis mars 2008, la FRAPNA Loire a été choisie par le Grand Roanne pour assurer la gestion du bâtiment et l'animation pédagogique en délégation de service public.



La Gravière aux oiseaux

## Les plans d'eau

En bord de Loire, l'extraction de granulats a laissé plusieurs plans d'eau suite à la réhabilitation des sites. Le principal étang au Nord est propriété de la Fédération Départementale de pêche. Les plans d'eau de la Ganne sont propriétés de la commune de Mably qui y a développé le projet de gravière aux oiseaux (mise en valeur écologique et pédagogique).

La commune compte également de nombreuses mares et retenues collinaires sur tout le versant agricole à l'Ouest. Ces points d'eau sont alimentés par des sources ou interceptent des écoulements temporaires. Leur diversité et leur abondance sur le territoire de Mably assurent un maillage de milieux naturels intéressants pour les amphibiens et les insectes notamment.

Ils doivent donc faire l'objet d'une attention particulière, notamment les petites mares qui ont souvent tendance à être comblées.

## Inventaire régional des parcs et jardins : Parc du château de Cornillon

Implanté en limite du canal de Digoin, le Parc de Cornillon est un domaine important de 40hectares, bien dessiné et bien conservé offrant de belles vues et perspectives sur le paysage.

Ce vaste parc, séparé du canal par des boisements, est composé entre autres d'un étang au nord du château, d'une vaste prairie encadrée par des boisements et ponctuée de quelques arbres solitaires (copalme, platane..) et d'un potager encore cultivé au sud de la propriété.

Ce parc est donc encore bien entretenu et l'environnement du domaine a su maintenir sa vocation agricole. A noter que l'espace boisé relativement important sur le parc fait l'objet d'une gestion forestière assurée par le propriétaire.



## **7.5 - LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT A POURSUIVRE : TRAME VERTE ET BLEUE**

La définition de la trame verte et bleue de l'agglomération roannaise répond à plusieurs enjeux :

- Préservation de la biodiversité du territoire en limitant les effets de fragmentation des milieux naturels (la principale cause de perte de biodiversité en France est le phénomène d'isolement des milieux qui, lorsque ces espaces deviennent trop petits, peuvent rendre non viables une population animale ou végétale par appauvrissement génétique)
- l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle de l'agglomération en incitant à la création d'un réseau d'espaces de nature en ville
- la préservation et la sécurisation du foncier des grands espaces agricoles et naturels

Pour répondre à ces enjeux, les communes se donnent comme objectifs de :

- **préserv**er les espaces naturels et agricoles par:
  - le maintien et la restauration des continuités écologiques existantes sur le territoire pour permettre la circulation des espèces végétales et animales,
  - la maîtrise du développement urbain par la définition d'une limite de l'urbanisation.

- **maintenir les qualités et l'identité paysagères** de l'agglomération roannaise.
- **diffuser la nature en ville et développer des lieux de découverte, de promenade et de détente** pour les habitants.

Outre la Loire, liaison d'importance majeure, correspondant à un corridor bleu, Mably dispose d'une ceinture verte autour du Bourg, permettant de maintenir le caractère rural du site en marquant une séparation franche avec l'urbanisation. Une ceinture verte autour du quartier des Tuileries permet également de maintenir l'identité spécifique du quartier des Tuileries, de marquer l'entrée d'agglomération nord depuis la RN7 et de définir une limite claire entre le quartier historique et résidentiel et les développements économiques récents .



**Atout majeur pour les habitants de la commune, le patrimoine naturel et écologique ainsi que l'aspect "mi ville-mi campagne" de la ville constitue un enjeu important. Aussi la stratégie "trame bleue et verte" veillera à :**

- **la préservation de la biodiversité par le maintien des continuités écologiques entre les sites accueillant des espèces végétales ou animales remarquables**
- **la préservation et/ou la restauration des qualités paysagères du territoire par l'identification des coupures et des ceintures vertes**
- **la création de continuités dédiées aux modes doux permettant de donner une fonction aux espaces naturels et de lier les centres urbains aux sites de nature et de loisirs verts.**





## Environnement : gestion des ressources naturelles, des déchets et de l'énergie et prévention des risques et nuisances

### 8.1 - RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET QUALITÉ DES EAUX

#### L'ensemble du territoire communal s'inscrit dans le bassin versant de la Loire.

Large d'environ une centaine de mètres, elle est pratiquement fixée dans un lit mineur contenu par des digues. En amont de Roanne, le fleuve est barré par le barrage de Villerest, à l'amont duquel s'est formé un vaste plan d'eau d'environ 35 km de long. Ce barrage, construit en 1984, bloque les sédiments grossiers venus de l'amont et écrête fortement les crues.

Le canal de Roanne à Digoin traverse également la commune parallèlement à la Loire.

Le reste du réseau hydrographique est très peu important :

- La vallée alluviale est parcourue par quelques ruisseaux et biefs qui drainent les micros bassins-versants de la plaine, mais qui peuvent aussi être alimentés par des prises d'eau et trop-pleins du canal de Roanne à Digoin.
- L'Ouest de la commune est drainé par quelques ruisseaux temporaires qui prennent naissance au niveau des talwegs. Ces ruisseaux s'écoulent globalement d'Ouest en Est en direction de la vallée de la Loire. Les principaux sont le Fuyant de la Billodière et son affluent le Ravaté au sud du Bourg.
- Le **ruisseau la Maltaverne** trace la limite Nord-Ouest du territoire communal. Il prend sa source au Nord et se jette dans la Loire au niveau de Pouilly-sous-Charlieu.
- Le ruisseau **l'Oudan** trace la limite Sud de la commune et se jette dans la Loire au niveau de Roanne.

## Régime d'écoulement

Nous ne disposons d'aucune donnée hydrologique précise sur les cours d'eau secondaires. **Seul l'Oudan dispose d'une station hydrométrique.** Ses débits caractéristiques sont les suivants :

- Écoulement moyen interannuel : 4,4 l/s/km<sup>2</sup> à Riorges
- Débit d'étiage quinquennal : 0,3 l/s/km<sup>2</sup>.

Pour les autres cours d'eau (à l'exception de la Loire), les débits caractéristiques sont par estimation nettement plus faibles du fait de bassins versants plus réduits et moins élevés.

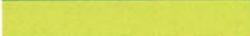
Les débits d'étiage sont très faibles pour les cours d'eau secondaires ce qui les rend vulnérables vis-à-vis des pollutions superficielles.

## Qualité des eaux - Potentialités piscicoles

Les données disponibles concernent **la Loire en amont de Villerest** (station 013000), et **à Briennon** (station 01 5000).

Les données 2003 sont reprises ci-dessous :

Station qualité			Résultat 2003				
Code réseau départemental	Code national	Localisation	Matières organiques et oxydables	Nitrates	Matières azotées hors nitrates	Matières phosphorées	Hydrobiologie
72	0,13	Loire à Villerest	Passable	Bonne	Passable	Passable	Bonne
73	15000	Loire à Briennon	Bonne	Bonne	Passable	Bonne	Mauvaise

	Très bonne
	Bonne
	Passable
	Mauvaise
	Très mauvaise

Les autres cours d'eau ne sont pas suivis et nous ne disposons d'aucune donnée qualitative moyenne. La totalité du territoire communal est en zone sensible à l'eutrophisation.

La potentialité piscicole des différents ruisseaux est sans doute très limitée en raison des étiages sévères qu'ils subissent, à l'exception de l'Oudan en amont de Mably. La Loire et le canal de Roanne à Digoin sont classés en seconde catégorie piscicole et sont des cours d'eau cyprinicoles perturbés. Les autres écoulements sont en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole.

## Les contrats de rivières

Un contrat de rivière en cours de réflexion entre le SYMIROA (Syndicat Mixte du Renaison, de l'Oudan et de leurs affluents) et le SYMITEYS (Syndicat Mixte de la Teyssonne et du Maltaverne) : pour améliorer la qualité et l'état des cours d'eau, un rapprochement est en cours entre les deux syndicats pour porter ensemble, au sein d'une nouvelle structure, un contrat de rivière.



**L'Oudan a été intégré dans le 2<sup>e</sup> contrat de restauration-entretien du Renaison et de ses affluents signé pour la période 2004-2008. Cette opération, conduite par le SYMIROA, a permis une restauration et un entretien coordonnés du lit et des berges avec pour objectifs d'améliorer ou préserver la qualité piscicole et halieutique du cours d'eau, de limiter les risques en période de crues, d'améliorer la qualité paysagère du cours d'eau, notamment en secteur urbain.**

## 8.2 - RESSOURCE EN EAU ET MODES DE GESTION

### Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

Il décrit la stratégie du bassin Loire Bretagne pour stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes, en tenant compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques. Compte tenu du périmètre du SAGE, c'est le SDAGE qui s'applique sur la commune.

Les objectifs fixés au sous-bassin de la Loire concerné sont multiples : protection de la ressource A.E.P, maintien des zones humides, amélioration générale de la qualité des eaux de la Loire et maîtrise de l'eutrophisation. L'urbanisation devra répondre à ces objectifs en préservant la ressource en eau superficielle et souterraine, en limitant les flux de pollutions vers le milieu hydraulique, aussi bien pour les eaux usées que pour les eaux pluviales, en préservant les zones humides.

### Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le SAGE Loire en Rhône Alpes (qui est une déclinaison du SDAGE Loire) initié en 2004 et porté par le Conseil Général de la Loire s'étend du sud du département jusqu'à Roanne sur 4000 km<sup>2</sup>. Il est en cours d'élaboration et devrait être validé en 2012. Son objectif principal est de permettre une gestion de la ressource en eau et de ses milieux partagée entre tous les

gestionnaires, acteurs et usagers. Les préconisations du SAGE s'imposeront aux documents d'urbanisme que sont les PLU et les SCOT. Le périmètre du SAGE s'arrêtant au niveau de l'Oudan seule une infime partie de la commune (une rive de l'Oudan) est concernée par le SAGE.



**Cette délimitation des périmètres du SAGE constitue un frein pour une politique globale à l'échelle du territoire et pour la commune.**

## Réseaux d'assainissement et d'eau potable

La compétence assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales dépend de la Roannaise de l'Eau depuis janvier 2005. L'assainissement communal fait l'objet d'un schéma directeur d'assainissement qui impose de :

- définir le zonage des techniques d'assainissement (collectif ou individuel),
- prendre en charge les dépenses liées au collectif (investissement et fonctionnement),
- prendre en charge les dépenses liées au contrôle des assainissements non collectifs.

L'assainissement est une obligation, qu'il soit collectif ou autonome. Le contrôle de l'état de fonctionnement de l'assainissement individuel est de la compétence de la Roannaise de l'eau, mais le pouvoir de police appartient au maire.

## Assainissement des eaux usées

Le Schéma d'assainissement de la commune a été réalisé en 1998. L'étude a été complétée par une modélisation du réseau d'assainissement par temps de pluie.

Le réseau d'assainissement collectif de Mably ne concerne que la partie urbaine de la commune, c'est-à-dire la partie sud et le bourg, soit environ 25 % de la surface de la commune. D'une longueur de 48 km de canalisations, il se décompose sommairement en trois antennes qui desservent le Bourg, le quartier des Tuileries et des Sables.

A noter que, malgré son éloignement par rapport au reste du réseau, le hameau de Cornillon possède un système d'assainissement collectif isolé. Celui-ci est composé d'un réseau et d'une unité de traitement de type assainissement autonome utilisée seulement à moitié de sa capacité. Il s'agit d'un réseau quasi unitaire où les eaux usées et les eaux pluviales ne sont pas séparées, à l'exception cependant des zones équipées récemment qui sont en séparatif. Ainsi, lorsque le réseau est saturé, une partie des eaux polluées est rejetée directement dans les cours d'eau.

Sept déversoirs d'orage assurent une limitation des débits dans ces collecteurs en période de pluie. Les réseaux sont raccordés à la station d'épuration.

Sur le reste de la commune, l'assainissement est de type individuel. Il concerne donc principalement les habitations de la partie rurale de la commune de Mably.

## **Zonage assainissement**

L'étude préalable à l'élaboration du Schéma de Zonage d'Assainissement, réalisée par Inter Etudes Aménagement, a permis de conclure que les habitations isolées et non facilement raccordables devront avoir un assainissement individuel. Cela concerne notamment les secteurs de Grapigny, Le Capitan, La Garaudière, Communes Georges, l'Epoux et Lucas.

Ainsi, le zonage assainissement met en avant les points suivants :

- L'assainissement collectif ne concernera à terme que les zones urbanisées déjà desservies et les extensions proches.
- L'assainissement non collectif concernera l'ensemble des lieux-dits et hameaux non raccordés à ce jour, les coûts d'extension ou de création de réseaux dans ces secteurs étant trop élevés.
- Concernant le secteur de l'Epoux (Ouest de la commune), il pourrait être desservi en assainissement collectif si la commune voisine de Noailly réalisait cet équipement.

Dans les zones à assainissement non collectif, les sols sont défavorables à l'assainissement par ré infiltration in-situ sur l'essentiel du territoire communal : sol argileux imperméable sur les versants et pieds de glacis à l'Ouest, sols très perméables à engorgement temporaire à l'Est.

La filière la plus appropriée, notamment à l'Ouest, est le dispositif drainé avec rejet superficiel (fossé ou ruisseau). Ces dispositifs doivent faire l'objet d'une attention particulière puisque les risques de nuisances sont immédiats en cas de dysfonctionnement (rejet en surface).

Les études sur les réseaux insistent sur :

- La nécessité de ne pas augmenter les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux (réseaux séparatifs ou rétention des eaux pluviales en cas de rejet au réseau unitaire),
- Les besoins en redimensionnement des collecteurs notamment aux Sables.

Ce diagnostic a permis de hiérarchiser les priorités d'interventions et de mettre en avant la nécessité de surveiller et de réhabiliter les installations d'assainissement autonome.

La dispersion de l'habitat ne permet pas d'envisager un traitement collectif des effluents domestiques.

## Eaux pluviales

Les eaux pluviales sont évacuées par les réseaux unitaires et par des fossés dans les secteurs périphériques et agricoles.

Il faudra veiller à ne pas augmenter de façon significative les débits d'eaux pluviales, ni dans les réseaux unitaires, ni dans les cours d'eau et fossés sensibles au débordement (Fuyant de la Billodière et Ravaté en particulier). Ainsi, pour l'ensemble des zones constructibles ou à urbaniser, il y aura lieu d'envisager des techniques de rétention pour chaque projet de façon à limiter les débits.

A ce titre, deux bassins d'orage sont envisagés au schéma directeur d'assainissement sur la commune de Mably.

## Réseau d'eau potable

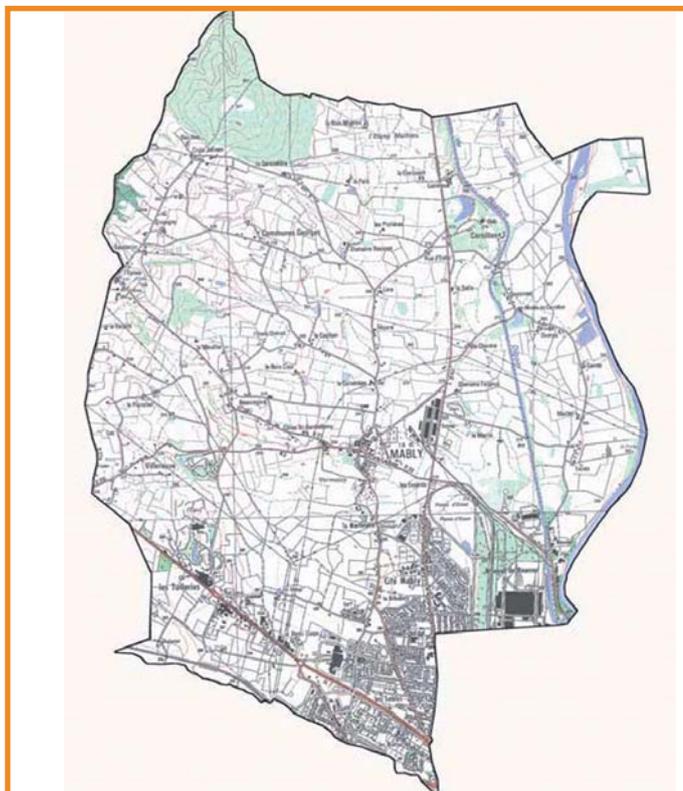
La commune de Mably ne possède pas de captage destiné à l'alimentation en eau potable sur son territoire. Elle est desservie par deux réseaux différents :

- Un réseau Roannaise de l'eau
- Un réseau Syndicat Intercommunal des Eaux de Pouilly-Sous-Charlieu (SIADEP).

Quelques puits privés pourraient toutefois être utilisés à titre individuel. Ils ne sont pas recensés.

On notera qu'une convention passée par la Roannaise de l'eau avec le SIADEP permet aujourd'hui, pour des questions d'équité, de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur et une tarification identique pour tous.

L'implantation d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable est actuellement en cours d'étude afin de répondre à l'évolution des besoins et aux objectifs fixés en termes de sécurisation et de qualité.



## 8.3 - MAITRISE DES DÉCHETS

### Organisation territoriale (jusqu'en 2010)

#### ● Collecte en porte à porte :

- Ordures ménagères (20 circuits et 38 sorties par semaine)
- Encombrants (4 jours/semaine, 3 agents)
- Cartons de commerçants (jeudi soir et vendredi matin).

#### ● Apport volontaire :

- Collecte sélective du verre, papier et des emballages
- Déchèteries de Varennes (Roanne) et de La Villette (Riorges)
- Développement des conteneurs OM enterrés.

**Pour la collecte des ordures ménagères**, l'agglomération est divisée en 18 secteurs, dont 4 sur la commune de Mably : Billodière-Tuileries (C1), Bourg (D3), Espace rural (D4), Bonvert (D5).

● Dans les deux secteurs les plus urbanisés (C1 et D3), le ramassage s'effectue deux fois par semaine, dans le reste de la commune, il s'effectue une seule fois. En 2004, sur Mably, 2068 tonnes d'ordures ménagères ont été ramassées, soit 9% du total de la Communauté d'Agglomération.

● Par ailleurs, une collecte des objets encombrants au porte à porte est réalisée par le Grand Roanne. En 2004, 263 tonnes ont été recueillies, ce qui représente 13% du total des encombrants ramassés sur le territoire de l'agglomération.

Deux déchetteries sont implantées sur la Communauté d'Agglomération : l'une dans la zone industrielle de la Villette à Riorges, l'autre rue de Varennes, sur la rive droite de la Loire à Roanne. Ces installations sont complétées de plus de 140 points tri.

### Réorganisation et projets

#### ● Projet d'extension de la déchetterie de La Villette :

Deux flux majoritaires sont source de difficultés de circulation sur le site avec :

- 5 000 tonnes de déchets verts dont 2 900 tonnes à la Villette
- 4 000 tonnes de gravats dont 2450 tonnes à la Villette.

Le projet porte sur la création d'une plateforme de stockage à même le sol de 2 800m<sup>2</sup> avec possibilité de distribution de compost et terre végétale aux habitants. Trois quais supplémentaires seront créés afin de permettre le développement de nouvelles filières et leur diversification.



● **Projet de réorganisation de la collecte des ordures ménagères :**

En 2009, Grand Roanne Agglomération a engagé une étude en vue de l'optimisation des tournées de collectes des ordures ménagères sur les six communes membres.

Des constats ont été faits notamment quant au surdimensionnement du service proposé à l'usager sauf sur les grands collectifs, aux déséquilibres entre les secteurs qui créent une disparité dans le travail des agents et aux problèmes de sécurité tels que la présence de déchets non conformes, des surcharges sur certains secteurs, etc.

Cette étude prévoit la redéfinition des circuits de collecte ainsi que leur fréquence, le recensement des points de sécurité à améliorer (suppression des marches arrières et du bilatéral dangereux, collecte des rues étroites en petite benne...) et la communication aux usagers. Elle a donné lieu à la présentation de différents scénarios, qui présentés aux communes, ont été soumis au vote des élus communautaires.



**La ville de Mably s'est prononcée pour la mise en place d'un scénario permettant la collecte sélective en porte à porte des emballages légers et papier, et non plus en points d'apports volontaires. Ce scénario conduisant à une amélioration du service rendu à l'habitant correspondait par ailleurs à un surcoût élevé et, de fait, n'a pas convaincu la majorité des communes.**

Concernant le tri en points d'apports volontaires, on note une bonne dotation en PAV (nombre de colonnes supérieur à la moyenne nationale),

une hausse des tonnages collectés en sélectif, notamment sur les emballages et des performances de tri conformes voir au dessus de la moyenne nationale sauf pour le verre (une campagne de communication devra être engagée sur la collecte du verre).

Par ailleurs, 43 conteneurs enterrés ont été mis en place sur le territoire de Grand Roanne Agglomération et il est prévu une montée en puissance de ce mode de collecte.

**Collecte des encombrants :** projet de suppression de la collecte systématique pour le passage à une collecte des encombrants ponctuelle -sur appel des particuliers ou uniquement réservée aux personnes dans l'incapacité de se rendre en déchèterie- qui serait confiée à une structure d'insertion professionnelle.

### **Le centre de stockage des déchets ménagers et assimilés**

Avec la commune de Roche-la-Molière, Mably possède sur son territoire l'un des deux centres de stockage du département de la Loire. Il reçoit les déchets de 114 communes et de plus de 140 000 habitants.

C'est le site des anciennes carrières d'argile des Tuileries qui est depuis 1976 devenu le lieu de stockage des déchets par compactage et enfouissement. A l'origine "décharge contrôlée", elle est devenue au gré des autorisations successives d'extensions un "centre d'enfouissement technique" puis un "centre de stockage des déchets". Il s'agit d'un terrain privé exploitée par la société Sita-Mos.

Centre d'Enfouissement Technique de Mably



Depuis les années 90, cette décharge reçoit 100 000 tonnes de déchets par an, la moitié étant des déchets ménagers, l'autre moitié étant constituée de déchets industriels banals (35 000 tonnes) et de boues de la station d'épuration (15 000 tonnes). L'arrêté préfectoral d'autorisation du 18 mai 2001 et le Plan Départemental d'Élimination des Déchets du 13 novembre 2002 réservent le centre de stockage de Mably aux déchets de l'arrondissement de Roanne. Dans le cadre des échanges inter-

départementaux, le centre de Mably peut recevoir un maximum de 10 000 tonnes/an provenant du département du Rhône.

L'implantation de cette installation à proximité immédiate des habitations pose d'importants problèmes olfactifs. Les mablyrots accueillent ainsi sur leur territoire et depuis plus de trente ans, les déchets de tout le bassin roannais avec les nuisances importantes que cela a pu signifier. L'intensification des contrôles et une meilleure gestion ont permis d'atténuer les nuisances. Néanmoins, il est impossible de les faire disparaître totalement. Dans le plan départemental des déchets ménagers et assimilés la durée de vie de cette installation a été fixée à 7 ans. Certes, l'aménagement d'un nouveau casier aux normes européennes (obligatoire sur tous les sites à partir de juillet 2009) constitue une amélioration sensible par rapport à l'environnement.

Toutefois, il ne faut pas oublier que pendant 25 ans les déchets ont été entassés à même le sol, sans membrane d'étanchéité malgré les veines de sable parcourant l'argile, les sources qui sortaient des fronts de taille de la carrière et l'eau qui remplissait les excavations, attestant la présence d'une nappe aquifère.

En conséquence, aujourd'hui, la hauteur d'eau atteint 20 mètres dans le massif de déchets au lieu des 30 centimètres autorisés et le pompage permanent n'arrive pas à faire baisser ce niveau.

Un hydrogéologue missionné par la société SITA-MOS a également constaté que les nappes sont "impactées" par les lixiviats de la décharge aussi bien à l'aval qu'à l'amont. Une situation qui a conduit le Préfet à imposer une surveillance renforcée des nappes et des puits du voisinage. Ceci montre à l'évidence que l'argile du site ne constitue pas en lui-même une garantie d'étanchéité.

De plus, le ruisseau "Fuyant de la Billodière" qui sort de ce vallon reçoit les eaux pluviales des zones recouvertes de la décharge avant de traverser la commune et se jeter dans la Loire à 4 kilomètres.

La nouvelle alvéole contribue à améliorer la proportion de biogaz collecté mais une grande partie de ce gaz (40 %) s'échappe encore directement dans l'atmosphère et n'est donc pas valorisée.



**En 2009, un arrêté de prolongation du CSD (Centre de Stockage des Déchets) a reporté la fermeture du site au 01/07/2013 moyennant le traitement de l'ancienne décharge afin de retrouver une capacité de stockage, et ce, dans l'attente de la validation du projet TMB (Traitement Mécano-Biologique) du SEDDR sur le site de Saint-Priest-la-Roche.**

Malgré les efforts consentis par l'exploitant SITA-MOS ces dernières années, le site de Mably est indiscutablement en fin de vie et loin de présenter toutes les garanties nécessaires en matière d'environnement et cette prolongation ne peut être considérée que sous l'angle d'une solution provisoire et transitoire.



## 8.4 - MAITRISE DE L'ÉNERGIE

### **Engagement d'actions communales et adhésion au Plan Climat Energie Territorial (PCET) de l'agglomération**

Des réalisations ont été mises en œuvre en faveur de l'énergie par la municipalité dès 2005 avec :

- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le "local Jeunes" Billodière devenue maison de quartier aujourd'hui
- Mise en place d'un chauffe-eau solaire dans les locaux occupés par la crèche.

Depuis la ville de Mably a poursuivi cette démarche par le suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux et la mise en œuvre d'une politique de gestion communale de l'énergie (voir chapitre 10).

Par ailleurs, l'agglomération s'est engagée en 2007/2008 dans la réalisation d'un "bilan carbone" permettant de réaliser un état des lieux des sources et secteurs d'émissions GES et de présenter les premières préconisations. Les 3 principaux secteurs d'activités émetteurs en GES sont les transports déplacements (36 %), le résidentiel (17 % auquel il faut rajouter le tertiaire) et l'industrie (20 %).

La démarche a été poursuivie par le lancement en mars 2010 d'un Plan Climat Energie territorial. Des objectifs ambitieux mais réalistes ont été fixés avec la réduction de - 10 % d'émissions d'ici 2014 et de - 20 % d'émissions à l'horizon 2020 (objectif national).

**Un plan d'actions** associant de nombreux partenaires a été construit afin de répondre aux résolutions suivantes :

- Soutien aux réhabilitations de logements sociaux exemplaires (Améliorer les performances énergétiques des logements sociaux, obtenir des projets vitrines pour le territoire, lutter contre la précarité énergétique)
- Etude d'opportunité pour la valorisation du biogaz dans les zones industrielles (Limiter les émissions liées aux consommations énergétiques des entreprises, valoriser des déchets dans le but de produire de l'énergie, apporter une solution aux entreprises ayant des déchets fermentescibles, mettre en relation des producteurs et des utilisateurs)
- Mise en œuvre du Schéma de Déplacement Urbain (SDU) (avec comme objectif de réduire annuellement de 5 % les émissions internes à partir de 2014)
- Amélioration des véhicules de transport en commun et de collecte des ordures ménagères (Diminuer les émissions liées aux consommations de carburant pour les transports en commun et les camions de collecte d'ordures ménagères)
- Prise en compte des GES dans la commande publique durable.

La Ville de Mably, dans le cadre de l'élaboration de son projet territorial de développement durable, s'est engagée dès le démarrage de cette démarche par un partenariat étroit et les propositions de mise en œuvre d'actions sur son territoire notamment par l'engagement dès 2009 d' "actions «pilotes»".

## **Energies renouvelables développées sur le territoire communal**

Deux systèmes de production d'énergies renouvelables sont présents sur la commune :

- La SARL DURAND, implantée au moulin de Cornillon, exploite depuis juillet 2010 une micro centrale hydraulique (deux turbines produisant de l'électricité à partir de l'eau du canal). Cette énergie est revendue sur le réseau ERDF et représente l'équivalent de l'approvisionnement d'une centaine de foyers environ.
- En 2006, la ville de Mably souhaite définir des filières pérennes pour la gestion et la valorisation thermique du biogaz émis par la décharge municipale. Elle cherche spécifiquement un partenaire qui utiliserait le gaz naturel comme fuel industriel. Imerys Mably, fabricant de briques pour le bâtiment manifeste alors son intérêt pour ce projet. L'autorisation administrative une fois obtenue, la société établit un partenariat avec Sita Mos et les ingénieurs d'Imerys, mettent au point un brûleur mixte permettant, suivant les quantités de biogaz émis, d'alimenter la briqueterie tantôt en gaz naturel,

tantôt en gaz de la décharge. L'achat des équipements de cuisson spécifique pour le biogaz est réalisé en mars 2007. L'installation entre en service en mai de la même année. Les consommations actuelles correspondent à 90 % des besoins en biogaz. Cette réalisation permet de diminuer les rejets de CO<sub>2</sub> de 5 000 tonnes par an. Cette opération fait aujourd'hui l'objet d'études en vue de nouvelles utilisations du biogaz sur d'autres lignes de production.



**Une réflexion est par ailleurs engagée à l'échelle du territoire en matière de prospective économique pour le développement de filières en lien avec l'énergie (développement des filières bois et énergies renouvelables).**

## 8.5 - RISQUES, NUISANCES ET SANTÉ PUBLIQUE

### Climat et qualité de l'air

La commune jouit d'un climat tempéré de type continental qui se traduit par des faibles pluies en hiver (700 mm par an), amoindries par l'effet du foehn créé par les Monts de la Madeleine et par un caractère orageux assez marqué en été. Les précipitations sont plus importantes en mai, juin et août, septembre et octobre. L'enneigement est présent très ponctuellement de novembre à avril, mais reste anecdotique. La commune est ponctuellement recouverte par des brouillards, surtout hivernaux. La température moyenne annuelle est de 11,4 °C avec une amplitude importante.

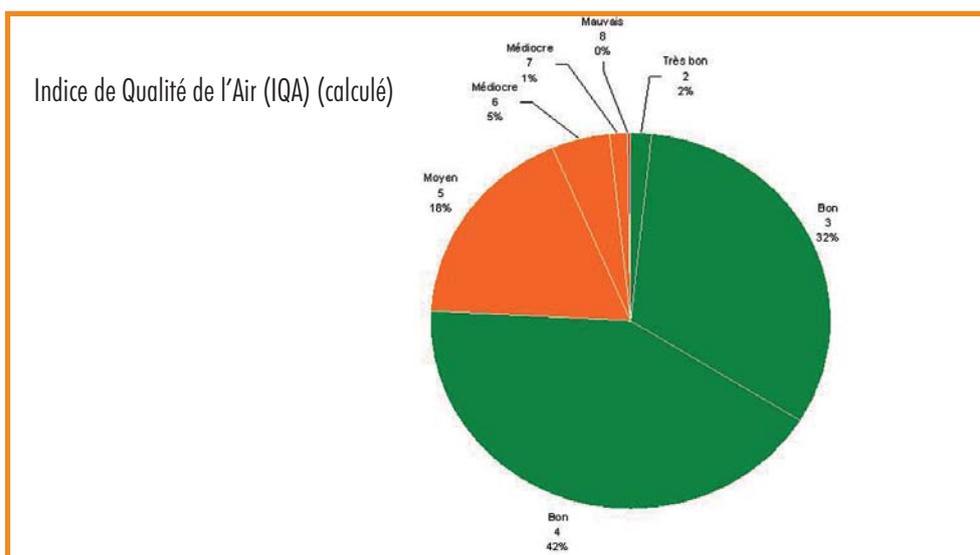
Sur le territoire de la Loire, deux familles de polluants continuent de dépasser, en 2009, la réglementation européenne : les oxydes d'azote et l'ozone.

- **Le dioxyde d'azote**, polluant majoritairement émis par le transport routier a de nouveau franchi la valeur limite en 2009 sur les stations trafic de Rive de Gier et Saint-Etienne Rond-Point. Concernant le niveau critique pour la végétation, des dépassements sont constatés aussi bien le long des axes de trafic que dans les agglomérations et à leur périphérie.
- **L'ozone** dépasse quant à lui la valeur cible pour la santé en périphérie de l'agglomération stéphanoise.

Les données sur la qualité de l'air proviennent de l'association Ampasel (Association de Mesure de la Pollution Atmosphérique de Saint-Etienne et du département de la Loire), dont une station se trouve à Roanne, en zone résidentielle. Agréée par le Ministère en charge de l'Ecologie depuis 1991, AMPASEL est une association quadripartite (Etat, collectivités,

industriels, associations), membre de la Fédération ATMO France. L'observatoire de l'air en Rhône Alpes mis en place par le réseau permet de diffuser les données journalières sur la qualité de l'air. L'indice de la qualité de l'air est construit à partir des données suivantes : Poussières (PM10), Dioxyde de soufre (SO2), Dioxyde d'azote (NO2) et Ozone (O3).

Le bilan annuel 2010 présentant l'indice de qualité de l'air journalier (données AMPASEL- station de Roanne) donne une qualité de l'air bonne pour 76 % de l'année, moyenne pour 18 % et médiocre pour 6 % de l'année (soit 22 jours par an).



Compte tenu de la situation urbaine, la qualité de l'air est relativement bonne. L'indice représentatif de la qualité de l'air urbaine, est bon sur quasiment l'ensemble de l'année exceptée lors de la période estivale, notamment juin /juillet, où la qualité de l'air n'est que moyenne en raison d'une plus forte concentration d'ozone.

## Risques naturels : la Loire et les autres cours d'eau

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRNPI) du fleuve Loire Aval-Villerest distinguait en 2006 trois zones sur la commune. Une partie de la commune, correspondant à la zone de plaine alluviale comprise entre la Loire et le canal de Roanne à Digoin, est en zone inondable du fleuve.

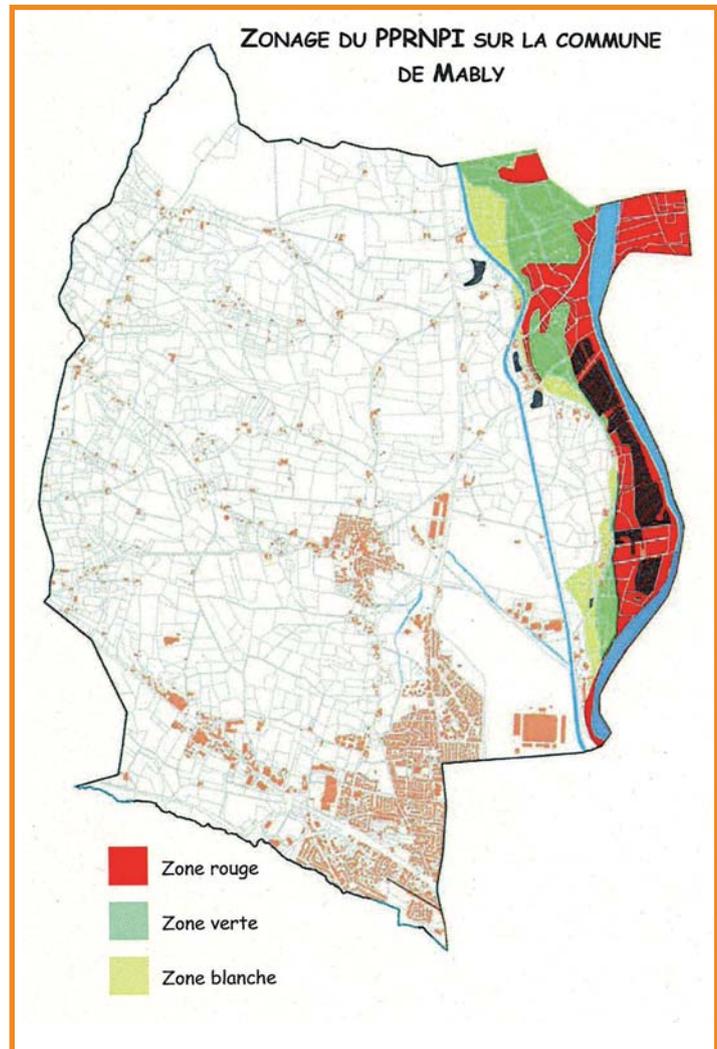
### Zonage du PPRNPI sur la commune de Mably :

- **la zone rouge** : zone très exposée où les inondations sont redoutables qui recouvre principalement le secteur des gravières en bordure de Loire. Elle correspond au lit actif du fleuve permettant d'évacuer le plus gros volume des eaux de crue, aux zones à proximité immédiate des digues pouvant subir l'impact d'une rupture ou d'une submersion et aux

zones d'écoulement préférentiel des déversoirs des digues de protection contre les crues. Toutes les opportunités doivent être saisies pour diminuer le nombre d'implantations présentes ou pour supprimer les ouvrages qui restreignent de façon majeure le libre écoulement des eaux ou menaçant les zones habitées.

• **La zone verte** : zone non urbanisée qui participe au stockage des eaux en limitant les effets en amont et en aval. Celle-ci doit être protégée de toute urbanisation nouvelle pour conserver ou retrouver un caractère naturel. Les activités agricoles doivent cependant pouvoir s'y maintenir.

• **La zone blanche** : zone qui a été inondée lors de la crue de 1846 mais qui ne serait normalement plus inondée par une crue de même débit. Le risque n'est toutefois pas nul de voir se produire une crue d'intensité supérieure. Ainsi, l'utilisation et l'occupation des sols de cette zone devront s'opérer moyennant quelques précautions.



• **Les autres cours d'eau :**

Au Nord du Bourg, la plupart des cours d'eau s'écoulent dans des talwegs agricoles, loin de toute zone urbanisée ; ils présentent a priori peu d'enjeu en termes d'inondation. Toutefois en bas de versant, ces cours d'eau croisent des voies communales ou départementales, avec parfois un bâti diffus : le risque hydraulique est alors présent en cas de modification significative des débits de crues de ces cours d'eau.

Les principaux risques et désordres liés aux crues proviennent de l'Oudan, mais aussi du Fuyant de la Billodière et son affluent le Ravaté.

L'Oudan trace la limite Sud/Sud-ouest du territoire communal. Ce cours d'eau est sujet à des crues violentes, en particulier à l'aval de son bassin versant au niveau de la zone urbanisée. Un bassin tampon a été réalisé 3 km environ en amont de la commune. Il est destiné à protéger les zones urbanisées à l'aval (agglomération roannaise). Néanmoins, lors d'épisodes pluvieux intenses et localisés en aval de cet ouvrage, les risques hydrauliques sont réels pour les quartiers de Mably qui bordent l'Oudan.

Le Fuyant de la Billodière et son affluent le Ravaté génèrent également quelques désordres sur la commune. Ces ruisseaux débordent régulièrement en pied de versant et quelques industriels ont réalisé des merlons en rive gauche du Fuyant pour limiter les risques d'inondations. Ces désordres sont favorisés par la topographie du bassin versant et au sous-dimensionnement de certains ouvrages.

L'émissaire du Fuyant est un siphon qui passe sous le Canal de Roanne à Digoin et la capacité hydraulique de cet ouvrage est insuffisante aujourd'hui.

Une étude hydraulique a été réalisée sur le Fuyant de la Billodière (IEA - avril 2000) et conclue à de nombreuses insuffisances concernant la capacité d'écoulement du lit des cours d'eau et de divers ouvrages hydrauliques. Les conséquences sont surtout visibles dans la plaine en amont du siphon et jusqu'à la confluence des deux cours d'eau.

La commune a intégré ce risque en maintenant en espace vert inondable les parcelles les plus basses en bordure du Fuyant et du Ravaté, notamment au Sud et à l'Est immédiat du Bourg.

Les solutions apportées par cette étude sont limitées : elles évoquent un recalibrage et un curage du cours d'eau, et l'augmentation de la section des ouvrages insuffisants.

La réalisation d'un bassin tampon à la confluence du Fuyant et du Ravaté est également évoquée. Enfin, il paraît possible d'améliorer les conditions d'évacuation du Fuyant au niveau du Canal par réalisation d'un trop-plein qui emprunterait le Dalot de l'Arsenal situé quelques dizaines de mètres au Nord du siphon, et dont la capacité hydraulique est très importante. Ce dalot s'évacue directement dans la Loire.



**Les zones agricoles d'épanchement des crues doivent être préservées puisqu'elles participent à l'écrêtage des débits. Dans les zones urbanisées, les espaces verts subsistant en bordure de l'Oudan doivent être préservés comme zones tampon ; ils peuvent de plus être le support d'un cheminement de loisir le long de la rivière. Un Plan de Prévention des Risques Naturels liés aux crues de l'Oudan devrait être élaboré.**

Une attention particulière sera portée à l'urbanisation des bassins versants de l'Oudan et du Fuyant de la Billodière. Les zones inondables et/ou bordières des cours d'eau seront préservées en espaces naturels favorables à l'épanchement des crues.

L'urbanisation des bassins versants secondaires (frange Ouest de la commune) pourra être subordonnée à une approche hydraulique destinée à préciser l'incidence des projets sur le débit de crue des ruisseaux.

## Risques industriels

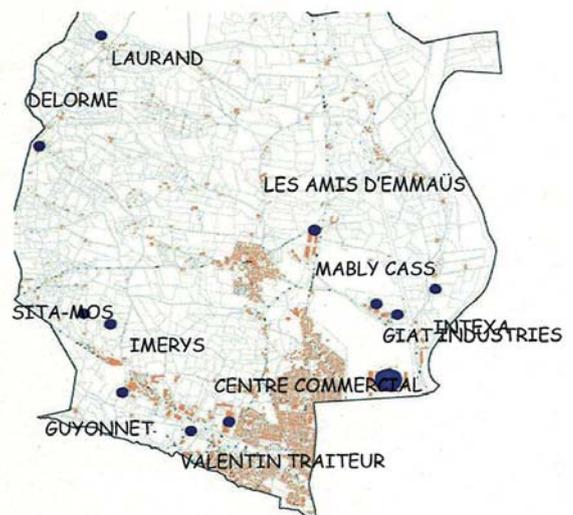
Une installation classée est une usine, atelier, dépôt, carrière, exploitation agricole qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, pour la protection de la nature et de l'environnement, pour la conservation de sites et des monuments.

Ces installations sont soumises à la loi du 19 juillet 1976 relative aux "installations classées pour la protection de l'environnement". Cette loi distingue deux types d'installations classées :

- les installations soumises à déclaration,
- les installations soumises à autorisation : ce sont celles qui présentent des risques importants.

**Sur la commune de Mably**, 12 entreprises sont concernées par cette loi :

- SITA-MOS lieu-dit "Les tuileries" : centre de stockage des déchets ménagers
- MABLY CASS ZI BONVERT : casse automobile
- Porcherie LAURAND : élevage
- DELORME Gérard : élevage
- LES AMIS D'EMMAUS : regroupement, reconditionnement de déchets
- CENTRE COMMERCIAL CAR-REFOUR (SARL) : carburants
- SOCIETE VALORA : centre de tri de papier-carton
- IMERYS Structure SAS (usine Mably) : fabrication de briques
- GIAT Industries L'Arsenal : armement
- ECO TRAITEMENT RECYCLAGE à Bonvert
- VALENTIN TRAITEUR : agro alimentaire.



## Risques technologiques

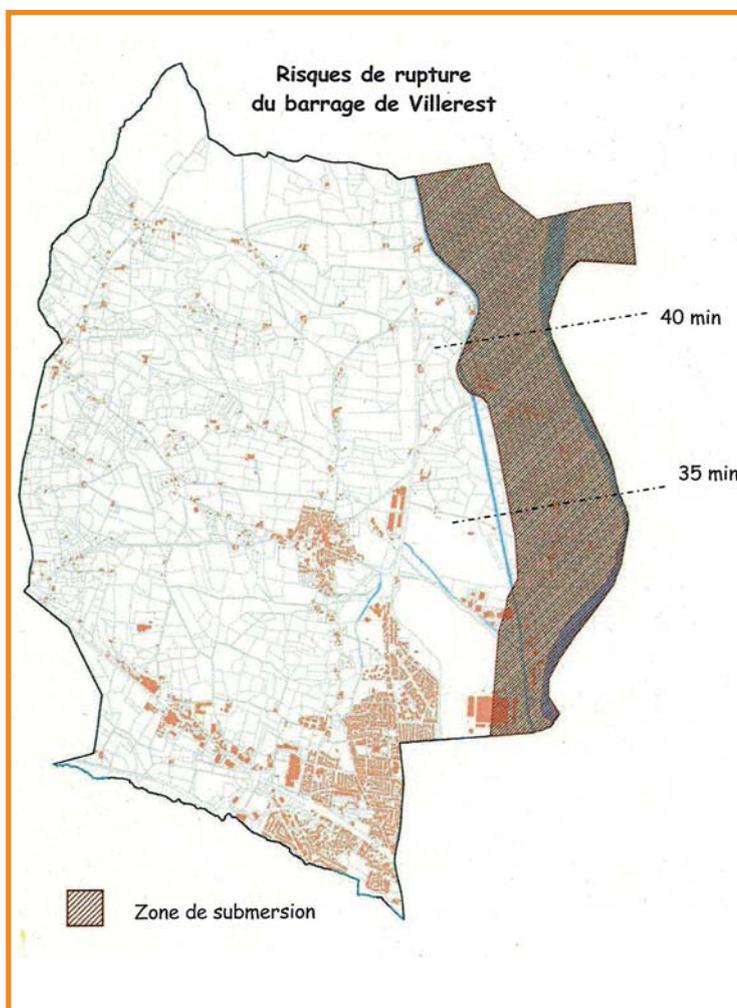
Au titre des aléas déterminés par le dossier synthétique de la commune de Mably, deux risques technologiques sont répertoriés sur la commune :

### ● Le risque de rupture du barrage de Villerest :

La commune de Mably est concernée par le risque de rupture du barrage de Villerest. Selon l'étude d'onde de submersion, elle se trouve dans la zone comprise entre 30 et 50 minutes. En cas de danger imminent ou de rupture, l'organisation des secours relève du plan ORSEC (dans annexe "barrage de Villerest").

### ● Les risques de transports de matières dangereuses :

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation de matières dangereuses. Sur la commune de Mably, les risques de transports de matières dangereuses sont principalement représentés par la RN7 et le transport ferroviaire.



## Nuisances

Les infrastructures de transport qui traversent la commune de Mably génèrent des nuisances sonores importantes. Or, la "loi Bruit" du 31 décembre 1992 prévoit des dispositions réglementaires pour se protéger contre le bruit des transports terrestres.

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles génèrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire sont définis ainsi :

Catégorie	Niveau sonore en période diurne en dB(A)	Niveau sonore en période nocturne en dB(A)	Zone maximum affectée par le bruit (en m)
1	83	78	300
2	79	74	250
3	73	68	100
4	68	63	30
5	63	58	10

Sur la commune de Mably, l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2002 relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestres concerne 8 infrastructures de transport :

Nom	Origine	Extrémité	Catégorie	Largeur affectée par le bruit
RN7	Limite commune	Limite commune	2	250
RD27 Rue Corneille	Rond point passage supérieur RN7 -Rocade Est	Rue Alexandre Dumas	5	10
RD27	Rue Alexandre Dumas	Avenue Charles De gaulle	4	30
RD 27 Avenue C.De gaulle	RD27	RD43	4	30
RD39 Rue des Glycines	RD27 Rue des Lilas	RD43 Route de Briennon	5	10
RD43	Limite commune	Entrée agglomération	3	100
RD43 Route de Briennon	Entrée agglomération	Sortie agglomération : 200 m avant RD 39	4	30
RD207 Rue Alfred de Musset	RN7 Rocade Est	Boulevard Ouest	4	30
Rue Jean de Lafontaine	RD27 Rue Pierre Corneille	RN7	5	10
Avenue Maréchal Joffre	RD207	Rocade Est	3	100
Ligne SNCF 750000	KM 417+746	KM 416+900	2	250



**La création de la rocade-est en 1997 a impacté les quartiers des Sables, des Buttes et des Tuileries et aura donné lieu à la création d'une association de défense de ces quartiers. Ce contournement routier sera finalement réalisé mais avec l'apport de moyens importants visant à réduire les nuisances provoquées : murs anti bruits, buttes, plantations et prise en charge financière des travaux d'isolation dans les résidences individuelles et collectives des quartiers les plus touchés.**

## Les champs électromagnétiques des antennes relais

Deux antennes relais sont implantées sur le territoire de Mably : l'antenne du COSEC (SFR) (avec projet de déplacement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Marly) et l'antenne du parc Louise Michel

(Orange). Deux autres sont implantées à proximité de la commune : l'antenne du château d'eau de l'Arsenal à Aiguilly et celle de la zone d'activité des Barraques à Saint-Romain-La-Motte. Toutes sont implantées à plus de 200 mètres de tout bâtiment sensible.

Une campagne de mesure des champs électromagnétiques à proximité des deux antennes relais est effectuée annuellement sur la commune par une société indépendante.

Entre 2002 et 2004, on note de faibles variations tantôt positives, tantôt négatives.

Au regard de la valeur maximale admissible (41V/m), cette hausse doit être relativisée : les valeurs mesurées à proximité des antennes de Mably sont effectivement bien en-dessous de celles tolérées.

### Les Lignes Très Haute Tension (THT)

- La ligne 400kV Bayet-Grépilles qui traverse la Loire aux Gravières. Cette ligne est exploitée par RTE-Groupe d'Exploitation Transport Auvergne dont le siège est à Clermont-Ferrand.
- La ligne 225kV Lafont-Riorges.
- Plusieurs lignes 63kV reliant Riorges à Villerest, Arsenal à Riorges, Riorges à Grépilles ou encore Changy à Riorges.



➔ **Situé en bord de RN7, le quartier des Tuileries, entrée d'agglomération nord, est fortement impacté par les nuisances sonores liées au trafic routier, nuisances olfactives et dégradations environnementales liées à la présence du centre d'enfouissement des déchets sur ce quartier depuis 30 ans. A ces nuisances s'ajoute un sentiment d'habitat dégradé lié à la présence de friche industrielle et d'une faible attractivité résidentielle de l'ensemble.**

**Le projet de création de ZAC dans le cadre d'une démarche éco-quartier ainsi que la déviation très attendue de la RN 7, l'arrêt de l'exploitation du site d'enfouissement des déchets et sa réhabilitation globale, constituent les enjeux majeurs pour ce quartier et ses habitants.**

# ENVIRONNEMENT

**Bilan et enjeux partagés**  
**Données complémentaires**  
**Pistes d'actions proposées dans les ateliers**



**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>enjeux écologiques sur la commune</b>		
Des cours d'eau secondaires très vulnérables vis-à-vis des pollutions superficielles en raison de leur très faible débit, notamment en période d'étiage. Les ruisseaux de la Maltaverne et de l'Oudan constituent une des sensibilités du territoire, même si leurs potentialités piscicoles et halieutiques sont sans doute limitées.	Comment améliorer la qualité des eaux (superficielles et souterraines) ?	Actions de sensibilisation auprès du public pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et des produits dangereux (accepter quelques mauvaises herbes pour une meilleure santé ...)
La Loire, épine dorsale du territoire, qui a conservé ici son caractère sauvage	Mise en valeur assez faible de la Loire : Faut-il « valoriser » les naturels pour une meilleure sensibilisation à l'environnement?	Actions de sensibilisation en lien avec les partenaires locaux (ex : FRAPNA pour la gravière aux oiseaux)
Plus de 20 % du territoire non urbanisé et naturel (dont 89 hectares en zone Natura 2000)	Comment protéger les éco systèmes fragiles (Bords de Loire, mares) ?	Préserver un atout majeur (le patrimoine naturel de la commune) tout en répondant à d'autres enjeux importants (aménagement urbain, habitat ...)
Un patrimoine naturel varié et une très grande richesse écologique : Présence d'espèces végétales et animales, sédentaires ou migratoires, remarquables ou rares (Petite Scutellaire, la Laïche faux souchet, Castor d'Europe, Sonneur à ventre jaune, Lucarne cerf-volant...) Le respect des sites naturels intéressants : ZNIEFF, site Natura 2000, Gravière aux oiseaux)	Des plantes exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Jussie, Acacia...) et un milieu fragile (niveau de conservation des espèces moyen, chute de population chez les abeilles...)	
De nombreuses mares et points d'eau Un paysage rural bocager	Les conséquences induites par le comblement des petites mares et les coupes mécanisées des haies bocagères	Actions de communication sur la préservation des espèces végétales (préservation des arbres, conservation des haies, plantation nouvelle) et animales, la préservation des mares et points d'eau ...

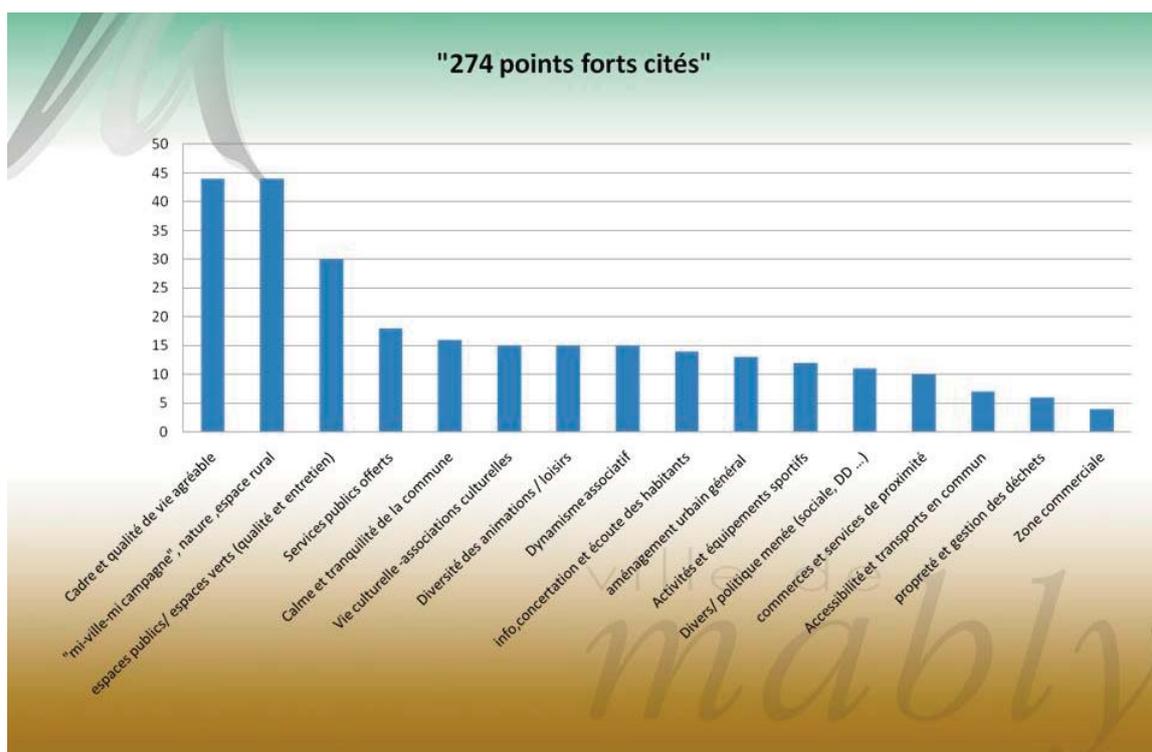
**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>Environnement et déchets:</b>		
Un tri sélectif important avec un poids/hab. en constante progression : Emballages : 10,51 kg/hab. en 2008 (2 <sup>e</sup> rang des communes de l'Agglo) contre 7,7 en 2007 Papier : 28,15 kg/hab. en 2008 (1 <sup>er</sup> rang) contre 25,48 en 2007 Verre : 30,88 kg/hab. en 2008 (1 <sup>er</sup> rang) contre 26,27 en 2007	<p>Comment encourager le développement (et la qualité) du tri ?</p> <p>Faut-il mettre en place la collecte en porte à porte ?</p>	Réflexion à mener avec Grand Roanne Agglomération sur la collecte sélective en porte à porte Développer l'information sur le tri (quoi, comment, où ...) et la sensibilisation qui reste encore insuffisante
297,41 kg/hab. enfouis sur l'agglomération soit une baisse de 14 kg/hab (-4%) entre 2007 et 2008	<p>Peut-on agir pour limiter la production de déchets dès l'origine et sensibiliser les entreprises à la pratique du tri?</p>	Agir sur les entreprises pour limiter les emballages: charte emballage pour les commerçants, entreprise éco responsable...
150,24 kg/hab. récupérés en déchetterie (+10 % par rapport à 2007)		Mettre en place une « charte du tri » pour l'utilisation des lieux collectifs lors des manifestations, rencontres par les associations, les habitants
Un Centre d'enfouissement technique qui accueille depuis trente ans tous les déchets du Roannais et Prescription complémentaire d'exploitation arrêtée par le préfet jusqu'en 2013	Pendant 25 ans les déchets ont été enfouis à même le sol De nombreux problèmes d'étanchéité demeurent sur la partie ancienne du site Une hauteur d'eau très élevée dans les vieux casiers	Renforcer les équipements matériels: points d'apport volontaire, conteneur de tri dans les bâtiments collectifs, composteurs...
Des déchets fermentescibles encore mis en CET	<p>Que faire des déchets verts ?</p>	

## Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces

<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>Gestion des ressources</b>		
Valorisation de 35 % des déchets	Le biogaz du centre d'enfouissement technique récupéré et valorisé directement par la briqueterie	Rechercher les pistes de créations d'activités en lien avec l'environnement (tri des déchets, énergies renouvelables...)
Le logement est la troisième source des émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération	Sensibilisation du public à la problématique énergétique Engager une réflexion sur l'éclairage public	
<b>Risques et nuisances:</b>		
Prise en compte des zones à risques d'inondations : Loire et Oudan notamment, mais aussi Fuyant de la Billodière et Ravaté.	Intégration dans le PLU des préconisations du Plan de Prévention des Risques Naturels liés aux crues de la Loire et les risques générés par les crues de l'Oudan et du Fuyant de la Billodière	
Le déplacement des personnes et les transports routiers: première source d'émissions de GES de l'agglomération.	Nuisances importantes notamment sur le quartier Tuileries (RN7, présence du CET, « sentiment de dégradation urbaine »)	Action collective et citoyenne à destination des pouvoirs publics pour relancer la réalisation de la déviation de la RN7

### *Illustration (données issues des questionnaires adultes):*



# Emploi et développement économique



## 9.1 - CONTEXTE GÉNÉRAL

Le développement de l'agglomération Roannaise avant la deuxième guerre mondiale s'est appuyé essentiellement sur les secteurs du textile-habillement et de la mécanique qui vont depuis une vingtaine d'années de crises en restructurations.

L'activité textile s'est développée dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Très touché en termes d'emplois de production, ce secteur conserve une certaine compétitivité et représente aujourd'hui encore un tiers des emplois. Le second secteur, celui de la mécanique, s'est développé grâce à la création de l'Arsenal en 1917. Devenu GIAT Industrie, puis Nexter Systems, l'activité a été durement touchée par les restructurations et confrontée à des difficultés de reconversion et de diversification.

Plus récemment, depuis une vingtaine d'années, le secteur agroalimentaire s'est développé.

L'économie roannaise se caractérise encore par l'importance de l'emploi industriel :

- autour de ses deux grands secteurs historiques :
  - 30 % des emplois industriels privés dans le textile et armement/mécanique en voie de stabilisation après de lourds mouvements de restructuration ;
- sans oublier deux grands autres secteurs qui se sont développés sur la période récente :
  - agroalimentaire avec 11 % des emplois et qui s'appuie sur le potentiel du territoire : les eaux de Saint-Alban, les Délices du Palais avec près de 140 salariés, la viande charolaise...
  - l'industrie caoutchouc : 9 % ; l'entreprise Michelin constitue l'un des plus gros employeurs du territoire avec près de 900 salariés.

Une économie encore fortement marquée par sa tradition industrielle mais qui ne doit pas occulter la tertiarisation qui s'opère.

### Répartition des établissements et emplois privés par grands secteurs économiques

POIDS DANS L'ECONOMIE GENERALE (2005)	ECONOMIE RESIDENTIELLE	ECONOMIE PRODUCTIVE	ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE	LOGISTIQUE	TOURISME	TRANSVERSAL	TOTAL
Etablissements	34%	17%	10%	7%	10%	22%	2 978
Emplois privés	28%	31%	8%	7%	4%	22%	27 978
Emplois publics	85%	-	12%	-	-	-	<i>Pm : emplois publics = 7900</i>

Emplois privés - Source Unistatis, Assedic

Le secteur tertiaire constitue néanmoins un secteur dominant de l'économie si l'on y cumule les activités relevant de l'économie résidentielle, de la connaissance (éducation) et du tourisme.

**L'économie résidentielle** regroupe toutes les activités en lien avec les services à la personne : santé, commerces de détails, administrations. . .

**L'économie productive** regroupe les activités industrielles.

**L'économie de la connaissance** regroupe les activités relatives à l'éducation, à la recherche et au conseil.

**La logistique** comprend les entreprises de transports et de commerces de gros.

**Le tourisme et loisirs** comprend les activités hôtelières et récréatives. **Les fonctions transversales** regroupent les activités à destination à la fois des entreprises et des personnes : les activités financières, les activités immobilières, la construction et les services opérationnels divers.

Le territoire du Grand Roanne constitue le pôle économique majeur du territoire :

- il regroupe 80 % des établissements et 86 % des emplois ;
- il est fragilisé par les pertes d'emplois et la fermeture de nombreux établissements laissant place à des friches industrielles.

Les légers gains d'emplois se font en dehors du Grand Roanne et plus particulièrement en milieu rural.

## 9.2 - L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LA COMMUNE

### Activité Agricole

#### • Une agriculture qui résiste à la désertification rurale

Mably est une commune agricole. Même si sa caractéristique urbaine est davantage perçue par les roannais, l'espace agricole reste prépondérant

avec 60 % de la surface communale.

A l'instar de ce qui se passe à l'échelle nationale, l'activité agricole au sein du canton de Roanne Nord connaît de profondes mutations et le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer d'année en année.

Contrairement aux communes du canton de Roanne Nord et à d'autres communes périurbaines, Mably a su conserver une activité agricole dynamique et résiste encore face au phénomène de désertification rurale : en 1988, les exploitations mablyottes représentaient "seulement" 40 % des exploitations agricoles du canton, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, elles en représentaient alors plus de 62 %, soit une augmentation de plus de 22 points.

De plus, Mably est la commune au sein de la Communauté d'Agglomération qui présente la plus forte part d'actifs agricoles par rapport à la population active. En effet, l'agriculture représente encore 2 % de la population active de la commune tandis que la moyenne à l'échelle de l'agglomération est de seulement 0,7 %.



**Toutefois, la mutation de l'activité agricole a touché le territoire communal avec une diminution du nombre des exploitations. Ce sont essentiellement les petites exploitations qui ont été touchées par cette diminution. La baisse du nombre total d'exploitations s'est donc principalement traduite par un agrandissement des exploitations existantes.**

#### ● **Une urbanisation maîtrisée pour une agriculture préservée**

Soucieuse de préserver l'agriculture, force économique et environnementale pour l'avenir de la commune, la municipalité avait demandé, dans le cadre de la préparation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à la Chambre d'Agriculture et à l'ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) de dresser un inventaire des enjeux agricoles en concertation avec les agriculteurs : 57 exploitants agricoles sur 59 ont accepté de participer à l'étude. Toutes les données ont été traitées et analysées par des spécialistes, et l'étude a permis d'obtenir un panorama complet de l'agriculture à Mably.

Symbole d'une cohabitation harmonieuse entre zone urbaine et zone rurale, Mably a su conserver les atouts et les intérêts de deux mondes complémentaires. Ainsi, avec un habitat concentré essentiellement au sud de la commune au même titre que les pôles industriels et commerciaux, même si l'habitat pavillonnaire s'est développé le long des axes routiers, en contact direct avec l'espace agricole, celui-ci a jusqu'à présent été assez bien préservé au nord de Mably.

Le bourg est d'ailleurs le symbole de ce partage des surfaces. Il garde sa caractéristique rurale grâce à la présence de coupures vertes encore occupées par l'agriculture.

### ● **Prédominance du bovin "viande"**

Le système d'exploitation herbager dans lequel le bovin viande de race Charolaise est majoritaire, est aujourd'hui prédominant sur Mably, alors que les exploitations laitières sont en forte diminution et le maraîchage en voie de disparition.

Les vaches allaitantes (1100 vaches environ) dominent avec 21 exploitations. De plus, quatre exploitations professionnelles qui produisent du lait ont une activité mixte vaches laitières et vaches allaitantes.

Photo vaches ou agriculture ex Mably info janvier 2008

### **Option Viande de qualité :**

Pas moins de 17 exploitations (dont 6 ont leur siège à l'extérieur de Mably) ont opté pour des signes de qualité s'accompagnant de cahiers des charges précis à respecter : Label Charolais terroir, Label Rouge, Bovins de qualité supérieure, Charte des bonnes pratiques, filière Carrefour, garantie sans OGM... Ces engagements traduisent la belle dynamique de l'agriculture sur la commune.



### ● **Une agriculture locale jeune**

Le taux important d'installations sur la commune prouve la vitalité de l'agriculture Mablyrote.

Comme partout, le nombre d'agriculteurs a fortement diminué entre 1988 et 2000. Toutefois, sur Mably, il faut remarquer que cette baisse intervient chez les exploitants de plus de 55 ans. Chez les moins de 40 ans, le nombre d'agriculteurs s'est globalement bien maintenu sur la même période.

Ce relatif rajeunissement des agriculteurs s'explique en partie par un bon taux d'installations sur la commune dans les dix dernières années. Ainsi, de 1995 à 2005, il y a eu sept installations sur la commune (dont cinq ont bénéficié de Dotations Jeunes Agriculteurs).

En 2006, cinq exploitations sur 33 avaient adopté la forme d'une société (3 EARL, 1 SCEA, 1 GAEC). A noter que la proportion est plus importante à Mably (14 %) que sur le canton (11 %) ou sur l'ensemble du département (10 %).



**On est toutefois en présence d'une activité peu diversifiée : diminution des exploitations laitières, quasi disparition du maraîchage, absence d'installation en agriculture biologique, absence de circuits courts sur la commune (vente directe, AMAP...) et une réflexion globale et très partenariale nécessiterait d'être engagée.**

## Commerces et services

### ● Une attractivité commerciale régionale :

En 2004, Mably représente 35 % du chiffre d'affaires commercial du bassin roannais, soit environ 160 millions d'euros ; se positionnant ainsi devant Roanne qui en totalise 29,6 %.

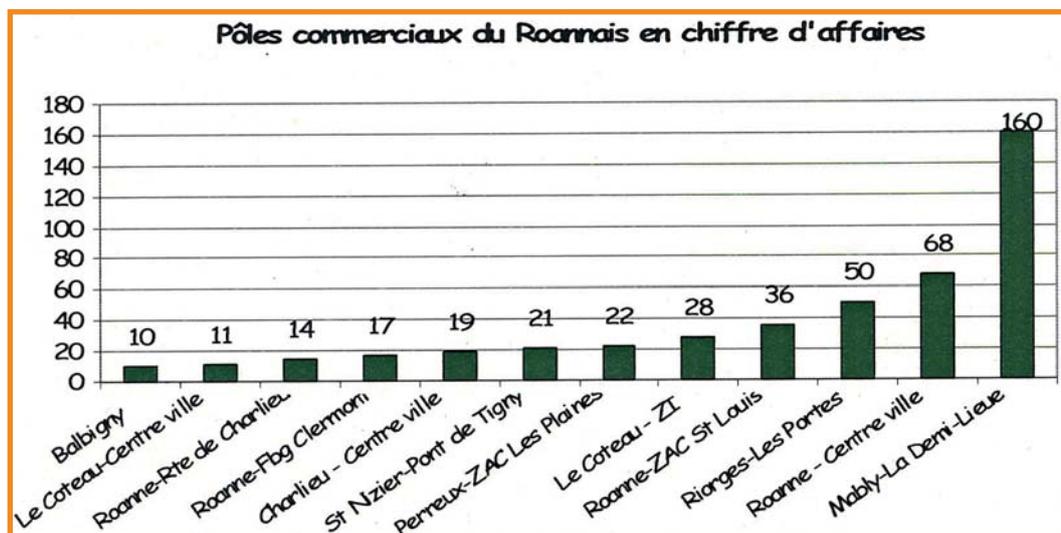
Entre 1994 et 2000, Mably voit son chiffre d'affaires augmenté de presque 30 % alors que celui de la ville de Roanne diminue.

En 2001, 95 % de ce chiffre d'affaires est réalisé par des grandes surfaces. A l'échelle du Pays Roannais, le niveau de l'évasion a été estimé à environ 12 % avec une pointe de 23 % pour l'équipement de la personne.

Cette évasion était dominée par l'usage de la vente par correspondance (3,7 %), ensuite par l'évasion vers Feurs (1,7 % de l'évasion), vers l'agglomération de Lyon (1,1 %), vers Saint-Etienne (0,7 %).

Sur un total de dépenses consommables totales évalué à 594 ME en 2001, 3655 ME soit 94 % provenaient du département de la Loire, 23 ME (4 %) de Saône et Loire, 12 ME du Rhône (2 %).

78,5 % des dépenses consommables avaient pour origine géographique Le Grand Roanne, suivies du Pays de Charlieu 6,3 %, puis de Perreux 4,7 %. Les 8 autres communautés de communes ne représentent que 10,5 %.



Le centre commercial régional, implanté sur la commune de Mably depuis 1972, est organisé autour de l'hypermarché Carrefour (7 365 m<sup>2</sup>), des enseignes Castorama (7 200 m<sup>2</sup>) et Intersport (2 600 m<sup>2</sup>), d'une galerie marchande d'environ 25 boutiques, d'une station de distribution de carburant avec 11 pistes et d'un parking de plus de 1 200 places. Ce pôle commercial s'inscrit dans une zone de chalandise conséquente et en évolution.

La zone d'attractivité de ce site dépasse en effet largement les limites départementales et s'étend jusque dans le Rhône (Amplepuis, Thizy, Cours...) et dans la Saône-et-Loire (Artaix, Chauffailles...) attirant des

ménages résidant à plus de 30 minutes.

Cette zone de chalandise représentait en 1999 un ensemble de plus de 71 000 ménages soit 172 000 habitants, à comparer avec les 68 000 de 1990, soit une progression de plus de 4 % en 10 ans.



A proximité de ce centre commercial, le long de l'axe Jean de La Fontaine, on trouve une diversité de l'offre commerciale avec des enseignes tant pour l'équipement de la personne pour l'équipement de la maison, le jardin, la voiture, etc., ainsi que des unités de restauration. De plus, la galerie marchande compte environ 25 magasins.

En plus d'être attractive, cette zone commerciale représente un nombre important d'emplois : la zone commerciale concentre 700 emplois dont 300 salariés de Carrefour.



**Située en entrée d'agglomération, dans le quartier des Tuileries, le pôle commercial malgré son attractivité présente une situation vieillissante tant en termes de locaux et d'offre commerciale qu'en termes d'accessibilité et d'image. Un réaménagement de ce site doit être envisagé et est actuellement travaillé selon une approche cohérente conduite à l'échelle de l'agglomération et partenariale : Carrefour partage l'idée d'une modernisation nécessaire du centre commercial avec les engagements de l'enseigne sur les thématiques d'accessibilité et d'enjeux environnementaux (photovoltaïque - retraitement des déchets).**

#### ● **Le maintien d'un tissu de petits commerces et le développement des services :**

Parallèlement aux grandes surfaces dont l'attractivité est importante, un tissu de petits commerces de proximité subsistent dans différents quartiers de la commune, essentiellement le bourg et les Sables.

Néanmoins, ces commerces ont du mal à résister à la présence d'un hypermarché à moins de 5 minutes du bourg et des quartiers des Sables et de l'Arsenal. Leur pérennité n'est donc pas assurée sur le long terme. Si 37 % des établissements de Mably sont des commerces, Mably arrive en dernière position des communes de l'agglomération pour les établissements de services.

On note toutefois une évolution positive : plus de la moitié des créations d'entreprises en 2007 sont des entreprises de services.



**Le maintien d'un commerce de proximité et de quartier, d'offre de services représentent également un enjeu important pour le maintien à domicile des personnes âgées et le maintien du lien social sur les différents quartiers de la commune.**

## Activités industrielles

### ● **Nexter systems**

Nexter Systems était le plus grand établissement industriel de la Loire, avec 2 400 salariés. Sa présence irriguait le tissu économique local, permettait des collaborations avec le secteur privé, notamment et précisément dans le domaine de la mécanique, constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises.

Nexter Systems est une société appartenant à 100 % à l'Etat français. Cette entreprise possède actuellement sept sites industriels et deux divisions clients. Son siège social se situe à Versailles.

Le produit phare de l'établissement de Roanne/Mably est le char Leclerc. Depuis sa création en 1991, les commandes françaises, initialement élevées, ont été constamment revues à la baisse en même temps que les réductions budgétaires de l'armée et sa professionnalisation en 1999. A titre d'exemple les commandes de chars Leclerc par l'Etat français sont passées de 1500 à 400 exemplaires et son prix unitaire a été multiplié par 7.

Il s'en est suivi une succession de plans de restructuration afin de redimensionner l'entreprise et de lui donner un nouveau souffle. Aujourd'hui l'entreprise compte sur le site de Roanne/Mably environ 850 salariés.

On notera la présence sur le site de L'ESCAT (Etablissement Spécialisé du Commissariat de l'Armée de Terre) créé en 2005. Implanté dans des locaux achetés par le Grand Roanne à Nexter, il atteint 167 emplois dont 133 postes civils : environ 130 postes vont contribuer au reclassement du personnel de Nexter. Il assure également la maintenance lourde de matériels de l'armée de terre, et la formation de spécialistes.

### ● **Trois zones d'activités en développement :**

#### ● **la zone d'activités de la Demi-Lieue proche de la RN7 :**

A cheval sur les communes de Mably et de Riorges, le parc d'activités de la Demi-Lieue/La Villette fait partie des parcs d'activités du département de la Loire se trouvant à proximité d'un centre urbain et d'un tissu

industriel dense et proposant des parcelles jusqu'à 5 hectares. Il a obtenu le label du Conseil Général pour l'attention particulière portée à la valorisation paysagère et à la protection de l'environnement.

Créée en 1995, cette zone occupe une surface de 27 hectares, propriété de Grand Roanne Agglomération.

La principale entreprise est Valentin Traiteur avec plus de 200 salariés. M.S.H. emploie 10 à 19 salariés et est spécialisée dans la maintenance de systèmes hydrauliques. Fondé en 1998, GIMAEX fabrique des véhicules de lutte contre l'incendie (véhicules urbains, feux de forêt, feux industriels, aéroportuaires, et des véhicules contre l'incendie spécialisés). (Autre établissement dans l'agroalimentaire, le commerce Comptoir des Levures a à son actif 10 à 19 salariés).



#### • la zone d'activités des Tuileries bordée par la RN7 :

La zone d'activités des Tuileries est située sur la RN7 constituant ainsi l'entrée Nord de l'agglomération. Elle regroupe des entreprises telles qu'Imerys qui fabrique des briques (100 à 199 salariés), la Société des Etablissements Fernandes qui produit des constructions métalliques (20 à 49 salariés), Câblage Montage Technique (10 à 19 salariés).

Cette zone accueille la friche industrielle des tuileries (anciennes tuileries de Mably), faisant l'objet d'études de faisabilité d'aménagement (voir paragraphe 9-4).

#### • la zone d'activités de Bonvert :

(bordée par la départementale 39, qui se trouve à l'Est de la commune) Apte à l'accueil d'investissements de grande envergure, le parc d'activités de Bonvert créé en 1979 est une réserve de dimension départementale pour l'implantation d'une grosse unité industrielle. Il est l'un des deux Parcs "Grands Projets" de la Loire qui se situent dans la périphérie des deux principales agglomérations du département (Saint-Étienne et Roanne) et des axes de communication stratégiques.

Cette zone d'activités se situe à 2 km de la RN7, 3 km de l'aéroport de Renaison, un embranchement ferroviaire arrive en bordure de parcelle et une ligne de bus la dessert et la relie au centre ville.

Les principales entreprises sur cette zone sont Lion Enveloppe (production d'articles de papeterie) et Eco Traitement Recyclage.

Des sociétés de service sont aussi présentes sur cette zone : Silliker (20 à 49 salariés)...

En dehors de ces trois lieux, d'autres activités industrielles sont présentes sur la commune : le long de la RN7, chemin de la Chapelle aux Tuileries (recyclage de papier et cartons), "Parc du Marly" route de Briennon, zone de 17 hectares accueillant des entreprises artisanales, le centre de formation GRETA-GENR et l'association Emmaüs.

Au Nord de la commune, dans le quartier du Bourg, la Zone artisanale du Pin est plus particulièrement dédiée aux petites entreprises artisanales (carrosserie, entreprises du bâtiment...).

## Autres secteurs d'activités économiques

### ● Le tourisme :

Le développement de l'activité touristique de l'agglomération est principalement centrée sur les communes sud et ouest et notamment autour du Lac de Villerest, site "phare" de la politique intercommunale en faveur du tourisme vert.

Mably détient un certain nombre d'atouts qui jusqu'alors ont été peu valorisés : la Loire et la Gravière aux oiseaux, la zone de loisirs du Merlin, les abords du canal et son chemin de halage, la présence d'activités professionnelles de loisirs (Poney Club du Connemara, Les Ailes du Merlin, Club hippique, activités de navigation de loisirs et canoë), le patrimoine artistique et bâti...

La commune est par ailleurs propriétaire d'un bâtiment sur le site de la Gravière aux Oiseaux qui pourrait accueillir une activité de tourisme vert. Des projets de tourisme vert en lien avec l'activité agricole, comme la création de gîtes ruraux ou de chambres d'hôtes, pourraient également être encouragés et développés.

### ● L'économie sociale et solidaire :

Le secteur de l'économie sociale et solidaire représente aujourd'hui 10 % des emplois sur le territoire roannais. Emmaüs Roanne Mably -activité de collecte et de tri- est implanté sur la commune depuis 1994 et emploie dans le cadre d'emplois d'insertion une vingtaine de personnes soit une équipe d'environ 27 personnes accompagnée de bénévoles.



**Des projets sont en cours de développement sur le territoire ou en cours d'étude : Le Tri d'EMMA (entreprise d'insertion depuis 2010), projet de création d'une plateforme d'économie sociale et solidaire, projet de création d'un centre agro-culturel, etc. L'ensemble de ces activités présentes ou en devenir sont soutenues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de soutien au développement de l'Économie sociale et solidaire conduite par Grand Roanne depuis 2010.**

## 9.3 - EMPLOI

### Contexte roannais

Conséquence de la diminution du nombre d'établissements sur l'agglomération (- 4 %), on constate une diminution de 1 % du nombre de salariés dans l'agglomération entre 1999 et 2005. Cette baisse a démarré en 2001 et semble avoir atteint un creux en 2004 puisque 2005 voit les chiffres repartir à la hausse.

Selon le secteur d'activité, les évolutions varient. Ainsi, les secteurs de l'Industrie et du Commerce sont plutôt dans une tendance baissière des effectifs salariés (malgré, on peut le noter, une augmentation du nombre d'établissements dans l'Industrie), alors que les secteurs de la Construction et des Services sont dans un trend haussier.

#### **69,1 % des salariés de l'agglomération sont ouvriers ou employés.**

Parmi les salariés résidant sur l'agglomération de Grand Roanne, 1 sur 3 est employé et un peu plus d'1 sur 3 est ouvrier.

Environ un quart des salariés de l'agglomération gagnent moins de 960 euros par mois.

### Une population active qui diminue

Parmi les 7 503 habitants de la commune, Mably comptait en 2006, 3 154 actifs soit 42,03 % de la population. 2800 d'entre eux ont un emploi. Cela représente 4 % des actifs de la zone d'emploi de Roanne. Entre 1999 et 2006, la population active a décru beaucoup plus rapidement (-10 %) que la population totale de la commune (-1,7 %). Entre 1999 et 2006, le nombre d'actifs ayant un emploi sur la commune a diminué de 6 %, soit une perte de 159 actifs. Par ailleurs, Entre 1999 et 2006, le nombre de retraités a cru de près de 27 %.

● Le taux de chômage au 31/12/2008 (taux de chômage estimé INSEE/ANPE 2008) était de 7,4 % soit inférieur au taux de chômage de l'agglomération (9,7 %) et légèrement supérieur à celui de la Loire.

- Ce taux de chômage est deux fois plus élevé chez les jeunes ( avec une plus forte représentativité des jeunes femmes demandeuses d'emplois à Mably par rapport à l'agglomération).
- On constate également sur la commune une plus fort part des demandeurs d'emplois de longue durée (28,2 % des demandeurs d'emplois).

### Une part importante d'actifs travaillant dans le secteur industriel

L'analyse de la répartition des actifs selon la structure socioprofessionnelle fait apparaître des spécificités mablyrottes liées au contexte spécifique du

bassin d'emploi du roannais.

En effet, sur les 2800 actifs occupant un emploi en 2006, "seuls" 57 % d'entre eux travaillent dans le secteur tertiaire ce qui est largement inférieur à la moyenne nationale de 71,7 %. En revanche, 38 % des actifs occupés de la commune travaillent dans le secteur industriel, alors qu'ils ne représentent que 18,4 % à l'échelle nationale. Cette répartition particulière des actifs par secteurs d'activités rappelle le caractère industriel du bassin d'emploi et de la commune de Mably.

Ainsi, logiquement, avec 42 % de la population active, les ouvriers sont la catégorie la plus représentée sur la commune, devant les employés (32 %) et les professions intermédiaires. La part des chefs d'entreprises et cadres représente le plus faible pourcentage de l'agglomération pour cette catégorie socioprofessionnelle.

### **Des écarts hommes/femmes importants**

- L'indicateur révélant le mieux la précarité des emplois féminins est la part des salariés à temps partiel. Ce taux est élevé chez les femmes puisque 34,8 % des femmes travaillent à temps partiel contre 6,1 % des hommes (chiffre en augmentation depuis 1990). (A noter, que le taux de Mably est plus faible que celui de la zone emploi qui s'élève à 36,8 %).
- Sur l'agglomération, toutes catégories sociales confondues, les niveaux de revenus des hommes sont supérieurs à ceux des femmes. L'écart est moindre pour les employés, mais 15,1 % des hommes seulement sont employés contre 54,3 % des femmes. L'écart est très marqué pour les cadres où le salaire médian mensuel des hommes est de 658 euros plus élevé que celui des femmes.

### **Niveau de formation chez les jeunes de la commune**

Le nombre d'étudiants de 19 à 24 ans est de 196 soit 42 % des 19-24 ans. En France, il s'élève à 56 %. La durée d'études est aussi inférieure à la durée nationale. Chez les 25 ans ou plus 1,9 % sont étudiants en France contre 0,9 % à Mably.

26 % des 20-24 ans sont en cours d'études, 24 % possède un CAP/BEP, 19 % un BAC/Brevet Professionnel, 9 % détiennent un BAC+2, 2 % ont acquis un diplôme supérieur.

La part des 20-24 ans n'ayant aucun diplôme s'élève de 13 %, pour la zone d'emploi la part est de 10 % alors qu'elle est de 9 % pour la France.

## 9.4 - PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Grand Roanne Agglomération possédant la compétence en matière de développement économique, les grandes orientations économiques de Mably seront abordées selon l'approche "territoire" et non communale. Une politique de filières est mise en œuvre avec pour projet le développement des filières suivantes : Numérique, Déconstruction, Agroalimentaire, Ecologie industrielle, Bois et énergies renouvelables.

Cette politique est travaillée et engagée dans le cadre d'un partenariat associant Grand Roanne, les communes, Roanne Territoire, les Chambres Consulaires, l'ADEL (Agence de Développement Economique de la Loire), et Pays Roannais en Rhône-Alpes.

Le schéma d'agglomération, en cours d'élaboration, traite des enjeux et objectifs de développement économique pour le territoire. Les objectifs globaux poursuivis sont les suivants :

### **Promouvoir un développement économique spatialement organisé et maîtrisé en structurant l'offre foncière économique :**

- hiérarchiser et qualifier les projets,
- définir une programmation temporelle de l'aménagement et de la commercialisation des sites d'accueil,
- définir des vocations préférentielles pour les principaux espaces à vocation économique,
- définir et développer des polarités économiques spécifiques sur certains secteurs.

**Définir un équilibre de l'offre économique** entre réhabilitation des zones d'activités anciennes, reconversion des friches industrielles insérées dans le tissu urbain et développement d'une offre périphérique :

- prévoir et répartir la production d'offre foncière nouvelle en intégrant les potentialités offertes par les opérations de recyclage de friche en cœur d'agglomération,
- limiter le développement et l'extension des petites zones disséminées sur le territoire roannais,
- intégrer la nécessité de maintenir à bon niveau qualitatif les zones matures du territoire.

**Disposer d'une offre en foncier économique diversifiée**, en quantité et qualité suffisante pour répondre aux besoins des entreprises

**Définir une stratégie de localisation des activités économiques** par le développement d'une approche intégrée de l'organisation du développement économique (desserte routière et ferrée, proximité de l'habitat, etc.).

**Avoir les moyens financiers** de ses ambitions qualitatives et quantitatives

La traduction concrète de ces objectifs permettent de présenter les grandes orientations concernant l'activité économique sur Mably, et ce notamment sur zones d'activités présentes.

## Les perspectives propres aux zones d'activités de la commune

### ZONE DE BONVERT

#### ● Caractéristiques générales

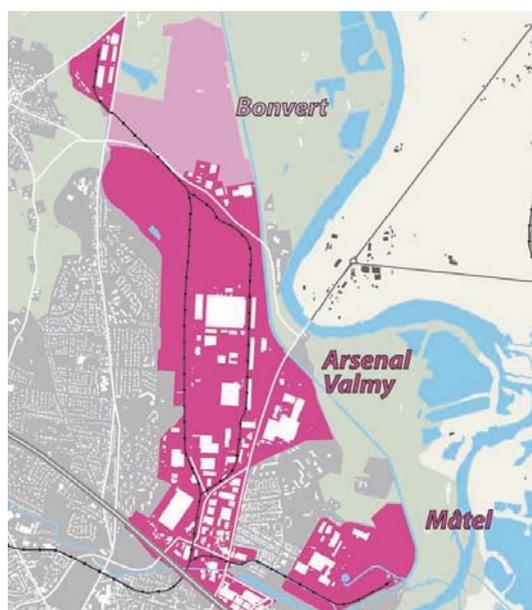
**Surface totale du projet :** périmètre de 90 ha, 70 ha cessibles

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat Mixte de Bonvert créé en 2006 composé du Conseil Général, du Grand Roanne et de la Communauté de Communes de Perreux

**Aménageur :** SAS Bonvert (SEDL/SERL)

**Niveau : stratégique :**

- Aire métropolitaine lyonnaise,
- Zone d'intérêt régional ou national dans le schéma prospectif de l'offre territoriale du Pays roannais,
- Zone labellisée ZAIN par le Conseil Général.



#### ● Etat d'avancement des procédures

**Maîtrise foncière :** Maîtrise publique (commune de Mably) de l'ensemble de la zone

**Etudes techniques :** depuis 2005, engagement d'études sur la faisabilité de l'implantation d'une ZAIN

Dossier de réalisation de la ZAC en cours, finalisation prévue pour le 2<sup>e</sup> semestre 2012

Diagnostic archéologique : résultats prévus pour fin 2010

Diagnostic faune et flore : résultats prévus mi 2011

**Possibilité de démarrage des travaux :** fin 2012

#### ● Situation géographique et accessibilité

Localisation au Nord de l'agglomération, entre le canal Roanne/Digoïn et la RD43.

**Atouts :**

- Pas de problème de cohabitation entre habitat et activités : aucune zone résidentielle existante ou future ne se situe à proximité immédiate de la zone de Bonvert

- Continuité du tissu urbain existant, notamment du tissu industriel du nord de l'agglomération (Arsenal/GIAT...)
- Proximité de l'annexe hospitalière de Bonvert (potentiel foncier et bâti important voué à une reconversion économique à anticiper)
- Possibilité de desserte par un embranchement ferré
- Possibilité de dégager des lots de grande dimension
- Desserte par le transport à la demande.

#### **Faiblesses :**

- Accessibilité routière indirecte depuis la RN7 impliquant la traversée de secteurs résidentiels
- Incertitude sur l'accessibilité de la zone depuis le nord du département (déviation de la RD482 ?)
- Remise en service de l'embranchement ferré compliquée du fait :
  - des zones résidentielles densément urbanisées à proximité de la voie ferrée
  - du coût de la remise en fonctionnement
  - de l'aménagement du franchissement de la RD207...
- Absence de desserte du secteur par une ligne régulière de transport en commun. Toutefois, le réseau STAR ne se trouve pas très loin de Bonvert et une extension pourrait être envisagée.

#### ● **Desserte des réseaux**

- La zone de Bonvert n'est pas en mesure actuellement d'accueillir une entreprise consommatrice en eau (pression insuffisante : changement ou nettoyage des conduites)
- Des travaux lourds sont nécessaires pour adapter le réseau d'assainissement à des rejets importants
- Il pourrait être possible de conforter les eaux industrielles de Bonvert (proximité de Nexter par exemple)

#### ● **Contraintes paysagères, environnementales, archéologiques**

- Intérêt agricole du site
- Intérêt paysager du fait de la proximité du canal et de l'étang du Merlin
- Intérêt faunistique, floristique et archéologique à évoluer (étude en cours).

#### ● **Positionnement et vocation préférentielle**

##### **Remarques :**

- La vocation logistique est reconnue dans le schéma de cohérence logistique 2005-2020 de la Région Urbaine de Lyon
- Le positionnement et le vocation préférentielle doivent tenir compte du potentiel foncier et bâti qu'offre l'annexe hospitalière de Bonvert. La reconversion de ce site doit être réfléchi en parallèle et en complément du développement de la ZAIN de Bonvert (création d'une synergie économique).

### Vocation préférentielle :

- **Positionnement dominant/filières :** grands projets industriels, PME du secteur traditionnel, éco-industrie, logindustrie, déconstruction.
- **Cœur de cible** (30 % des implantations) : activités industrielles propres (agroalimentaire notamment) ; activités logistiques couplées à l'agroalimentaire ; activités industrielles liées au textile ; activités logistiques au textile ; activités de logistique industrielle (logistique avec transformation) ; industrie orientée sur le positionnement "véhicule".
- **Activités acceptables :** (70% des implantations) : activités de services supports aux activités ciblées (ingénierie, maintenance industrielle...) ; TIC orientées industrie, santé, logistique ; industries de biens d'équipements, industries de biens intermédiaires ; sous-traitants des activités ciblées (fabricant d'emballages...).
- **Activités rejetées :** activités polluantes, sales, dangereuses ; activités tertiaires sans lien avec les activités ciblées ; activités de service à la personne ; activités de commerce, artisanat.

**Type de parcelles :** Grandes parcelles (> à 1 ha)

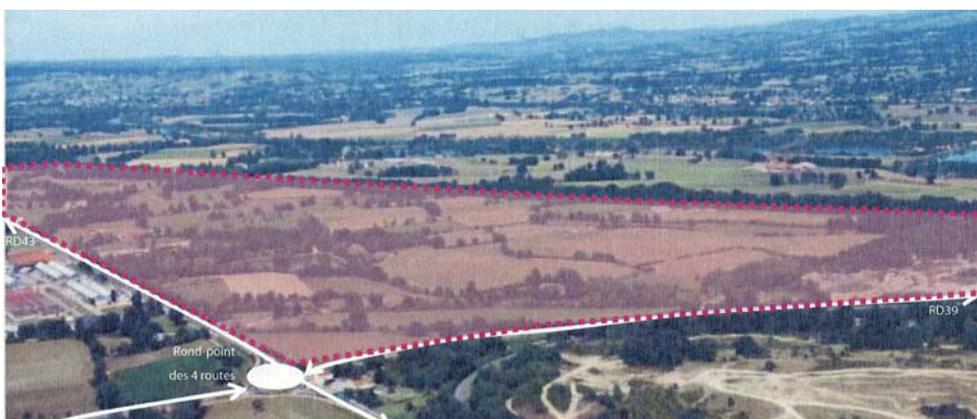
### Les demandes d'implantation étudiées par le comité syndical :

- Projet de plateforme de déconstruction industrielle
- Projet de centrale photovoltaïque d'EDF Energies Nouvelles
- Projet Parc Eco + (le comité syndical du 4/11/10 n'a pas souhaité donner suite à ce projet).

**Questionnement :** n'est-il pas possible de développer le projet de centrale photovoltaïque sur un autre secteur avec un coût du foncier moindre (centre d'enfouissement technique...) ?

### ● Impacts sur le schéma d'agglomération

- Impacts de la desserte de la zone de Bonvert sur le volet déplacements et hiérarchisation du réseau de voirie :
  - Quelle desserte depuis la RN7 : quel circuit, quel échangeur ?
  - Quelle accessibilité depuis le nord de l'agglomération ? Quel choix du Conseil général de la Loire par rapport à la RD482 : réaménagement ou déviation ?



- Impacts sur la desserte en transports en commun et en modes doux
- Impacts sur les potentialités de reconversion du site de l'annexe hospitalière de Bonvert
- Quelle localisation de la gare LGV par rapport à la zone de Bonvert ?

## EXTENSION DE LA ZONE DE LA DEMI-LIEUE

### ● Caractéristiques générales

**Commune concernée :** Mably  
**Surface totale du projet :** périmètre de 20 ha, environ 10 ha cessibles  
**Maîtrise d'ouvrage :** Grand Roanne  
**Aménageur :** non connu  
**Niveau stratégique défini :** zones d'intérêt régional ou national.

### ● Etat d'avancement des procédures

**Maîtrise foncière :** aucune maîtrise foncière n'est assurée par la collectivité.  
**Etudes techniques :** aucune étude technique n'a été engagée sur ce secteur.

### ● Situation géographique et Accessibilité

**Atouts :**

- Accessibilité directe depuis la RN7
- Visibilité importante du fait de la localisation en bordure de RN7
- Continuité du tissu économique de la zone Demi-Lieue/La Villette
- Pas de Problème de cohabitation entre habitat et activités : aucune zone résidentielle existante ou future ne se situe à proximité immédiate du secteur.

### **Faiblesses :**

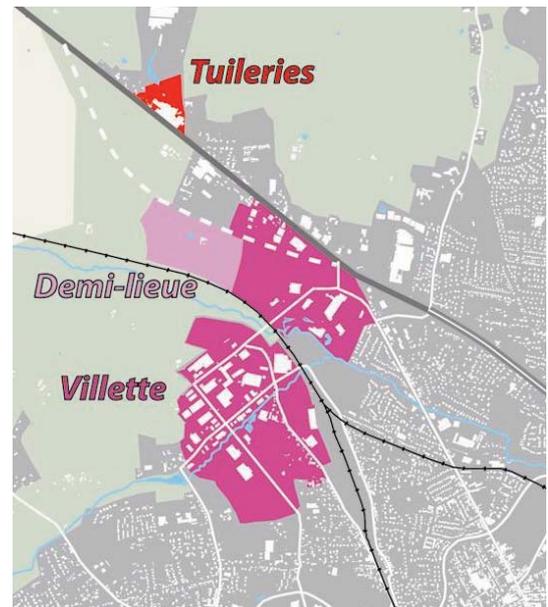
- Incertitude quant à l'échéance de réalisation de la déviation de la RN7
- Absence de desserte actuelle par les transports en commun, mais proximité du réseau STAR.

### ● Desserte des réseaux

- La zone de Demi-Lieue ne présente pas une pression en eau potable suffisante pour permettre l'accueil d'une activité consommatrice.
- Le réseau d'assainissement est adapté au développement économique, toutefois des travaux sont nécessaires du fait de la présence d'un réseau unitaire.

### ● Contraintes paysagères, environnementales, archéologiques

- Sensibilité paysagère et traitement paysage de l'aménagement à soigner du fait du positionnement en bordure de RN7
- Intérêt agricole du secteur
- Proximité de l'Oudan.



## ● Positionnement et vocation préférentielle

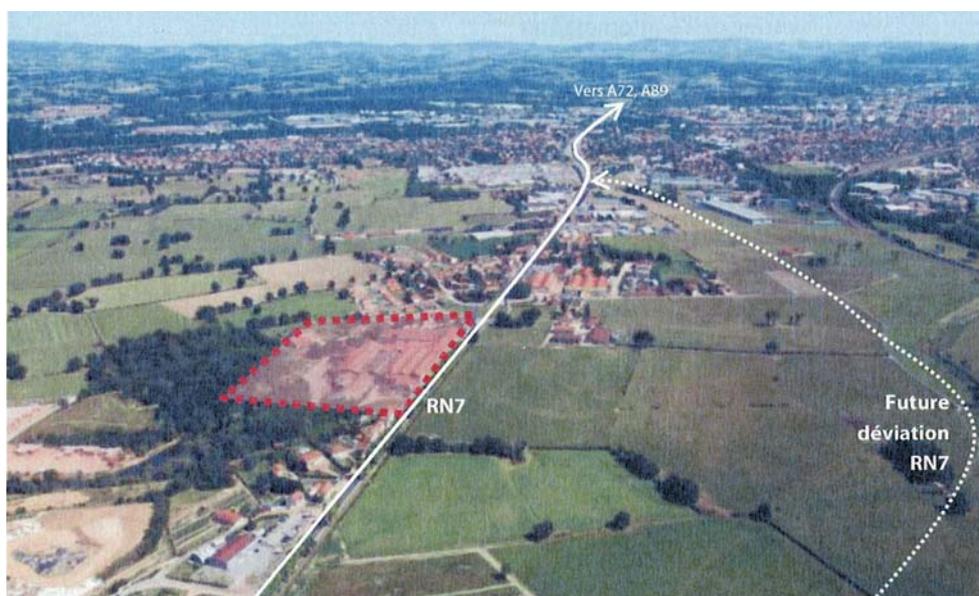
### Vocation préférentielle :

- **Positionnement dominant/filières** : industrie, services à l'industrie.
- **Cœur de cible** (30 % des implantations) : industries de biens d'équipements ; industries de biens intermédiaires ; TIC orientés industrie ; activités de services supports des activités industrielle (ingénierie, maintenance industrielle...)
- **Activités acceptables** : (70 % des implantations) : activités industrielles propres (agroalimentaire et santé notamment) ; activités industrielles liées au textile ; sous-traitants des activités ciblées (fabricant d'emballage...)
- **Activités rejetées** : activités polluantes, sales, dangereuses ; activités tertiaires sans lien avec les activités ciblées ; activités de service à la personne ; activités de commerce.

**Type de parcelles** : 1 à 5 ha

### ● Impacts sur le schéma d'agglomération

- Impacts sur la desserte en transports en commun et en modes doux
- Impacts sur la trame verte et bleue : ceinture verte définie dans le secteur de la Demi-Lieue pour préserver l'identité du quartier des Tuileries
- Impacts sur l'entrée d'agglomération nord lorsque la déviation de la RN7 sera réalisée.



## RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DES TUILERIES

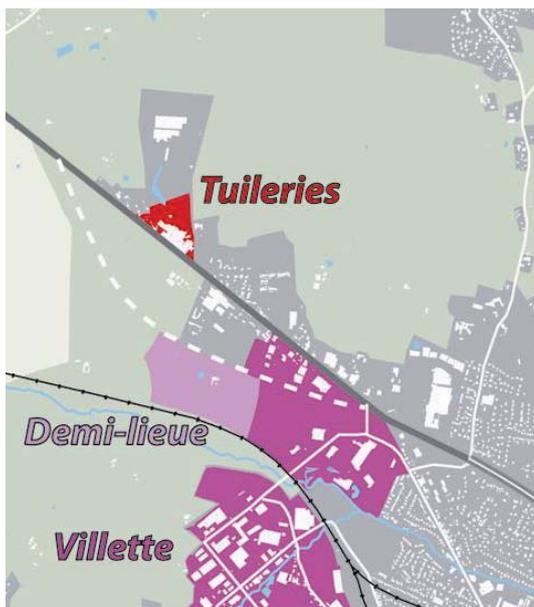
### ● Caractéristiques générales

**Commune concernée** : Mably

**Surface totale secteur** : 5ha

**Maîtrise d'ouvrage** : Grand Roanne

**Aménageur** : non connu



### ● Etat d'avancement des procédures

**Maîtrise foncière :** aucune maîtrise foncière

**Etudes techniques :** étude structure en cours (EPOA)

### ● Situation géographique et accessibilité

#### **Atouts :**

- Visibilité importante, secteur de porte d'entrée de ville et d'agglomération, effet vitrine de l'agglomération
- Proximité immédiate de la RN7
- Situation privilégiée à l'interface entre le rural et l'urbain
- Proximité du tissu économique : ZA des Tuileries + ZA Demi-Lieue/La Villette, et commerciale : zone commerciale des Buttes.

#### **Faiblesses :**

- Etat dégradé du site, contraintes techniques et financières de reconversion
- Présence du CET et cadre urbain peu qualitatif
- Faible desserte des TC.

#### ● **Contraintes urbaines**

- Projet de développement d'un éco-quartier sur les Tuileries (MO Ville de Mably) à prendre en compte.

#### ● **Positionnement et vocation préférentielle**

##### **Vocation préférentielle :**

- **Positionnement dominant :** activités liées aux énergies renouvelables et au bois
- **Cœur de cible** (30 % des implantations) : activités artisanales ; éco-industrie, activités nécessitant un « effet vitrine » fort (hors activités purement commerciales) ;
- **Activités acceptables** (70 % des implantations) : activités de services supports aux activités ciblées ; petites activités industrielles classiques ; industries de biens intermédiaires ;
- **Activités rejetées :** activités polluantes, sales, dangereuses ; activités tertiaires sans lien avec les activités ciblées ; activités de service à la personne ; activités de commerce.

#### ● **Impacts sur le schéma d'agglomération**

- Impacts sur la desserte en transports en commun et en modes doux.

# **EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Bilan et enjeux partagés  
Données complémentaires  
Pistes d'actions proposées dans les ateliers**



**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

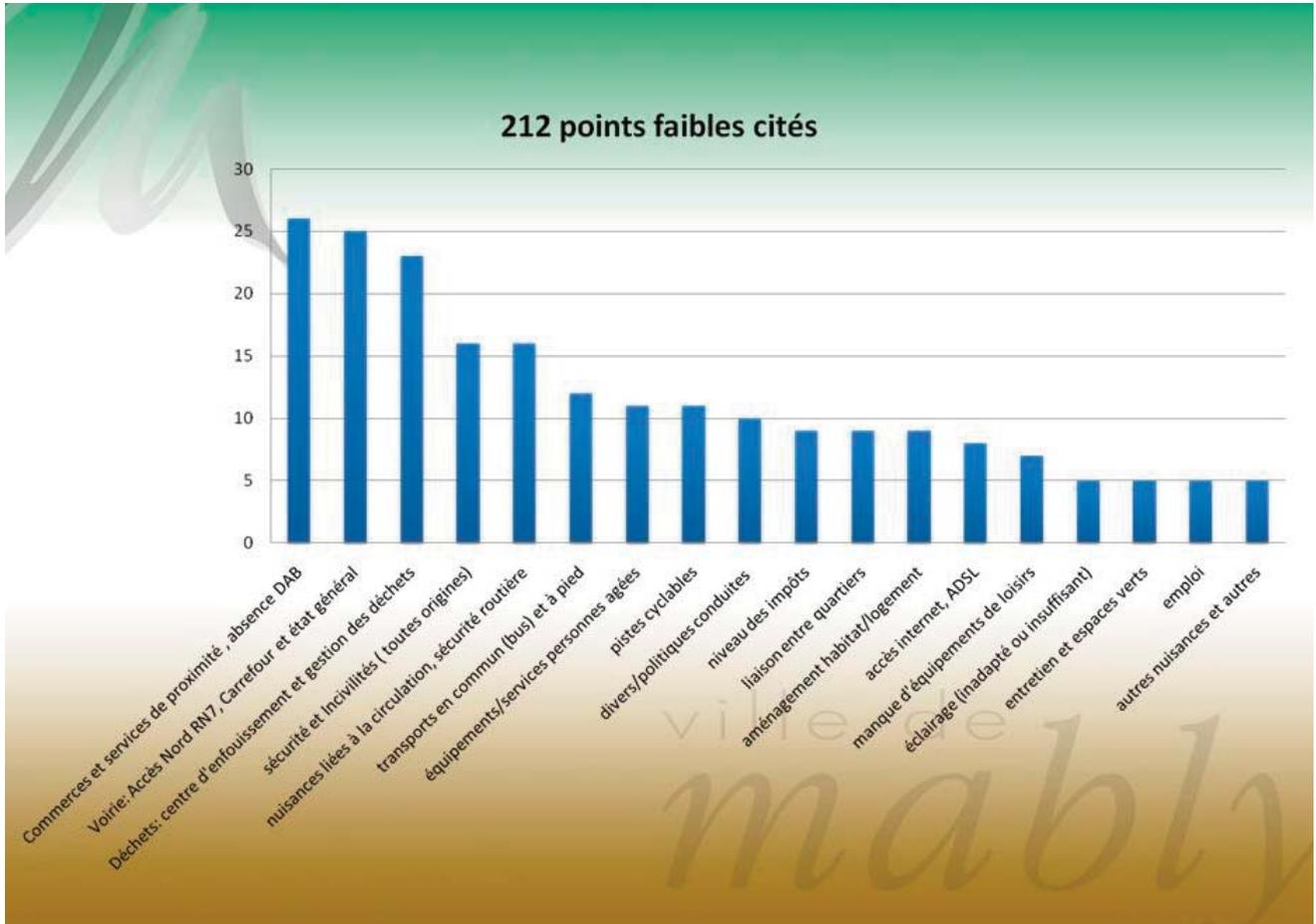
<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>Emploi</b>		
Diminution du nombre de salariés de 1999 à 2005 sur l'agglomération de 1 % et du nombre d'établissements de 4%	<b>Comment favoriser l'emploi et l'insertion pour lutter contre la précarité?</b>	Soutenir – en lien avec l'action de GRA – l'économie sociale et solidaire
Un taux de chômage au 31/12/2008 de 7,4 % (inférieur au taux de chômage de l'agglomération (9,7%) et légèrement supérieur à celui de la Loire)	Un taux de chômage 2 fois plus élevé chez les jeunes (plus forte représentativité des jeunes femmes à Mably) Une plus forte part des demandeurs d'emplois de longue durée (28,2% des demandeurs d'emplois)	Rechercher les pistes de créations d'emploi: création d'emplois en lien avec l'aide à la personne, création d'emplois en lien avec l'environnement (tri des déchets, énergies renouvelables...)
L'économie roannaise se caractérise encore par l'importance de l'emploi industriel	31% des salariés de Mably travaillent dans l'industrie	
<b>Une industrie roannaise en pleine mutation</b>		
2 grands secteurs historiques, textile et armement/mécanique (30% des emplois industriels privés) en voie de stabilisation après de lourds mouvements de restructuration	Investissement, productivité et rémunération par salarié, restent inférieurs à la moyenne régionale	Développer l'achat de produits locaux (ex : produits de la cantine, matières premières comme le bois...)
2 grands autres secteurs se sont développés : l'agro-alimentaire et l'industrie caoutchouc (Michelin : 900 salariés)		
La zone d'activités de Bonvert : plus de 80 hectares de réserve foncière à destination économique	<b>Comment créer des emplois, favoriser l'implantation d'entreprises et jusqu'où, au vu des « nuisances » susceptibles engendrées ?</b>	

**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

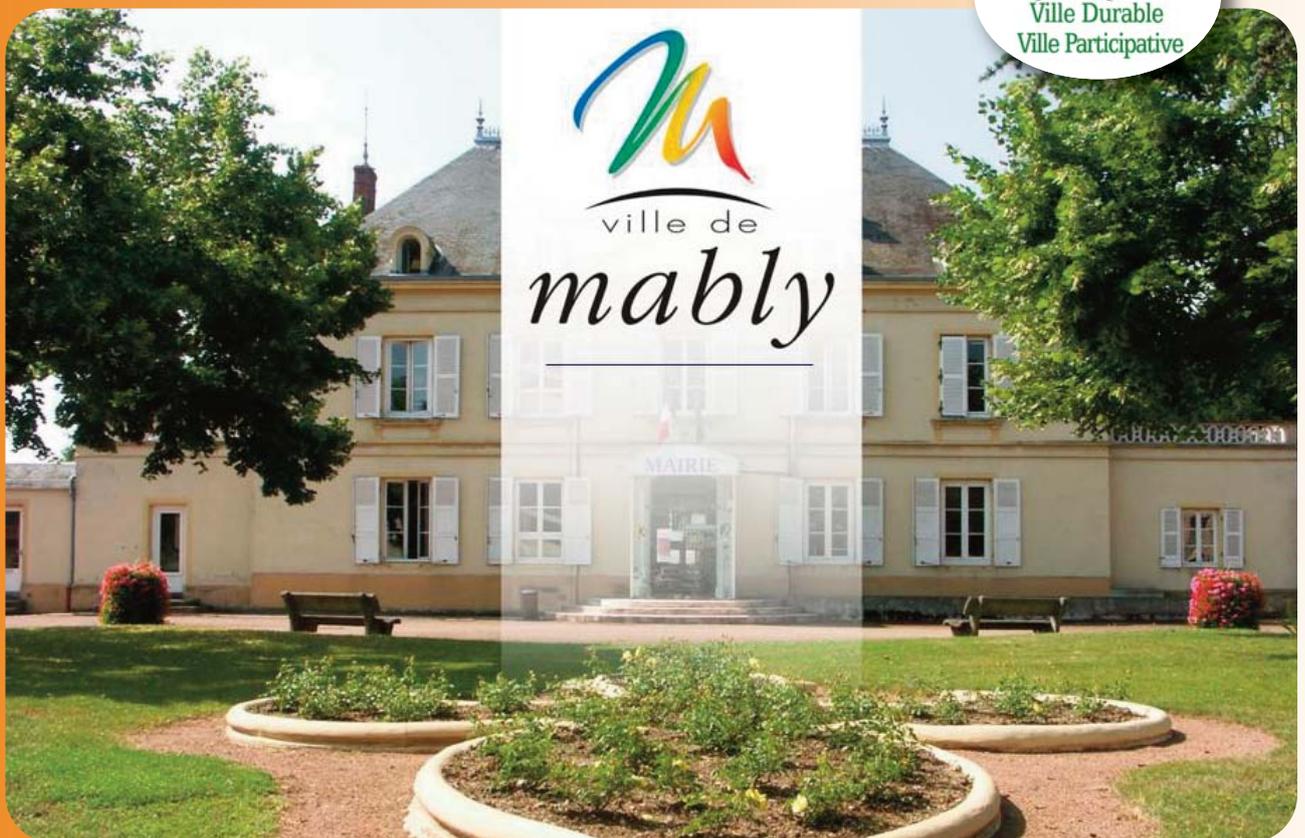
<b>Bilan AFOM et points de vue des habitants</b>		
<b>Problématique</b>	<b>Compléments/ questionnements</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>Commerces et activités de service</b>		
Zone commerciale des buttes : une attractivité régionale (une zone de chalandise qui s'étend vers la Saône et Loire et l'ouest du Rhône), un pôle commercial référent en alimentaire et équipement de la maison.	Vétusté de la zone commerciale des buttes : des aménagements à réaliser notamment sur les accès (nuisances, entrée d'agglomération peu attractive ...)	
37% des établissements de Mably sont des commerces	<b>Comment développer les commerces et services de proximité ?</b>	Encourager le commerce de proximité et une meilleure répartition de l'offre sur la commune
Mably arrive en dernière position des communes de l'agglomération pour les établissements de services	Mais plus de la moitié des créations d'entreprises en 2007 sont des entreprises de services	
<b>Agriculture</b>		
1744 hectares classées en zone agricole dans le PLU soit 53,2 % de la superficie communale	Une trentaine d'exploitations en activité. La filière est encore très dynamique à Mably et constitue une activité importante	Développer l'offre en produits bio et la vente directe (ex: local pour les producteurs locaux, sensibilisation à la coopération économique en lien avec les chambres consulaires et les professionnels)
Des producteurs engagés dans des chartes qualité (Label rouge, label charolais terroir, garantie sans OGM ...) Rajeunissement des exploitants (37% ont moins de 40ans)	Absence de circuits courts (vente directe, AMAP...) sur la commune	
Une activité peu diversifiée, diminution des exploitations laitières, absence d'agriculture biologique	<b>Comment encourager localement le développement d'une agriculture nouvelle ?</b>	Engager, en lien avec les organismes professionnels, des actions visant à développer la pratique de l'agriculture biologique

**Constats partagés : atouts et opportunités, faiblesses et menaces**

*Illustration (Données issues des questionnaires adultes) :*



# Fonctionnement de l'administration communale et engagement d'une démarche interne exemplaire



# Fonctionnement interne de l'administration communale

## 10.1 - L'HOMME AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dimension sociale du développement durable trouve également une traduction concrète dans le traitement qui est fait de l'humain dans sa dimension de force de travail ; en témoigne l'émergence du concept nouveau de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui tend à irriguer, sur la base du volontariat, les rapports au travail. Répondant à une véritable exigence sociale en matière de gestion des ressources humaines, la Ville de Mably, en qualité d'employeur et a fortiori d'employeur public, entend favoriser, à son échelle, l'accès au travail de chacun tout en œuvrant, pour son personnel, à garantir son maintien dans des conditions harmonieuses sans pour autant renoncer à l'impératif d'efficacité ; les moyens mis en œuvre sont différents selon qu'ils se situent en amont de l'emploi ou en cours.

### L'accès à l'emploi

#### ● L'information

La recherche de travail se transforme, pour ceux qui en sont dépourvus, en véritable parcours du combattant ; aussi n'est-il pas rare, pour en avoir reçu de nombreux témoignages, qu'aux multiples curriculum vitae envoyés, aucune réponse ne soit apportée et a fortiori que les demandes de précisions concernant les raisons d'un non-choix soient, quand elles existent, vagues et difficilement mobilisables lors de recherches futures. La ville de Mably entend jouer dès ce premier contact à l'emploi son rôle d'accompagnement en répondant systématiquement aux courriers et quand elle le peut aux demandes de conseils individuels.

#### ● Les stages de formation

Les collectivités sont souvent les principaux employeurs d'un bassin d'emploi ; de surcroît, elles comptent un nombre important de métiers différents ; en ce sens elles sont très sollicitées par le milieu scolaire, les organismes d'insertion par la formation et par Pôle emploi pour accueillir

en son sein des personnes en formation.

La ville de Mably veille à jouer son rôle dans l'apprentissage des métiers, tant en faveur des jeunes (population précaire très souvent en recherche stage ou de maître d'apprentissage, quête qui très souvent conditionne la poursuite d'études) que des moins jeunes intégrés notamment dans des parcours de reconversion professionnelle.

Pour autant, elle doit veiller au maintien de la qualité du service rendu aux usagers en ne surchargeant pas le fonctionnement des services et ce, dans l'intérêt des administrés mais aussi dans celui, bien compris, des jeunes, condition sine qua non d'un suivi individualisé de qualité.

### ● **Les emplois aidés**

L'insertion subventionnée de population défavorisée dans l'emploi a toujours été mis en œuvre par les différentes politiques étatiques de résorption du chômage. Tant anciennement dans le cadre des emplois jeunes que dans celui, plus récent, des CUI-CAE la Ville de Mably prend soin d'y avoir recours mais avec le souci dans tous les cas (même en cas de non-recrutement à l'issue) de développer les compétences (participation à des formations de remise à niveau par exemple).

Pour autant, il est parfois difficile pour certaines populations de mettre en œuvre les formations adéquates tant elles renvoient à des données spécifiques par exemple d'illettrisme.

### ● **Le volume horaire**

La collectivité, en fonction de ses besoins, peut faire varier la quotité horaire de ses emplois et ainsi créer des temps non complets. Ces temps partiels subis sont majoritairement, dans les collectivités, détenus par des femmes et sur des postes d'exécution (aux rémunérations déjà peu importantes). Ainsi n'est-il pas rare que des agents communaux se trouvent éligibles au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Afin de limiter au maximum de pareils cas de figure, la collectivité a choisi de limiter au maximum les temps non-complets en privilégiant des approches organisationnelles souvent beaucoup plus chronophages. Dans le même ordre d'idée, la collectivité veille à limiter le nombre de ses remplaçants afin de leur garantir des salaires mensuels décentes.

### ● **Les entreprises d'insertion**

La ville vient d'adopter une clause d'insertion sociale dans les marchés publics, permettant de valoriser les entreprises œuvrant contre la précarité ; ainsi, certains marchés de service ont-ils été attribués à des entreprises soit de travail protégé soit employant un volume de personnel socialement défavorisé.

Il est important de savoir qu'à l'instar de toute entreprise de plus de 50 salariés, la Ville de Mably doit employer un quota de 6,5 % du volume global de son personnel de personnes atteintes d'un handicap. La Ville de Mably remplit cet objectif.

## Le maintien dans l'emploi

### ● La formation

L'acquisition de nouvelles compétences est un élément primordial du volet social du développement durable. La formation professionnelle y participe.

Ainsi, à l'échelle de l'ensemble de la collectivité, le personnel municipal a été sensibilisé au développement durable, préalable à une intégration de ses exigences, dans la pratique professionnelle de chacun.

D'une manière générale, la formation répond au double objectif d'évolution professionnelle (formation des meneurs au maniement d'un attelage, personnel d'entretien formé aux nouvelles techniques plus respectueuse de l'environnement, formation dans le domaine de l'accueil social), mais aussi personnelle (remise à niveau, prise de parole en public) des agents.

### ● Le maintien du travail en régie

L'évolution actuelle des services publics conduit souvent les collectivités à externaliser un certain nombre de prestations au détriment de la valorisation des savoirs faire présents dans la collectivité. Ainsi, la collectivité entend maintenir en interne tout en développant des savoirs faire, des compétences "métier" et des emplois locaux en réalisant un maximum de travaux en régie (fabrication de fenêtre, mobilier, serrurerie) et en conservant ainsi un regard attentif aux conditions de travail de rémunération et de vie de ses employés.



### ● Le tutorat

La transmission des connaissances est également un enjeu crucial pour nos organisations à l'heure du papy boom. La capitalisation de connaissances est gage de maintien des compétences, de reconnaissance. Si le recours à des périodes dites de "tuilage" (procédé consistant à positionner deux agents sur un même poste pendant un court laps de temps) tendent -pour des raisons budgétaires évidentes- à ne plus être privilégiées, une réflexion est en cours sur l'organisation d'une formation censée faciliter, sélectionner et organiser la transmission des connaissances dans un temps réduit.

### ● L'accompagnement individuel

La gestion des agents requiert davantage d'accompagnement individuel qu'il y a quelques décennies ; en effet, les postes actuels sont sans

doute plus exigeants et la pression au travail plus manifeste ; aussi, afin de limiter au maximum les situations de blocage et/ou de crise, la Ville de Mably cherche, dans la mesure du possible, à anticiper au maximum les usures professionnelles en veillant à se projeter au maximum (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) mais également en veillant au maintien, collectif et individuel, de la bonne santé du climat social.

Cela passe par la proposition d'évolutions professionnelles (nouveaux positionnements, acquisition de nouvelles compétences...) décelées notamment au moment du recrutement, le développement de compétences pour préparer la prise en main d'un nouveau poste, la multiplication des lieux d'écoute.

#### ● **La rémunération**

Afin de lutter contre la paupérisation des agents d'exécution, la Ville de Mably entend refondre son régime indemnitaire en accentuant l'effort à destination des catégories C mais aussi en valorisant technicité, responsabilité mais aussi la position exigeante d'encadrement.

## 10.2 - GESTION DU PATRIMOINE ET DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

### Gestion du patrimoine bâti

#### ● **Centre technique municipal (CTM)**

Avant 2007, les services techniques de la commune étaient répartis sur 3 sites. La municipalité a décidé de regrouper tous les services en un seul lieu. Un bâtiment industriel a été rénové en 2007 pour répondre au besoin. Les eaux de pluie du bâtiment sont récupérées dans deux citernes d'un volume total de 30 000 litres. Cette eau est ensuite utilisée pour arroser les massifs fleuris de la commune. Des panneaux translucides ont été installés en couverture afin de favoriser le travail (atelier menuiserie, serrurerie, mécanique...) avec la lumière naturelle et ainsi réduire la consommation énergétique.

Tous les luminaires intérieurs ont été remplacés par du matériel plus performant et moins consommateur en électricité. Une déchèterie a été mise en place afin de favoriser le tri des déchets des services et des déchets ramassés sur le domaine public et ainsi limiter le recours à la mise en décharge.



Citerne d'eau de pluie installées au CTM Mably

### ● **Le bâtiment de la Mairie**

L'Hôtel de Ville est installé dans une ancienne demeure, château construit en 1868. Un certain nombre de dysfonctionnement ont été constatés : accueil peu pratique, services répartis en plusieurs bâtiments, salle des mariages petite ne pouvant accueillir la totalité des invités, problème d'accessibilité pour certains services en contact direct avec le public.... La municipalité a donc lancé, après analyse des besoins, une étude de faisabilité puis un concours d'architecte afin de rénover le château et construire une extension selon une approche globale de prise en compte des finalités du développement durable ( Actions pilote conduite en parallèle à l'élaboration du projet Agenda 21).

● **Bâtiment associatif Pierre Waldeck Rousseau** : le bâtiment a été rénové en 2009 en matériaux naturels et en concertation avec les associations utilisatrices (théâtre et musique).

### ● **L'épicerie sociale :**

L'association EPICES est délocalisée pour se situer désormais au cœur du quartier des Tuileries pour former, avec la salle des fêtes et l'école, un ensemble complet de service à la population. Le bâtiment nouvellement rénové fait appel à des éco-matériaux : réhabilitation selon les principes de conception bio -climatique des bâtiments, isolation par l'extérieur en chanvre et chaux, bardage bois, isolation par le sol en liège... (également action pilote).

Plus généralement, la consommation des fluides de l'ensemble des bâtiments communaux est suivie sur un logiciel dédié afin de contrôler, analyser et proposer des actions correctives (consommation électrique, gaz et eau).

Par ailleurs un programme de mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage de certaines pièces est mené : toilettes, site avec une fréquentation variable et collective (gymnase, maison de quartier...).

## **Gestion de l'espace public**

### ● **Eclairage public :**

En partenariat avec le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Loire) le relamping (changement des ampoules par du matériel neuf, moins puissant mais avec un rendement similaire) de tous les candélabres sera réalisé sur la commune.

La réduction de puissance est intégrée à tout nouveau projet ce qui permet d'abaisser la consommation d'environ 40% de 23h à 6h du matin, un test avec des lampadaires à led vient d'être réalisé sur une voie de lotissement ce qui permet de passer de 100 W par point lumineux à 32 W avec un rendu au sol amélioré.

### ● **Espaces verts :**

Un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens a permis de faire

prendre conscience des enjeux du développement durable, ainsi des actions pilotes, comme la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaire avec la recherche et la mise en œuvre d'alternatives aux pratiques "traditionnelles" des services, ont pu être engagé. (Actions pilotes : "Zéro pesticide" et "Gestion différenciée des espaces verts").

## Organisation du travail

### ● Sensibilisation et formation :

Un travail en concertation avec les agents a permis une prise de conscience pour arriver à des changements de pratiques. Des formations techniques ont permis de compléter les connaissances. Ainsi le choix des matériaux et des produits se fait dans le respect de l'environnement : bois locaux, peinture à l'eau dans les bâtiments mais aussi en peinture routière, gestion des déchets... La programmation des chantiers a également était repensée afin de limiter les trajets, d'améliorer les approvisionnements et d'informer les utilisateurs. Les connaissances dans le domaine de la commande publique ont permis d'intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les marchés.

### ● Organisation des services techniques :

La concertation des agents a porté également sur les horaires de travail avec des objectifs à maintenir ou atteindre : service à la population de qualité, réactivité des interventions en lien avec un épanouissement personnel. Le journée continue a été validée et fait l'objet d'évaluation régulière.

## 10.3 - COMMANDE PUBLIQUE ET ACHATS DURABLES

### Commande publique "durable"

Afin de répondre aux principes fondamentaux des différentes réformes des Marchés Publics, la collectivité doit être en mesure, à tout moment, d'apporter la preuve que les principes fondamentaux sont bien respectés : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures. Ce qui implique la nécessité d'une définition précise des besoins et de véritables choix économiques. A cet effet, un guide méthodologique de la commande publique a été élaboré par les services de la Ville de Mably pour la passation des marchés sans formalité préalable devenus depuis les marchés à procédure adaptée (MAPA). Ce support nécessaire pour chacun des actes de la procédure, y compris dans le cas du recours à une procédure adaptée, porte à la fois sur le contenu du marché (pièces constitutives) et sur les différentes étapes de la passation.

Un groupe de travail ad hoc issu du comité interpersonnel Développement Durable, réuni depuis le mois de septembre 2009, a refondu ce guide sous trois dimensions :

- **Commande publique :**

Actualisation des seuils sur la base des évolutions réglementaires.

- **Comptabilité publique :**

Définition du gestionnaire de crédits : des responsabilités et des délégations de signature. Une obligation d'engagement des dépenses et des recettes.

- **Développement durable :**

Un comité interpersonnel "Achats durables" a permis d'élaborer les pistes d'actions en vue de la mise en œuvre de la "commande durable" par les services.



Ainsi, à partir de la définition du besoin, étape essentielle, il a été convenu :

- de définir, avec les élus, les secteurs prioritaires qui peuvent être : l'intégration de produits bio à la cantine, le choix de produits alternatifs aux produits phytosanitaires, le choix des produits d'entretien (concernant ces produits, une somme a été prévue au budget pour l'établissement d'un diagnostic entretien des bâtiments communaux qui s'est concrétisé ensuite dans la mise en œuvre d'une "action pilote")
- de trouver l'équilibre entre achat durable et contraintes de l'achat public
- de proposer aux élus une résolution pour intégrer les principes du Développement Durable dans la passation des marchés.

## **Clause d'insertion sociale dans les marchés publics**

La clause d'insertion sociale est un dispositif en faveur de l'emploi dédié aux collectivités, maîtres d'ouvrages et entreprises. Il s'agit de créer, à travers les marchés publics, toutes les conditions pour permettre aux publics en difficulté, d'accéder à des emplois durables et de qualité selon un cadre juridique clair de référence.

Afin de développer l'application de la clause d'insertion sociale dans la commande publique, la ville de Roanne, la ville de Mably, Roanne Habitat et le Toit familial ont décidé, en juillet 2008, la création d'un groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'intégration des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Ainsi, le groupe de travail cité ci-dessus a engagé une réflexion sur les opportunités d'intégration concrète de cette clause d'insertion dans les marchés et notamment la pertinence de celle-ci dans les futurs marchés de travaux du projet de réhabilitation et d'extension de l'hôtel de ville.

## **Concrétisation par la délibération de principe en 2010 sur les achats responsables**

Afin d'orienter la commande publique vers un processus respectant systématiquement l'environnement, les droits sociaux fondamentaux, et, susceptible de favoriser l'insertion des personnes exclues du marché du travail, la collectivité s'est engagée à :

- Intégrer, au cas par cas, dans les marchés publics des références de développement durable relatives à l'insertion économique de personnes exclues du marché du travail ainsi qu'au respect de l'environnement.
- Mettre en place des actions appropriées de sensibilisation et d'accompagnement au sein des services afin de promouvoir la démarche d'achats responsables.
- S'assurer progressivement de la traçabilité des produits et de l'obtention de garanties de fabrication éthique et respectueuse de l'environnement.
- Bénéficier de l'expertise des partenariats avec des organismes spécialisés
- Capitaliser et communiquer sur la démarche entreprise avec les réseaux régionaux et nationaux de collectivités territoriales
- Fixer des objectifs et évaluer la politique de commande publique responsable, notamment en termes de volume, et en diffuser régulièrement les bilans d'évaluation.

Les objectifs à atteindre, en termes de volume d'achats responsables par secteur et par an, figureront dans le recensement annuel des marchés publics et figureront au bilan des actions "Achats publics responsables"» action pilote dans le projet d'Agenda 21 de la ville de Mably.

## **10.4 - LA CONCERTATION AU COEUR DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ACTION MUNICIPALE**

### **Mobilisation autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

La volonté de développer la démocratie participative dans la gouvernance locale est apparue dès le mandat 2001-2008 avec l'ouverture du travail de réalisation du plan Local d'Urbanisme et de son étape préalable : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce projet a été défini avec les habitants au cours de 13 réunions publiques ainsi qu'avec les personnes publiques associées et partenaires de la municipalité. Ce travail ayant mobilisé 300 personnes sur la durée a permis de réaliser un diagnostic partagé dans le cadre de groupes de travail réunissant les acteurs du territoire et de mener une importante

concertation s'appuyant sur l'ouverture d'un registre d'urbanisme, la publication d'articles dans le bulletin municipal, l'organisation de réunions publiques. C'est cette démarche participative qui a fait émerger les défis majeurs auxquels le PLU se devait de répondre pour assurer un développement durable de la commune.

### **Concertation dans le cadre de futurs travaux d'aménagements : un principe en trois temps**

S'appuyant sur cette démarche constructive réussie, la municipalité a exprimé la volonté d'instaurer une démarche participative dans le cadre de la préparation des travaux d'aménagement. Cela s'est traduit dans les faits par l'instauration d'une véritable concertation préalable à chaque chantier de rénovation dans les quartiers. Plusieurs réunions publiques sont venues concrétiser cette démarche basée sur un triptyque simple : concertation, réalisation, évaluation.

C'est une démarche s'est voulu dès son instauration, comme la plus proche possible des préoccupations des habitants.

Dans un premier temps, répondant aux demandes des habitants ou à la nécessité de faire évoluer la voirie urbaine, la Ville conçoit un projet d'aménagement qui est discuté avec les habitants concernés en réunion publique.

Le projet est alors modifié si nécessaire en fonction des remarques souvent judicieuses des participants et dans un deuxième temps, les travaux sont réalisés.

Enfin, troisième phase importante, les habitants sont à nouveau sollicités dans une période de six mois à un an pour une évaluation qui peut le cas échéant déboucher sur quelques ajustements destinés à parfaire les aménagements.

La plupart des chantiers depuis 2006 sur la commune répondent à cette exigence de concertation : le mur du stade CSADN donnant lieu à un partenariat avec les riverains de la rue de Rethel, travaux rue du Fort de Troyon, rue Jacques Prévert, rue de la Billodière, rue Jean de la Fontaine, aménagement global du centre bourg, création de la rue des Maraîchers accompagnée d'un projet de construction de logements avec un bailleur social...

### **Pédagogie autour du Plan Local d'Urbanisme**

Après un long travail d'instruction, la municipalité a souhaité retourner devant la population pour expliquer et débattre les choix d'orientations et de zonages proposés dans le cadre du Plan local d'Urbanisme (adopté en juin 2009), véritable mise en perspective technique et géographique des enjeux identifiés par le PADD. Une exposition pédagogique a été conçue et présentée de façon itinérante dans chaque

quartier en coïncidence avec une réunion publique en soirée dans chaque quartier et des permanences de techniciens et d'élus pour rencontrer les habitants. Cette démarche accompagnait pédagogiquement la période de concertation officielle et légale de l'enquête publique.

## **Un numéro d'appel spécial "doléances"**

Lors de réunion ou de manifestations publiques, élus et agents, étaient interpellés par les habitants pour des travaux à faire ou non réalisés malgré parfois des demandes apparemment récurrentes.

Par ailleurs, les services municipaux recevaient diverses demandes par voie orales, téléphoniques ou écrites (courrier, mails, fax...). Il apparaissait alors difficile, après avoir tenté de les recenser, de pouvoir les identifier et de s'assurer d'un suivi rigoureux de ces demandes. Une réflexion collective et participative a alors été lancée avec plusieurs responsables de services pour trouver une solution.

Il est apparu que ce qui posait le plus de problème n'était pas forcément le suivi des travaux mais plutôt de concevoir un processus permettant d'enregistrer, de traiter et d'évaluer la demande et que cela concernait essentiellement des réclamations d'ordre technique (petits travaux...). Les services municipaux ont réfléchi sur ces demandes en prenant en compte l'existant (un logiciel de gestion du courrier, un logiciel au CTM pour le suivi de certains travaux...). Il a donc été décidé d'identifier un numéro d'appel spécifique pris en charge par l'accueil de la mairie, chaque appel étant enregistré informatiquement (numéro d'enregistrement communiqué au demandeur) et une veille/relance concernant le traitement de cette demande est assurée.

Parallèlement, une campagne de communication souvent relancée a permis d'assurer la connaissance de ce service par la population et le traitement informatique des demandes a permis d'en assurer l'évaluation régulière. Ce service s'est accompagné d'un engagement des services municipaux à trouver la réponse la mieux adaptée et dans les meilleurs délais.

### **L'évaluation de ce service a permis de constater :**

- l'habitude prise par les habitants de faire part de différents problèmes survenant dans l'espace public en matière de voirie (trous, dégradation ...), d'éclairage, de chute de branches, de fuite sur une canalisation d'eau, de dégradation du mobilier urbain ...
- la rapidité de la réponse des services : environ 3 jours en moyenne sauf pour les interventions plus lourdes nécessitant des investissements importants. Dans ces cas là, une réponse est tout de même apportée afin d'informer les habitants-demandeurs de la suite à donner.

Ce nouveau service s'inscrivait alors parfaitement dans la démarche participative voulue par la municipalité. Il s'est maintenant développé

avec la refonte du site internet de la ville en offrant la possibilité pour les habitants d'effectuer une intervention directement en ligne à partir d'un formulaire mis à leur disposition.

## **Une communication tournée vers la démocratie de proximité et participative**

Dès 2006, avec la constitution d'un service communication identifié comme tel dans l'organigramme (auparavant la communication dépendait du service culturel), la municipalité a souhaité affirmer et conforter l'image et l'importance de l'action menée par la commune dans la vie quotidienne des Mablyrots.

A travers l'établissement d'un plan de communication revu et corrigé régulièrement car il intègre la notion d'évaluation nécessaire à son ajustement, la communication municipale a pris une forme volontairement participative des citoyens à l'action communicante et s'est inscrite directement dans le processus de développement de la notion de démocratie de proximité/participative voulue par municipalité. Pour cela, elle a confirmé des outils existants et pris des formes nouvelles :

- Publications diverses : magazine, plaquettes, guide d'accueil, affiches...
- Outils numériques : développement des perspectives d'information et d'échanges avec Internet, newsletters, journaux lumineux...
- Echanges directs avec la population : réception des nouveaux arrivants, découverte et formation des citoyens autour des séances du conseil municipal ;
- Soutien et accompagnement des associations : communication en direction des associations elle-mêmes, en direction des habitants pour faire connaître les associations, guide des associations, feuillet d'information de la vie associative...
- Symbolique : repères visuels identifiant le partenariat de la commune (charte graphique s'appuyant sur le logo de la Ville)...

Le renforcement du rôle de ce service trouvera prochainement une concrétisation dans l'organigramme même de la mairie avec l'identification d'un pôle « relations avec les usagers » placé sous la responsabilité du responsable de la communication et regroupant les services : communication, relation publique/état-civil, associations, fêtes et cérémonies.



**Ce lien étroit entre la communication municipale et les échanges avec les citoyens s'est concrétisé davantage encore à travers toute la démarche participative de co-élaboration de cet agenda 21 (information, publication d'articles dans Mably Info, création d'une ligne graphique, co-animation des forums et ateliers participatifs...).**

## 10.5 - LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CULTURE "DÉVELOPPEMENT DURABLE/DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE" PARTAGÉE PAR LES ÉLUS ET LE PERSONNEL MUNICIPAL

### Elaboration progressive de la démarche

S'appuyant sur les nombreuses actions réalisées depuis 2001 dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du social, du soutien au développement (Gravière aux Oiseaux, panneaux solaires et photovoltaïques, récupération des eaux pluviales, réseaux parentalité ou gérontologie, MAILLES pour l'insertion, coopération avec le Burkina Faso) comme de la participation des habitants (Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - Plan Local d'Urbanisme(PLU), la municipalité a accéléré la démarche dès 2007-2008 avec le lancement d'un cycle de formation du personnel afin de le mettre au cœur de la culture "durable" communale.

Le lancement d'un cycle de formation du personnel municipal avec le concours du Centre National de la Fonction Publique Territoriale qui a fait appel à un cabinet spécialisé "ABCD Durable" a été engagé avec une première session pour les cadres en décembre 2007, étendue à l'ensemble du personnel en juin 2008. Répartis en six groupes sur six jours, les agents municipaux ont ainsi pu définir de concert ce que devait être une démarche "durable" à l'échelle de la collectivité : un premier pas vers la réalisation du volet interne d'un Agenda 21.



A l'issue d'une dernière session en septembre 2008, les cadres de la Mairie ont mis en place des groupes de réflexion internes (actions quotidiennes, commande publique, veille et communication) ouverts à l'ensemble du personnel afin de profiter de la dynamique créée par la formation.

De ces groupes dont les premières réflexions ont été présentées largement aux élus de la commission Développement Durable, Démocratie Participative et Agenda 21 ont émergé les premières pistes d'actions phares permettant d'élaborer des fiches projets préfigurant le volet interne du futur Agenda 21 puis la constitution de "comités interpersonnels".

### Création du service développement durable / démocratie participative

Afin de développer cette dynamique et de poursuivre l'action par l'élaboration d'un projet territorial de développement durable, le service Développement durable démocratie participative a été créé en octobre

2008. Cette création a donné lieu au recrutement d'un chef de projet "Agenda 21" en charge de mettre en œuvre et d'animer la démarche, de développer les transversalités interservices, de favoriser les partenariats techniques, et d'initier la participation des acteurs locaux afin d'engager le projet.

Les missions du service peuvent être présentées synthétiquement par le schéma suivant :



Par ailleurs, les élus municipaux après avoir opté pour l'élaboration et l'engagement d'un Agenda 21 local ont souhaité également acquérir un niveau de connaissances en matière de développement durable et de démocratie participative, et ce afin que chacun dans ses fonctions puisse disposer d'une culture et d'un langage commun. Le cabinet ABCD Durable, par sa connaissance du territoire et de la mairie suite aux formations internes déjà dispensées, a été également retenu pour ces trois sessions de formation à destination des élus.

Les commissions municipales ont par la suite travaillées, pour chacune dans leurs compétences, sur les pistes d'actions et "actions pilotes" à mettre en œuvre dans le cadre d'une plus grande transversalité qu'auparavant.

## 10.6 - PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

### Rappel des orientations de la politique budgétaire inscrites dans le plan de mandat

#### Des objectifs clairement affirmés :

- Application d'un double principe de prudence et de volontarisme

- Dans un contexte national de crise, de bouleversements institutionnels et financiers et de raréfaction des ressources des collectivités dont le gel pérenne des dotations de l'Etat
- Stabilisation de la pression fiscale locale inscrite dans un pacte intercommunal
- Actualisation permanente du programme pluriannuel des investissements (PPI)
- Maîtrise des charges de fonctionnement pour anticiper l'effet ciseau et maintenir une capacité d'autofinancement satisfaisante permettant de poursuivre l'effort d'équipement et d'investissement initié par la municipalité.

## **Programme pluriannuel d'investissements (PPI)**

**Trois axes forts** de la mandature inscrits dans le plan de mandat :

- Développement durable autour de trois piliers : économique, social et environnemental.
- Urbanisme stratégique et dynamique par la formalisation à travers un Plan local d'urbanisme et un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) au service de quatre défis majeurs : amélioration du cadre de vie et développement de l'habitat ; préservation des milieux naturels et de l'espace agricole ; confortement du développement économique ; optimisation des formes de partenariats et de coopérations.
- Action sociale volontariste dans un cadre à la fois communal (intervention du CCAS et de la commune) et intercommunal (définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale et création d'un centre intercommunal d'action sociale -CIAS).

**Des objectifs** déclinés de la sorte :

- Habitat : ZAC des Tuileries sous le label éco quartier intégrant la réhabilitation de l'ensemble Martin Luther King ; opération de réhabilitation du Marly en partenariat avec le bailleur social.
- Développement économique : ZAIN de Bonvert ; zones des Buttes et de la Demi-Lieue.
- Déplacements : les accès aux trois zones citées ci-dessus.
- Environnement : démarche éco responsable systématique traduite dans un guide méthodologique de la commande publique en terme d'achat durable.
- Développement socio culturel : dans les secteurs enfance/jeunesse/parentalité ; insertion ; troisième âge ; coopération décentralisée ; réseaux culturels ; réseaux associatifs.
- Intercommunalité et autres formes de coopération.

## **Engagement du programme d'actions Agenda 21 en lien avec le Programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2009-2014**

Principe : la programmation doit permettre de lister de manière la plus

exhaustive possible l'ensemble des projets, le terme de leur réalisation en tenant compte des délais liés aux procédures à engager. Ce document présenté à l'appui du DOB constitue un document de planification indicatif. Il est ajusté très régulièrement en fonction de l'évolution de l'état d'avancement des projets, des décisions et des contraintes financières qui interviennent. Il s'agit bien d'un document de travail qui demeure une base à partir de laquelle vont se réaliser des ajustements, des mises à jour, des modifications et des compléments de projets.

Fonctionnement :

Une annexe financière a été créée dans le cadre de la comptabilité analytique de la commune. Celle-ci permet d'identifier tant en termes dépenses de fonctionnement qu'en termes de dépenses d'investissement, les montants relevant de la mise en œuvre du développement durable. Concernant les projets majeurs du programme d'actions, donnant lieu à des budgets d'investissements importants, ceux-ci auront été élaborés, dans le cadre des études de faisabilité conduites, en veillant à leur cohérence financière avec le programme pluriannuel d'investissements.

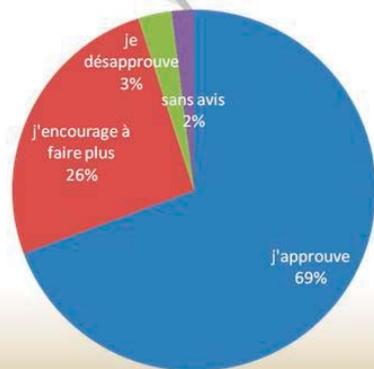
**Fonctionnement de  
l'administration communale et  
engagement d'une démarche  
interne exemplaire**

**Bilan et enjeux partagés  
Données complémentaires  
Pistes d'actions proposées dans les ateliers**



**Les "actions pilotes" menées par la Ville de Mably :  
l'avis des habitants sur 4 actions engagées en 2009**

**Les « actions pilotes » menées par la Ville de Mably :  
L'avis des habitants sur 4 actions engagées en 2009**



**Le plan de réduction des produits phytosanitaires**

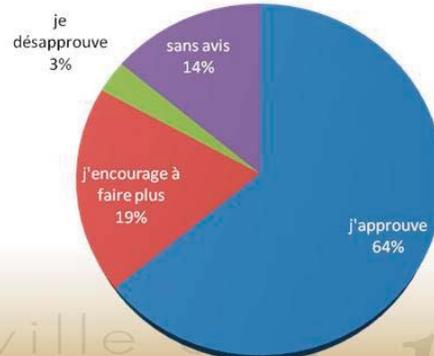
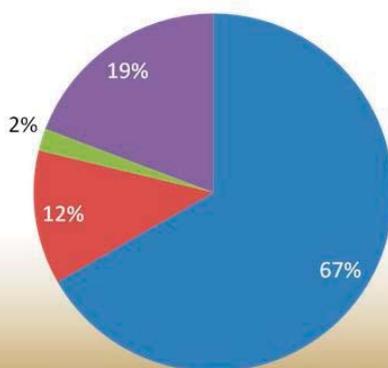
**Remplacement d'un véhicule des services techniques par un véhicule hippomobile**



**Les « actions pilotes » menées par la Ville de Mably :  
L'avis des habitants sur 4 actions engagées en 2009**

**Le diagnostic thermique du patrimoine communal**

■ J'approuve ■ J'encourage à faire plus ■ Je désapprouve ■ Sans avis



**L'introduction du bio à la cantine**

